



universität
wien

MASTERARBEIT / MASTER'S THESIS

Titel der Masterarbeit / Title of the Master's Thesis

Les politiques linguistiques du Rwanda de 1962 à nos jours

verfasst von / submitted by

Richard Murengerantwari, BA

angestrebter akademischer Grad / in partial fulfilment of the requirements for the degree of
Master of Arts (MA)

Wien, 2016 / Vienna 2016

Studienkennzahl lt. Studienblatt /
degree programme code as it appears on
the student record sheet:

A 066 149

Studienrichtung lt. Studienblatt /
degree programme as it appears on
the student record sheet:

Masterstudium Romanistik

Betreut von / Supervisor:

ao. Univ.-Prof. Dr. Zohra Bouchentouf-Siagh

Language policy involves the development of public policies that aim to use the authority of the state to affect various aspects of the status and use of languages by people under the state's jurisdiction.

Ronald Schmidt, Sr

Table des matières

0	Introduction.....	6
1	Cadre théorique et méthodologique.....	10
1.1	La politique linguistique.....	11
1.1.1	Un domaine de la sociolinguistique.....	12
1.1.2	Fondements et objectifs des politiques linguistiques.....	14
1.1.3	Politique de facilitation de la communication et d'engagement.....	17
1.1.4	Législation linguistique.....	18
1.1.5	Bilinguisme, plurilinguisme et diglossie.....	20
1.1.5.1	Bilinguisme, plurilinguisme.....	20
1.1.5.2	Diglossie.....	21
1.2	Modèle théorique.....	22
1.3	Problématique et hypothèses.....	23
1.3.1	Questions:.....	24
1.3.2	Hypothèses de travail.....	24
2	Aperçu sociohistorique.....	25
2.1	Le Rwanda précolonial.....	25
2.1.1	Littérature orale.....	28
2.2	La colonisation allemande.....	28
2.2.1	Les débuts du bilinguisme officiel (kinyarwanda-swahili).....	29
2.2.2	La codification du kinyarwanda et la littérature religieuse.....	30
2.3	Le mandat belge.....	32
2.3.1	Les racines du bilinguisme officiel kinyarwanda-français.....	32
2.4	L'Indépendance.....	34
2.4.1	« La responsabilité de l'élite rwandaise dans la destruction de la nation ».....	37
2.4.2	« Quelle indépendance pour le Rwanda? ».....	37
2.5	De la révolution au régionalisme.....	39
2.6	Juvénal Habyarimana et la question des réfugiés.....	40
2.7	La naissance du FPR et la guerre.....	41
3	Les politiques linguistiques du Rwanda de 1962 à nos jours.....	43
3.1	La première République (1962-1973).....	43

3.1.1	L'école primaire et secondaire	43
3.1.1.1	L'école primaire.....	44
3.1.1.2	L'école secondaire.....	48
3.1.2	Les domaines du kinyarwanda et du français.	49
3.1.3	L'Académie Rwandaise de Culture-ARC.....	52
3.1.4	Continuité de la politique linguistique coloniale avec modifications	54
3.2	La deuxième République (1973-1994).....	56
3.2.1	La kinyarwandisation, une réforme irréaliste	57
3.2.1.1	Intégration en milieu rural.....	58
3.2.1.2	La langue française regagne du terrain.....	60
3.2.2	Engagement et dissimulation	61
3.2.2.1	Politique d'engagement.....	61
3.2.2.2	La dissimulation.....	62
3.3	L'après-guerre et le trilinguisme constitutionnel	63
3.3.1	La nouvelle législation linguistique	63
3.3.2	La réorganisation du système éducatif.....	64
3.3.3	L'anglais prend la relève.....	67
3.3.4	Qu'est-ce qui explique la domination de l'anglais ?.....	68
3.3.4.1	Les crises diplomatiques entre le Rwanda et la France.....	69
3.3.4.1.1	Crises diplomatiques et changement linguistique.....	70
3.3.4.1.2	Un ton diplomatique inhabituel.....	71
3.3.4.1.3	L'impact sur la situation du français.....	73
3.3.4.2	Le Commonwealth et la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC).....	75
3.3.4.3	La Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC).....	77
4	Bilinguisme, diglossie.....	79
4.1	Diglossie.....	81
4.1.1	Les langues des sites internet des ministères	84
4.1.2	Sites exclusivement en anglais.....	85
4.1.3	Sites bilingues (anglais & kinyarwanda)	85
4.1.4	Sites en anglais avec quelques informations en kinyarwanda	85
4.1.5	Les appels d'offres des ministères	87

4.1.6	Le contexte rwandais	87
5	La langue et l'identité nationale	89
6	Conclusion	91
7	Références bibliographiques.....	94
7.1	Dictionnaires et encyclopédies	96
7.2	Magazines.....	97
7.3	Sites internet	98
8	Liste des tableaux	101
	Abstract (Deutsch)	102
	Abstract (English)	103
	Résumé.....	104

0 Introduction

La situation sociolinguistique du Rwanda est singulière en Afrique subsaharienne. Avec 11 777 000 millions d'habitants¹ et une superficie de 26 338 km², ce pays d'Afrique de l'Est est l'un des rares du continent dans lesquels 99,4 pourcent de la population parlent une même langue, ce qui exclut la nécessité d'une langue véhiculaire permettant la communication au niveau national. Cependant, bien que le kinyarwanda, langue bantoue², soit la seule langue nationale, parlée par presque tous les Rwandais, il partage le terrain sociolinguistique avec trois autres langues: le swahili (langue bantoue),³ le français et l'anglais.

En étudiant les politiques linguistiques du Rwanda de 1962 à nos jours, cette recherche vise à comprendre les rapports de force et de pouvoir qui ont réglé les usages des langues dans les différents domaines de la société rwandaise, de l'indépendance du Rwanda à nos jours. Le champ étant vaste, il convient de préciser que seule la régulation sociolinguistique officielle, liée à l'intervention des acteurs et décideurs politiques, fera l'objet de cette étude. Cette analyse, en effet, part du principe que la situation sociolinguistique d'un pays est indissociable du débat ou des décisions politiques et qu'elle est toujours régie par une réglementation officielle, laquelle peut poursuivre différents objectifs. Les États interviennent généralement sur le statut des langues qui peuvent avoir un statut officiel, national, régional ou tout simplement exister sans statut explicite. Ils interviennent également sur le corpus, donc sur l'aspect normatif des langues. La présente étude s'intéressera davantage au statut et aux domaines d'usage qu'au corpus, à la codification et à la normalisation des différentes langues.

Le premier chapitre présentera le cadre théorique et méthodologique qui orientera l'ensemble de l'analyse. Après avoir énoncé les sources des données, nous élaborerons un modèle théorique, ce qui pose quelques difficultés. La notion de politique linguistique connaît en effet plusieurs acceptions théoriques et définitions. De plus, les États n'interviennent pas de la même manière ni au

¹ Lotz, Brigitte 2014. « Ruanda . Ost-Afrika ». In: *Der neue Fischer Weltalmanach. Zahlen. Daten. Fakten*. Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag, p.365.

² L'appellation « bantous » désigne les locuteurs d'un vaste groupe linguistique qui couvre la plus grande partie de l'Afrique centrale et australe. Il est composé d'environ quatre cent cinquante langues apparentées que M. Guthrie a regroupées en seize zones homogènes. J. Greenberg leur assigne à toutes la même origine lointaine (les confins du Nigeria et du Cameroun) et rattache le groupe bantou à quelques langues parlées sur le golfe de Guinée ; il constitue avec celles-ci la famille Bénoué-Congo, qui fait elle-même partie de l'ensemble Niger-Congo.

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/bantou/#> . [20.12.15].

³ Cette étude adoptera l'orthographe « bantou » au lieu de « bantu ». L'orthographe des autres auteur(e)s sera retenue en cas de citations.

moyen des mêmes outils politiques. Il importe donc d'élaborer un modèle théorique approprié conforme à la nature des données et à la problématique. Nous adoptons ainsi pour cette recherche un cadre théorique adapté aux politiques linguistiques du Rwanda de la période étudiée.

Deux questions essentielles seront posées. La première portera sur les raisons d'être, les situations de départ et les objectifs des politiques linguistiques du Rwanda; la seconde concernera les causes de la domination de l'anglais dans un pays historiquement francophone. Cinq propositions de réponses anticipées seront ensuite énoncées sous forme d'hypothèses. La première d'entre elles décrira la situation de départ de la politique linguistique de la première République en tenant compte du fait que ce premier gouvernement autochtone a repris pour l'essentiel la politique linguistique coloniale, tout en lui apportant quelques modifications. La deuxième hypothèse portera sur les politiques linguistiques de la deuxième République et mettra un accent particulier sur la politique de kinyarwandisation. La troisième hypothèse mettra en évidence que la guerre et le retour des réfugiés ont bouleversé la situation sociolinguistique du Rwanda. Les deux dernières hypothèses, enfin, mettront un accent sur les aspects extralinguistiques (les crises diplomatiques avec la France, la Communauté de l'Afrique de l'Est) en vue de proposer des réponses à la question de la prédominance de l'anglais.

Dans le deuxième chapitre, nous montrerons que les politiques linguistiques prennent place dans un processus sociohistorique donné et que les changements historiques, sociaux et politiques ont un impact sur les situations sociolinguistiques. Cet aperçu sociohistorique permettra de relever les événements sociohistoriques qui ont entraîné des changements sociolinguistiques. Bien que la période postcoloniale soit la seule à faire objet de cette étude, nous jetterons un bref regard rétrospectif sur le Rwanda précolonial. Étant donné que les langues n'existent pas indépendamment des peuples qui les parlent, nous décrirons le peuplement du Rwanda, en l'occurrence les origines des Twas, des Hutus et des Tutsis,⁴ ainsi que, bien sûr, la place des uns et des autres dans un royaume sous l'autorité du roi (umwami). La place du kinyarwanda dans la consolidation de la tradition et de la littérature orale du Rwanda précolonial sera brièvement traitée. La fin du 19^{ème} siècle a marqué le début des premiers contacts du Rwanda avec l'Europe et les Allemands ont été les premiers Européens à s'installer au Rwanda. Si la colonisation allemande n'avait ni l'intention ni la possibilité d'imposer l'allemand au Rwanda, elle y a, sans pour autant rejeter le kinyarwanda,

⁴ Ces groupes ethniques n'ont pas de pluriel dans certaines publications alors que le kinyarwanda les met au pluriel: umutwa , umuhutu, umututsi (singulier), abatwa, abahutu, abatutsi (pluriel). Cette recherche adoptera la tendance actuelle qui les met au pluriel. Cependant, l'orthographe des auteur(e)s sera respectée en cas de citations.

importé le swahili en tant que langue officielle de son administration. Ce premier bilinguisme officiel (swahili-kinyarwanda) ainsi que le rôle des missionnaires dans la codification du Kinyarwanda seront évoqués par la suite. Quant à la langue française, elle a été introduite par les Belges en tant que langue administrative dans les années 1930. Contrairement aux colonies françaises, la colonisation belge ne pratiquera pas la francisation de la population mais fera du français la langue de l'élite, celle de l'école coloniale et des missions. L'année 1962 mentionnée dans le titre de cette étude est significative dans l'histoire du Rwanda. C'est en effet l'année de l'indépendance du Rwanda, laquelle s'est déroulée dans un climat de tensions et de conflits interethniques, d'où un flux important de réfugiés vers les pays limitrophes. Après avoir décrit les conflits ethniques et politiques qui ont bouleversé cette période, nous étudierons l'influence linguistique que les pays limitrophes du Rwanda ont exercée sur les Rwandais qui s'y étaient réfugiés et qui y resteront plus de trente ans avant de pouvoir retourner dans leur pays.

Dans le troisième chapitre, nous entrerons dans le vif du sujet en décrivant les politiques linguistiques du Rwanda, de l'indépendance à nos jours. Les politiques linguistiques de la première et de la deuxième République ainsi que celles de l'après-guerre seront analysées de manière séparée, en raison de leur différente gestion des situations sociolinguistiques. La première République a dû relever le défi d'être le premier gouvernement autochtone doté d'une constitution dans laquelle les statuts des langues furent fixés. Dans ce contexte, nous étudierons les domaines d'utilisation des langues, ainsi que l'imaginaire linguistique. La deuxième République a été la seule à vouloir privilégier le kinyarwanda, en raison d'une volonté politique dont nous mentionnerons les objectifs et les limites. Quant aux gouvernements de l'après-guerre, ils se sont retrouvés dans une situation sociolinguistique nettement plus complexe. L'anglais a alors acquis le statut de troisième langue officielle et le Rwanda deviendra le 54^{ème} pays du Commonwealth en 2009. Nous concluons ce chapitre en évoquant les raisons de ce marathon linguistique.

Historiquement francophone et bilingue, le Rwanda se trouve actuellement dans une situation de trilinguisme constitutionnel, d'où la description et l'évaluation de cet état de bilinguisme et de diglossie au quatrième chapitre. Ce faisant, nous prendrons en considération la notion de compétence linguistique, inséparable du bilinguisme, ainsi que la place des langues dans la communication officielle. Une observation superficielle de l'utilisation des langues dans l'administration pourrait donner l'impression que les trois langues officielles se partagent équitablement les domaines d'usage. Après avoir passé en revue les résultats des recherches précédentes sur la place des langues dans différents domaines d'usage, cette étude se concentrera

sur l'utilisation des langues sur les sites internet des ministères ainsi que sur les compétences linguistiques requises dans les appels d'offres officiels. Nous montrerons ensuite que certains ministères privilégient une seule langue alors que les autres sont plus ou moins bilingues. Quant aux appels d'offres, notre analyse portera sur les formulations afin de relever les avantages représentés par la maîtrise de certaines langues.

Le dernier chapitre, quant à lui, mettra en évidence la fonction identitaire du kinyarwanda en tant que langue nationale et tout particulièrement les liens existant entre la langue, le peuple et le pays. Dans ce chapitre, nous tenterons d'établir les raisons pour lesquelles le kinyarwanda garde historiquement son statut de langue nationale.

1 Cadre théorique et méthodologique

La politique linguistique est un domaine interdisciplinaire qui utilise de multiples méthodes pour examiner le statut des langues, l'identité linguistique, l'usage des langues et d'autres thèmes encore.⁵ Les données (qualitatives et quantitatives) qui constituent le corpus de cette recherche ont été recueillies dans des textes de lois, des documents historiques et officiels, des articles de presse, des discours, des messages audiovisuels et des statistiques officielles, ainsi que dans des recherches scientifiques antérieures ayant porté sur le Rwanda. Cette étude sera donc fondée sur l'analyse et l'interprétations des produits de l'écriture et de l'audiovisuel dont les contenus factuels ouvrent une piste sociolinguistique, une démarche méthodologique qui est légitimée par Wodak dans la citation suivante:

*[...] texts can be analyzed and treated as representations of facts, realities, and policies [...]. And finally, texts serve metafunctions as well: to talk about language policies, debate them, question them, etc. In this latter case, we are able to analyze opinions, beliefs, and arguments on language policies. [...]. For example, a television debate could be investigated by conversation analysis, by rhetorical means, or on the foundation of argumentation theory.*⁶

Les textes et éléments audiovisuels qui seront analysés et interprétés ici ne sont donc que ceux qui représentent des faits réels, d'où l'exclusion des sources éventuelles ayant trait à la fiction. Seuls les textes et messages pertinents en lien avec le sujet et la problématique de cette recherche seront retenus et analysés dans le cadre de la théorie sociolinguistique élaborée préalablement. La démarche méthodologique qui tient compte des textes pour analyser, débattre et questionner les politiques linguistiques est également présentée par Calvet:

Nos interventions sont donc des immixtions entre les langues et la société. Mais, lorsque nous voulons les décrire et les analyser, nous n'avons accès à elles que par deux types de traces: leurs effets sur les langues et sur les situations d'une part, les déclarations d'intention de leurs auteurs, d'autre part, c'est à dire les textes, discours, manifestes [...]. Dans le premier cas, on comparera l'état du corpus et du statut des langues avant et après l'intervention, approche qui relève de

⁵ Cf. Ricento, Thomas 2006. « Methodological Perspectives in Language Policy: An Overview ». In: Ricento, Thomas (ed.). *An Introduction to Language Policy. Theory and Method*. India: Blackwell, p.129.

⁶ Wodak, Ruth 2006. « Linguistic Analyses in Language Policies ». In: Ricento, Thomas (ed.), p.170-171.

*l'évaluation mais qui devra mobiliser les instruments de la linguistique: descriptions des langues, des situations, etc. Dans le second cas, on analysera donc les textes, des discours sur les langues, sur les situations linguistiques et sur les rapports entre ces langues, ces situations et la politique au sens large.*⁷

Il est tout à fait légitime de ne pas être d'accord avec Calvet quand il affirme qu'il n'existe que deux types de traces pour avoir accès aux interventions sur les langues. Néanmoins, la particularité et la sensibilité de l'objet de cette étude impose le recours à ces accès. Il importe de souligner dès à présent que l'état du corpus des langues n'occupera que peu de place dans cette étude mais que les interventions de l'État sur les statuts des langues ainsi que sur les situations linguistiques, les rapports entre les langues et la politique au sens large seront largement prises en considération.

1.1 La politique linguistique

La langue représente un élément central du tissu social et de la construction d'une nation, donc un terrain où les politiques se doivent de prendre position. Cependant, bien que la notion de politique linguistique soit omniprésente dans les recherches macrosociolinguistiques, elle pose un problème terminologique lié aux différentes définitions et conceptualisations. Afin de montrer en quoi consiste ce problème, nous présenterons ici à titre d'exemple les définitions suivantes:

- *Une politique linguistique, c'est donc l'action menée par une communauté pour développer au mieux (selon les objectifs visés, eux-mêmes à définir) la diffusion de la ou des langue(s) qui circule(nt). Cette communauté peut être publique (un Etat, une Région, un département, une ville) ou privée (une entreprise, une chaîne médiatique, une association).*⁸
- *Nous appellerons politique linguistique [l'] ensemble des choix conscients concernant les rapports entre langue(s) et vie sociale, [...].*⁹
- *Dans son acception minimale, le concept de politique linguistique renvoie à une œuvre de conception, la conception théorique sous-jacente à la réalisation d'un ensemble d'actions entreprises sur la langue.*¹⁰
- *Le concept de politique linguistique renvoie aussi aux référents des deux concepts de loi linguistique, texte juridique régissant la langue et voté par une assemblée représentative ou de*

⁷ Calvet, Louis-Jean 2002. *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*. Paris: Plon, p.34.

⁸ Porcher, Louis et Faro-Hanoun, Violette 2000. *Politiques linguistiques*. Paris: L'Harmattan, p.6.

⁹ Calvet, Louis-Jean 2013. *La sociolinguistique*. 8^{ème} édition. Paris: Presse Universitaire de France, p.110.

¹⁰ Halaoui, Nazam 2011. *Politique linguistique. Faits et théorie*. Paris: Écriture/OIF, p.20.

*législation linguistique, ensemble des lois et des règlements concernant la langue et relatif en principe à un pays.*¹¹

- *Politische Maßnahmen, insbes. in multilingualen Staaten, die auf die Einführung, Entwicklung und Durchsetzung einzelner Sprachen zielen wie z.B. Anerkennung von Amts- und Arbeitssprachen in internationalen Organisationen oder Regelungen für den muttersprachlichen Unterricht von Einwanderergruppen [...] sowie für den fremd- und mehrsprachigen Unterricht (Schulsprachenpolitik).*¹²
- *Kontrolle und Beeinflussung des sprachlichen Sprachgebrauchs, auch durch Vorschriften und Sanktionen [...].*¹³

Ces différentes définitions montrent qu'il existe une absence de consensus au niveau de ce concept. Bien que, prises ensemble, elles offrent une image globale quoique vague de la politique linguistique, aucune de ces définitions ne peut prétendre fournir à elle seule un ensemble de caractéristiques permettant la compréhension du phénomène. La partie théorique suivante s'emploiera donc à sélectionner et clarifier des concepts qui seront ensuite contextualisés et appliqués aux faits sociolinguistiques du Rwanda.

Contrairement à certaines autres recherches, cette étude ne peut et ne saurait être restreinte à une simple approche théorique ou à une définition. Les théoriciens dont les approches sont utiles à la résolution de la problématique de cette recherche seront confrontés entre eux, associés et mis en dialogue. Nous élaborerons enfin, sous forme d'un schéma synthétique le modèle théorique résultant de cet ensemble des données et le feront suivre d'une présentation de la problématique et des hypothèses.

1.1.1 Un domaine de la sociolinguistique

La politique linguistique est un domaine de la sociolinguistique relatif à l'intervention sur les langues et aux relations entre les langues dans le cadre des États.¹⁴ L'objet d'étude de la linguistique n'étant pas seulement la langue ou les langues mais la communauté sociale sous son aspect linguistique, cette sociolinguistique appliquée qu'est la politique linguistique représente une intervention sur la société par le biais des langues. Cette intervention présuppose deux propriétés à

¹¹ Ibid., p. 21.

¹² Bußmann, Hadumod (Hrsg.) 2008 . *Lexikon der Sprachwissenschaft*. Stuttgart: Kröner Verlag, p.658.

¹³ Ibid.

¹⁴ Cf. Calvet 2013, p.110.

la langue: celle de changement interne, puisque l'histoire des langues prouve que ces dernières changent avec le temps, et celle de changement externe qui concerne les rapports entre les langues.¹⁵

La sociolinguistique s'intéresse également aux changements des comportements communicatifs dans les situations de contacts linguistiques, d'où son intérêt pour les politiques linguistiques dont les recherches prennent en compte aussi bien les réactions politiques des parties prenantes au niveau linguistique, social et institutionnel que les conséquences de ces réactions ou mesures politiques.¹⁶ Quant au syntagme politique, il implique la relation réciproque entre l'individu, la société et les institutions.¹⁷

Compte tenu de ce qui vient d'être énoncé, nous retiendrons que l'histoire linguistique, l'individu, la langue, la société et les institutions constituent des éléments importants et impératifs, qu'une recherche en politique linguistique doit prendre en compte. Le recours à l'histoire est nécessaire, étant donné que les langues se transforment, ainsi que les relations entre elles. Selon Porcher et Faro-Hanoun, une politique linguistique doit prendre conscience du passé dont elle est l'héritière et la continuité, du présent au sein duquel elle agit et reçoit, et du futur qui la prolongera.¹⁸ Calvet reconnaît que les situations linguistiques sont le produit de l'histoire, ce qu'il explique en réfléchissant sur les choix des langues en Afrique et ailleurs.¹⁹ Il est clair qu'une politique linguistique ne peut être étudiée que dans sa lignée historique, dans la mesure où elle n'est jamais statique et où son analyse doit tenir compte des politiques linguistiques antérieures.

Quant à la relation entre l'individu et la société, elle devient plus compréhensible lorsqu'on se souvient que la société est elle-même un ensemble d'individus. Selon Czernilofsky, dans une perspective linguistique, l'individu et la société entretiennent une relation dialectique dans le sens où la société influence les expériences et les choix linguistiques des individus à travers les normes et les directives et où les situations sociales sont constituées par les expériences individuelles.²⁰

¹⁵ Ibid., p.121.

¹⁶ Cf. Czernilofsky, Barbara 2008. « Soziolinguistik. Sprachsysteme in der Gesellschaft ». In: Metzeltin, Michael (Hrsg.). *Diskurs. Text. Sprache. Eine methodenorientierte Einführung in die Sprachwissenschaft für Romanistinnen und Romanisten*. Wien: Praesens Verlag, p.453.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Cf. Porcher et Faro-Hanoun, p.134.

¹⁹ Cf. Calvet 2002, p.15.

²⁰ Czernilofsky, p. 446.

La notion d'identité et surtout sa relation avec une politique linguistique ont aussi place dans cette discussion. Selon Kremnitz, toute politique linguistique peut influencer sur l'identité et la conscience collective.²¹ Calvet va dans le même sens quand il soutient que les « [...] identités portées par les langues sont directement liées aux faits politiques et sociaux. »²² En effet, ces positions sur la relation entre politique linguistique et identité sont liées à ce que Schmidt appelle « identity politics » qu'il éclaire dans cette citation:

*Identity politics derives from the perception that who we are matters in political life, and there is a variety of politically significant answers to the question « who we are? ».*²³

La langue occupe une place centrale dans la construction du « nous » social. Sans elle, une communauté politique et sociale ne peut exister. On s'étonnerait du détenteur d'un passeport français qui ne parle pas français, ou de quelqu'un qui affirme être Rwandais, Burundais sans parler le kinyarwanda ou le kirundi, ou encore d'un autre qui prétend être Allemand ou Autrichien mais ne parle pas allemand, et ainsi de suite pour les autres pays. Ceci revient à dire que plus les langues sont liées au « nous » social, donc à l'identité nationale, plus elles intéressent les décideurs en matière de politiques linguistiques et plus elles sont susceptibles de devenir langues nationales ou officielles.

Quant à la place et au rôle des institutions, Porcher et Faro-Hanoun insistent sur le fait qu'une politique linguistique rigoureuse et effective dépend de beaucoup de facteurs comme ses relations avec la politique éducative, la politique médiatique, la politique industrielle et commerciale, la politique de la recherche, une politique tout court.²⁴ Il est donc évident que les institutions qui prennent en charge les questions linguistiques sont différentes selon les régimes et la nature d'intervention.

1.1.2 Fondements et objectifs des politiques linguistiques

Les politiques linguistiques sont caractérisées par une situation de départ et une d'arrivée, qui dépend des objectifs à atteindre. Calvet estime que les décideurs ou les agents en matière de

²¹ Ibid., p.97.

²² Calvet 2002, p.18.

²³ Schmidt, Sr, Ronald 2006. « Political Theory and Language Policy ». In: Ricento, Thomas (ed.), p.98.

²⁴ Porcher et Faro-Hanoun, p.135.

politique linguistique partent d'une situation S1 qu'ils jugent non satisfaisante et visent une situation S2 jugée plus satisfaisante, cette évolution étant marquée par les étapes suivantes²⁵:

- Définir ce qu'il y a de non satisfaisant en S1 et dire pourquoi.
- Décrire précisément la situation S2 à laquelle on veut aboutir et montrer en quoi elle serait plus satisfaisante.
- Déterminer comment passer de S1 à S2.

L'auteur précise que les deux premiers points relèvent de la politique linguistique tandis que le dernier relève de la planification linguistique. Les points décrits par Calvet montrent que les politiques linguistiques ne peuvent pas être un produit du hasard. Si les décideurs doivent « définir, décrire précisément, déterminer », c'est qu'ils savent que les situations linguistiques font partie intégrante d'un contrat social et que chaque révision ou retouche doit être effectuée avec prudence. La situation (S1) dont parle Calvet correspond à ce que Halaoui appelle « les assises d'une politique linguistique », à savoir la situation sur laquelle la politique linguistique prend appui.²⁶ Dans ce concept, la situation linguistique de départ renferme des déviations que la politique aura pour fonction d'enrayer.²⁷

Même si les « assises d'une politique linguistique » et la « S1 » désignent une seule et même situation, Halaoui apporte toutefois un complément d'informations nécessaires en cherchant la nature de ces « déviations » et en précisant qu'elles ne sont pas toujours de nature linguistique. Elles peuvent l'être quand la langue est observée sur le plan interne, lequel tient compte de l'ensemble des phonèmes, de la grammaire ou du lexique, ou quand elle est observée sur le plan externe ou sociolinguistique, lequel s'intéresse aux rapports entre langues et locuteurs mais aussi aux relations qu'une langue entretient avec les autres langues.²⁸ Elles seront en revanche de nature éducative quand il s'agit d'adapter la langue d'alphabétisation, de communication et d'enseignement.²⁹ Enfin, les déviations pourront être de nature idéologique au sens large, qui « englobe la culture, la religion, le nationalisme, voire l'idée que l'on se fait de la géographie couverte par la langue, donc de son expansion ».³⁰

²⁵ Cf. Calvet 2002, p.21.

²⁶ Cf. Halaoui, p.47.

²⁷ Ibid., p.48.

²⁸ Ibid., p. 63.

²⁹ Ibid., p. 67-70.

³⁰ Ibid., p.71.

Pour revenir à Calvet, la S1 n'est alors qu'une situation de départ, source d'une nouvelle politique. Elle est censée aboutir à une autre situation S2, jugée satisfaisante. Quant à la S2, elle correspond à la situation d'arrivée et aux objectifs que les politiques linguistiques veulent atteindre. Elle est donc dépendante du dernier point, qui consiste à déterminer comment passer de S1 à S2, ce qui implique des moyens et du personnel. Czernilofsky distingue deux objectifs fondamentaux dans une politique linguistique institutionnelle: d'un côté, une politique linguistique institutionnelle poursuit l'objectif d'institutionnaliser les situations et faits linguistiques d'une société; de l'autre, elle fixe un état linguistique jugé opportun vers lequel les mesures des politiques linguistiques s'orienteront.³¹ Les autres objectifs d'une politique linguistique sont entre autres la modernisation de la langue au niveau de l'écriture, du lexique, son épuration ou sa défense.³²

A partir de ces prises de positions sur les objectifs d'une politique linguistique, on peut introduire deux notions importantes, lesquelles se trouvent au centre des préoccupations des politiques linguistiques et sont liées aux objectifs d'une politique linguistique: le statut et le corpus. Les décisions relatives au statut déterminent quelle(s) langue(s) sera/seront utilisée(s) dans les différents secteurs du service public, dans l'administration, dans les médias et dans le système éducatif.³³ Celles concernant le corpus porteront en revanche sur la modernisation des langues en vue de leur adaptation aux besoins socioéconomiques et technologiques du monde moderne.³⁴

Le passage de la S1 (départ) à la S2 (arrivée et objectif) doit être planifié (déterminer comme passer de S1 à S2). La planification linguistique prendra le sens que lui donne Calvet, à savoir qu'elle est synonyme de politique linguistiques dans certaines publications, à l'exemple de Spolsky quand il écrit ceci:

*These terms represent fashion rather than other differences. When sociolinguists started to be involved in the 1950s and 1960s, they preferred the term language planning as the term for any effort to modify language form or use. In the late 1980s, the regular failure of national planning activities seems to have encouraged the more neutral-seeming term, language policy.*³⁵

³¹ Cf. Czernilofsky, p.455.

³² Cf. Calvet 2013, p.113.

³³ Cf. Spolsky, Bernard 1998. *Sociolinguistics*. UK: Oxford University Press, p.69.

³⁴ Ibid., p.70.

³⁵ Ibid., p.66.

La seule différence entre les deux termes serait alors la neutralité du terme « language policy ». Loin d'être synonymes, ils sont différents dans cette définition de Calvet:

Nous appellerons politique linguistique [l'] ensemble des choix conscients concernant les rapports entre langue(s) et vie sociale, et planification linguistique la mise en pratique concrète d'une politique linguistique, le passage à l'acte en quelque sorte.³⁶

La différence entre les deux termes est évidente: la planification est la mise en pratique d'une politique linguistique. Ainsi, les objectifs d'une politique linguistique ou S2 ne peuvent être atteints que quand ils sont appuyés par une opération de planification. D'après Calvet, les décisions des politiques linguistiques peuvent revêtir une fonction pratique ou symbolique. Quand un État nouvellement indépendant décide de donner à une langue locale un statut de langue nationale, explique-t-il, cette décision aura une fonction pratique dans la mesure où elle sera renforcée par une planification linguistique qui introduira la langue locale à l'école, dans l'administration et dans d'autres services jusqu'à ce qu'elle remplace la langue coloniale dans tous les domaines de la vie nationale. Cette même décision aura une fonction symbolique si elle n'est pas appliquée ou tout simplement lorsqu'elle est inapplicable. L'auteur finit par affirmer que les langues font partie des choses politiquement planifiables et contrôlables par l'État comme le sont l'éducation, les taux de natalité, le développement, les constructions, etc.³⁷

1.1.3 Politique de facilitation de la communication et d'engagement

On a parlé jusqu'ici de politique linguistique en générale, sans évoquer qu'il en existe plusieurs types selon les pays et les situations sociolinguistiques. Les politiques de facilitation de la communication et d'engagement seront donc ici brièvement présentées. La politique de facilitation de la communication intervient lorsqu'une langue coloniale, étrangère à l'apprenant, est utilisée comme langue d'enseignement.³⁸ Son objectif: faciliter la communication de la connaissance via l'utilisation d'une langue apprise par l'apprenant durant les premières années d'enseignement.³⁹ La situation de déviance à sa source est l'utilisation d'une langue coloniale, estimée être à la base de l'échec scolaire.⁴⁰ On constate que l'objectif principal de l'intervention vise à une communication

³⁶ Calvet 2013, p.110.

³⁷ Cf. Calvet, Jean-Louis 1998. *Language Wars and Linguistic Politics*. Translated by Michel Petheram. UK: Oxford University Press, p.117.

³⁸ Cf. Halaoui, p.113.

³⁹ Ibid., p.112.

⁴⁰ Ibid.

du savoir dans la langue maternelle dans le but de faire face à l'échec scolaire. On pourrait se demander si une telle politique ne poursuit pas l'objectif de se débarrasser peu à peu de la langue coloniale. Mais il n'en est rien: cette réorganisation de la langue de l'enseignement implique le remplacement momentané de la langue coloniale par une langue africaine durant les premiers contacts de l'élève avec les matières enseignées, la langue coloniale redevenant par la suite langue d'enseignement.⁴¹

Si la langue nationale domine dans les premières années de l'enseignement primaire pour laisser ensuite la place à la langue étrangère comme nous venons de le voir, tout semble réuni pour rendre difficile la vie de l'élève, lequel sera confronté à un moment donné à une langue étrangère d'enseignement qu'il ne comprend pas. Théoriquement, ce souci semble ne pas être fondé. D'après Halaoui, non seulement l'élève est préparé à acquérir des connaissances dans cette langue étrangère, mais la langue elle-même est traitée en fonction de son future rôle de langue d'enseignement.⁴² Pour y parvenir, la langue étrangère sera enseignée en tant que matière durant les années au cours desquelles la langue nationale est langue d'enseignement.⁴³

Quant à la politique linguistique d'engagement, elle est propre aux pays qui jouissent d'un véritable appui « sur les plans politique, financier, pratique ». Cet engagement se réfère à une intervention effective de l'État et à une position de l'État adéquate aux objectifs retenus en matière de langue. Les pays qui pratiquent une telle politique disposent d'une politique de « modification »⁴⁴ observable, d'une politique de recherche sur les langues africaines ainsi que d'une politique d'alphabétisation et d'enseignement dans ces langues.⁴⁵

1.1.4 Législation linguistique

Calvet a souligné que les politiques linguistiques peuvent rester symboliques, sans application et sans lendemain. Elles le sont surtout quand elles sont implicites et non explicites, deux notions que nous allons nous employer à préciser. Selon Kremnitz, le fait qu'une politique linguistique soit fixée dans un texte officiel permet de distinguer les deux notions. Le statut d'une langue peut être explicitement fixé dans un texte officiel; dans le cas contraire, une politique linguistique restera

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid., p.121.

⁴³ Ibid., p.122.

⁴⁴ Ibid., p.104: Une politique de modification est, selon l'auteur, une politique qui, sans jamais rejeter la politique coloniale, car la langue coloniale demeure dans le cas général langue officielle, lui apporte une modification substantielle.

⁴⁵ Ibid., p.110.

implicite.⁴⁶ Il va de soi que tout ce qui est fixé par un document officiel, en l'occurrence un texte de lois, une constitution, une ordonnance ministérielle, etc. a plus de probabilité d'être appliqué en raison du risque de l'intervention d'une autorité en cas de non-application.

Pour qu'elle puisse survivre, une politique linguistique doit être légalisée et reconnue à travers des textes officiels. Même si certains groupes sociaux peuvent influencer sur une situation linguistique indépendamment des décisions et mesures politiques (à l'exemple d'un directeur d'école ou d'une entreprise qui interdiraient l'usage de certaines langues à l'intérieur de leur établissement), seules les langues reconnues politiquement, institutionnalisées, et faisant l'objet d'une loi ou d'un texte légal peuvent être employées dans les situations formelles, dans les écoles et dans les médias, ce qui, par conséquent, pèse sur les choix linguistiques des individus.

Selon Halaoui, le concept de législation linguistique fait référence à l'ensemble des textes juridiques, lois ou règlements, articles ou alinéas relatifs à la langue.⁴⁷ Il distingue ainsi trois domaines qui peuvent varier d'un pays à l'autre: la législation constitutionnelle, la législation ordinaire, la législation réglementaire. La législation constitutionnelle est formée d'un ou de plusieurs articles ou alinéas appartenant à la constitution ou à une loi intégrée à celle-ci.⁴⁸ En Afrique subsaharienne, écrit l'auteur, elle traite principalement des statuts de langue, officielle ou nationale, de la valorisation des langues africaines et de l'utilisation de celles-ci.⁴⁹ Elle peut aussi concerner la défense de la diversité linguistique, le refus du préjudice des langues, l'interdiction de la discrimination en relation avec la langue, la compréhension de la langue de l'arrestation, les actions en faveur des langues, le droit des communautés à l'utilisation de la langue.⁵⁰

La législation ordinaire des langues, pour sa part, apparaît le plus souvent dans les lois de réforme éducative, apporte des informations générales sur les langues du pays, présente les statuts respectifs de celles-ci et expose les modalités de leur utilisation et de leur développement.⁵¹ La législation réglementaire, enfin, est constituée des alphabets et de l'orthographe des langues, des modalités de la segmentation de leurs énoncés, de la séparation des mots et des statuts des organismes chargés des langues et de la recherche linguistique.⁵²

⁴⁶ Cf. Kremnitz, p.122.

⁴⁷ Ibid., p.131.

⁴⁸ Cf. Halaoui, p.132.

⁴⁹ Ibid., p.132-133.

⁵⁰ Ibid., p.134-135.

⁵¹ Ibid., p.135.

⁵² Ibid., p.136.

Si la législation linguistique détient la fonction centrale d'institutionnaliser et de fixer juridiquement les situations linguistiques, elle peut aussi avoir d'autres fonctions dont, par exemple la fonction de dissimulation. Il s'agit là d'un processus selon lequel une législation est votée et attire l'attention du citoyen sur ses contenus tout en dissimulant une autre politique effectivement pratiquée. C'est le cas, par exemple, quand un pays réoriente officiellement sa politique vers les valeurs locales et affiche une pratique nationaliste, alors qu'il est un fervent partisan de la langue et de la culture occidentale.⁵³

1.1.5 Bilinguisme, plurilinguisme et diglossie

Les politiques linguistiques qui fixent les statuts des langues influencent les choix et les attitudes linguistiques des individus. Cette partie se propose ainsi d'exposer les notions théoriques de bilinguisme, de plurilinguisme (individuel ou sociétal) et de diglossie.

1.1.5.1 Bilinguisme, plurilinguisme

La gestion des relations entre les langues, la société et les situations de contact constitue un des objectifs principaux des politiques linguistiques. Comme le montre la composition des termes, le bilinguisme implique l'existence de deux langues et le plurilinguisme celle de plusieurs langues. Le bilinguisme et le plurilinguisme peuvent être aussi bien individuels, quand un individu utilise deux ou plusieurs langues, que sociétal, quand plusieurs langues existent dans une société. Un État ou un pays bilingue n'implique pas que les individus soient bilingues: c'est un pays dont les principales institutions dispensent leurs services dans les deux langues à des citoyens, qui peuvent très bien être des unilingues.⁵⁴ La compétence dans les deux, voire plusieurs langues, varie et dépend de différents facteurs.⁵⁵

Dans un ouvrage intitulé « Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie », Calvet part d'un colonialisme naissant et d'une société monolingue en contact avec la langue du colonisateur pour réfléchir ensuite à la nature du bilinguisme qui en résulte. Il remarque qu'après l'installation militaire et administrative du colonisateur, une classe de collaborateurs locaux qui sont proches du pouvoir ou le représentent vont, par nécessité et par intérêt, utiliser la langue de l'envahisseur. De cette situation naît un bilinguisme mais ce produit de l'invasion ne concerne qu'un petit groupe

⁵³ Ibid., p.147.

⁵⁴ Cf. Loubier, p.165-166.

⁵⁵ Cf. Bußmann, p.90.

d'individus alors que l'immense majorité de la population demeure monolingue.⁵⁶ Calvet remet en question l'idée de certains linguistes, selon laquelle la langue est seulement un instrument de communication: comment est-ce possible quand seuls 2 ou 3 pourcent de la population d'un pays colonisé parlent la langue dominante, officielle, tandis que l'immense majorité parle la langue dominée? Cette situation devient particulièrement problématique quand la seule façon d'accéder aux postes de responsabilité est de parler la langue dominante et que cette même langue sert les intérêts de la bourgeoisie et du néocolonialisme.⁵⁷

1.1.5.2 Diglossie

Le concept de diglossie apparaît dans la plupart des recherches sociolinguistiques. Il est défini par Loubier comme décrivant « une situation de bilinguisme social où la dynamique d'utilisation de deux langues nettement séparées par leurs fonctions et leurs domaines d'usage sociaux mène à la domination sociolinguistique du groupe dont la langue a une faible utilité socioéconomique en raison de son confinement à des fonctions, à des domaines et à des aires d'usage restreints, peu valorisés et, par conséquent, souvent, hors de l'espace officiel et public ».⁵⁸ L'acception la plus souvent partagée est celle de Ferguson selon laquelle la diglossie désigne une situation linguistique dans laquelle deux variétés existent dans une société, l'une socialement haute (high variety H) et l'autre socialement basse (low variety L).⁵⁹ La variété H est réservée aux communications formelles et officielles tandis que la variété L n'est utilisée que dans des situations de communications orales, informelles et familiales.⁶⁰ Un développement complémentaire de ce phénomène est attribué à Fishman qui l'étend à deux communautés linguistiques parlant des langues différentes.⁶¹ Le deuxième Congrès de la Culture catalane en a étendu les champs d'application aussi bien à deux variétés de la langue qu'à deux langues différentes et considérait que le concept de diglossie repose sur deux critères que sont la hiérarchisation et la fonctionnalisation.⁶²

Les fonctions, les domaines et les statuts des langues ne sont pas statiques et les langues peuvent décliner. Une langue peut se trouver dans un processus de déclin sociolinguistique qui résulte de la diminution de l'effectif de ses locuteurs et du rétrécissement de son champ fonctionnel (fonctions,

⁵⁶ Calvet, Louis-Jean 1974. *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*. Paris: Payot, p.60.

⁵⁷ Ibid., p.64.

⁵⁸ Loubier, p.189.

⁵⁹ Czernilofsky, p.439.

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Bußmann, p.136.

⁶² Lagarde, Christian 2008. *Identité, langue et nation. Qu'est-ce qui se joue avec les langues?* Catalunya: Trabucaire, p.25.

statuts, domaines d’usage), entraînant ainsi une baisse de son utilisation effective qui peut mener jusqu’à son extinction à l’intérieur d’un espace social donné.⁶³ Dans une perspective officielle, une diglossie est absente quand deux ou plusieurs langues sur un territoire sont symétriquement institutionnalisées: un tel cas se présente quand les locuteurs de ces langues ont les mêmes droits linguistiques, ce qui n’exclut pas une asymétrie au niveau social, étant donné la notion de prestige associée aux langues.⁶⁴

1.2 Modèle théorique

Après ce parcours théorique dont l’intention était de tracer les lignes générales de l’analyse dans un ensemble très vaste, il demeure nécessaire de trouver un modèle théorique approprié et plus transparent. Ce faisant, ce modèle théorique doit entrer dans le cadre de cette recherche qui, sans toutefois ignorer l’existence d’autres acteurs, met les interventions de l’État au centre de ses préoccupations. Le modèle théorique le plus adapté au cadre de cette recherche est celui de Bergeron. L’auteur développe un modèle fonctionnel qui explique le fonctionnement de l’État et qui sert de base à la description des processus décisionnels de « l’aménagement linguistique ». Il distingue trois niveaux fonctionnels que voici⁶⁵:

Superfonctionnel			
Fonctionnel	Gouvernement	Législation	Impérativité
Administration		Juridiction	Exécution
Infrafonctionnel			

Tableau 1: Le modèle du fonctionnement de l’État. Bergeron 1966.

Selon les explications de Labrie qui s’est servi du tableau pour analyser le processus décisionnel de l’aménagement linguistique de l’Union Européenne, le niveau superfonctionnel comprend entre autres la constitution, la souveraineté, la politique extérieure, la défense militaire et une déclaration des droits, les révisions constitutionnelles, les référendums, les révolutions, la guerre civile, etc. Quant au niveau fonctionnel, il consiste en deux degrés de contrôle: l’impérativité qui comprend les fonctions de gouvernement et de législation ainsi que l’exécution qui comprend les fonctions d’administration et de juridiction. Le niveau infrafonctionnel comprend les organismes d’État, la

⁶³ Loubier, p.134.

⁶⁴ Kremnitz, p.124.

⁶⁵ Cité par Labrie, Normand 1992. « L’analyse de l’aménagement linguistique ». In: Giordan, Henri (éd.). *Les minorités en Europe: Droits linguistiques et Droit de l’homme (théorie, cultures et sociétés)*. Paris: Édition Kimé, p. 68-69.

nationalité, le statut des étrangers, les services (État contrôleur) ainsi que le milieu social, les idées politiques, le consensus, les valeurs etc. (État contrôlé.). Selon Labrie, on assiste à un mouvement descendant quand les institutions exercent un contrôle les unes sur les autres, du niveau superfonctionnel vers le niveau infrafonctionnel, et à l'inverse, on assiste à un mouvement ascendant lorsqu'un contrôle est exercé sur les institutions du niveau infrafonctionnel vers le niveau superfonctionnel. Voici à quoi ressemble ce modèle de fonctionnement de l'État s'il est combiné à celui de l'aménagement linguistique:

	Observation	Formulation de politiques	Prises de décisions	Mise en œuvre	Évaluation
	1	2	3	4	5
A.Superfonctionnel	A1	A2	A3	A4	A5
Fonctionnel					
B.Gouvernement	B1	B2	B3	B4	B5
C.Législation	C1	C2	C3	C4	C5
D.Administration	D1	D2	D3	D4	D5
E.Juridiction	E1	E2	E3	E4	E5
F.Infractionnel	F1	F2	F3	F4	F5

Tableau 2: Un modèle pour décrire les processus décisionnels de l'aménagement linguistique. Labrie 1992.

Les trente cellules ont été utilisées par Labrie pour illustrer de quelle façon les processus décisionnels voient le jour dans l'Union Européenne, raison pour laquelle on n'entrera pas en détails sur la signification de chaque cellule. Ce qui est important, c'est que ce schéma prouve que la politique linguistique inclut l'observation, la formulation des politiques, la prise de décisions, la mise en œuvre des décisions et l'évaluation. Pour pouvoir être adapté au contexte particulier de cette étude, le modèle de Bergeron et sa combinaison avec le processus décisionnel de l'aménagement linguistique par Labrie seront associés à tout un ensemble théorique tenant compte de l'aspect historique, des relations réciproques entre les langues et la société, du bilinguisme et de la diglossie et enfin de l'identité linguistique.

1.3 Problématique et hypothèses

Cette étude est fondée sur la problématique et les hypothèses suivantes:

1.3.1 Questions:

- Quelles ont été les fondements et les objectifs des différentes politiques linguistiques du Rwanda, de l'indépendance à nos jours?
- Comment expliquer la domination actuelle de l'anglais dans un pays historiquement francophone?

1.3.2 Hypothèses de travail

H1: La première République (1962-1973) a puisé ses sources dans la politique linguistique de la colonisation belge dont elle a assuré la continuité, tout en lui apportant quelques modifications.

H2: Une politique linguistique d'engagement et de dissimulation a été pratiquée entre 1973 et 1991.

H3: La guerre de 1990 et le retour des réfugiés en 1994 ont bouleversé la situation sociolinguistique du Rwanda.

H4: Les problèmes diplomatiques avec la France ont eu un impact sur la situation du français au Rwanda.

H5: L'adhésion au Commonwealth et l'intégration du Rwanda dans la Communauté d'Afrique de l'Est (East African Community) renforcent le statut et les fonctions de l'anglais.

2 Aperçu sociohistorique

Nous aimerions préciser tout d'abord que ce chapitre n'a pas la prétention de présenter de nouveaux points de vue ni de livrer une version approfondie de l'histoire rwandaise. Cette partie constitue un aperçu de l'histoire de la société rwandaise et vise à comprendre, à la lumière du passé, le fonctionnement des relations entre les langues et la société mais aussi l'impact des faits historiques sur les situations sociolinguistiques.

2.1 Le Rwanda précolonial

L'histoire du Rwanda précolonial est basée sur les récits transmis par voie orale qui furent transcrits au début de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. En l'absence des documents écrits, les lignes générales de l'histoire du Rwanda furent tracées à partir des récits oraux. Tout en reconnaissant que l'écriture représente un élément essentiel de transmission des faits historiques, l'abbé Kagame, l'un des premiers historiens du Rwanda colonial, jugeait superflu l'argument selon lequel les civilisations ou ensembles de peuples qui en sont privés, sont affectés d'une infériorité évidente au point de vue de l'histoire.⁶⁶ Pour écrire l'histoire du Rwanda, il s'est servi du Code-cérémonial ésotérique, le genre le plus ancien de la littérature rwandaise. Ce Code était pour lui une source incomparable en raison des faits historiques qu'il renfermait.

D'une façon générale, les historiens admettent que le Rwanda précolonial n'était pas politiquement unifié avant le 19^{ème} siècle. Il fut longtemps occupé par des royaumes de faibles étendues, dotés d'une structure interne très semblable, alors que leurs souverains appartenaient aussi bien à des lignages Hutus que Tutsis.⁶⁷ Au début du 18^{ème} siècle, écrit Vansina, « le royaume nyiginya était encore un ensemble fragile, une coalition plutôt qu'un royaume, pas encore très différent des formations politiques qui l'entouraient ». À la fin du siècle, continue-t-il, « on se trouve devant un ensemble unifié, centralisé et agressif ».⁶⁸ Les autres sources estiment que vers la fin du 19^{ème} siècle, donc peu avant le début de la colonisation allemande, certaines zones échappaient au contrôle central et que « le Rwanda était constitué d'un noyau central sous l'administration directe du mwami (roi) et de sa Cour, de zones périphériques sous le contrôle nominal des délégués du

⁶⁶ Cf. Kagame, Alexis 1959. *La notion de généalogie appliquée à la généalogie dynastique du Rwanda des X^e- XI^e siècles à nos jours*. Mémoire. Bruxelles: Édition J. Duculot, S.A., Gembloux p.6.

⁶⁷ Cf. Muhimpundu, Félicité 2002. *Education et citoyenneté au Rwanda*. Paris: L'Harmattan, p.26.

⁶⁸ Vansina, Jan 2001. *Le Rwanda ancien. Le royaume nyiginya*. Paris: Karthala, p.158.

mwami, et de zones où le gouvernement central exerçait une influence mais qu'il ne contrôlait pas effectivement ».⁶⁹

Étant donné que l'histoire des pays signifie celle des peuples et des langues, il importe de se pencher sur les mouvements migratoires du Rwanda ancien pour pouvoir comprendre les phases de son peuplement. L'un des événements de l'histoire précoloniale du Rwanda qui a fait couler beaucoup d'encre et sur lequel les historiens expriment des arguments divergents est celui qui concerne les origines des Twas, des Hutus et des Tutsis. Les premiers habitants du Rwanda étaient les Twas (Pygmées) qui auraient occupé les montagnes boisées à partir du sixième siècle avant notre ère.⁷⁰ Les Twas auraient été suivis par les Hutus quelques siècles plus tard et les Tutsis auraient été ainsi les derniers arrivants. Les Twas, une population pygmoïde, seraient venus de l'ouest, parlaient une langue bantoue et vivaient de la chasse et de la cueillette.⁷¹ Les Hutus, seraient venus soit d'Océanie, soit du Tchad ou des confins nigéro-camerounais, vivaient de l'agriculture, de l'élevage de petit bovin, et connaissaient la métallurgie du fer.⁷² Quant aux Tutsis, ils seraient des pasteurs nomades d'origine mi-sémitique, mi-hamitique détachés de la souche éthiopienne et se seraient installés progressivement entre le 10^{ème} et le 15^{ème} siècle.⁷³ Selon cette théorie hamitique: « un groupe aurait quitté les contreforts éthiopiens pour gagner l'Afrique de l'Ouest et donner naissance au rameau peuhl, un autre groupe, à la recherche de pâturages, serait descendu vers les collines rwandaises ».⁷⁴ Ils s'y sont attardés et auraient fini par y adopter la vie sédentaire avant de se lancer dans des conquêtes et de soumettre les souverains autochtones.⁷⁵ Selon cette dernière source, le roi hamite aurait confisqué le titre de père ou patriarche des familles conquises, tout en reconnaissant aux défricheurs le droit inaliénable de propriété sur les superficies déboisées par eux. Ces groupes ethniques se seraient donc assimilés et auraient fini par partager la même langue et la même religion au cours du temps.

La question qui se pose à ce stade, et qui n'est pas la moindre, consiste à savoir pourquoi ces trois groupes parlent une même langue alors qu'ils sont d'origines différentes. On ne dispose pas de documents linguistiques sérieux relatifs à cette question. Mais si on tient compte du fait que les

⁶⁹ Reyntjens, F. 1983, p.91. Cité par Muhimpundu, p.48.

⁷⁰ Cf. Overdulve, C.M 1997. *Rwanda. Un peuple avec une histoire*. Paris: L'harmattan, p.13.

⁷¹ Cf. Rurangirwa, Straton 2011. *Les politiques linguistiques du Rwanda de 1899 à 1994. Du début au commencement*. Saarbrücken: Éditions universitaires européennes. p.14.

⁷² Ibid., p.14.

⁷³ Ibid., p.15.

⁷⁴ Braeckman, Colette 1994. *Rwanda. Histoire d'un génocide*. Paris: Fayard, p.26.

⁷⁵ Cf. Kagame, Alexis 1954. *Les organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda*. Mémoire. Buxelles: Édition J. Duculot, S.A., Gembloux, p.193.

Twas qui étaient les premiers occupants parlaient une langue bantoue, à savoir le kinyarwanda, on en déduit que les Hutus et les Tutsis ont fini par adopter la langue des premiers occupants. Cette supposition suscite d'autres questionnements, en particulier le fait qu'adopter la langue trouvée sur place n'implique pas la mort ou la disparition immédiate d'autres langues parlées par les nouveaux venus. Or, il n'existe aucune trace d'autres langues au Rwanda qui seraient issues de ces migrations. Ces incertitudes ouvrent ainsi une porte à une nouvelle thèse selon laquelle ces trois ethnies auraient une origine commune. Issue de la nouvelle historiographie, cette thèse précise que les Twas, les Hutus et les Tutsis appartiennent à la même ethnie et que leur distinction s'explique par des mécanismes internes de différenciation et de stratification. Selon cette thèse, la différence serait due historiquement au mode de vie, à l'éducation, à la nourriture, à la forme de travail et à la psychologie de classe.⁷⁶ En dehors des différences physiologiques soulevées par les partisans de la thèse hamitique et des différentes origines, ces trois ethnies ont une multitude de points communs qui s'observent au niveau social et culturel. Non seulement elles partagent une même langue mais aussi, elles « se reconnaissent tout un ensemble de pratiques sociales et culturelles analogues: division du temps et de l'espace, règle de convivialité, proverbes et malédictions, contes et chants des veillées, rites de mariage et de funérailles, culte familial des ancêtres etc. ».⁷⁷

Au niveau politique, le royaume avait un Code administratif soigneusement élaboré qui fixait les fonctions et les responsabilités des uns et des autres. Selon l'historien Kagame⁷⁸, le roi était le chef suprême de l'administration. Il exerçait cette autorité sur les zones intérieures du pays divisé en district. Les provinces frontalières, sujettes aux invasions guerrières, étaient gouvernées par des chefs d'armée. À la tête de chaque district, le roi plaçait deux fonctionnaires portant respectivement les titres de préfet du sol et de préfet du pâturage. Toujours selon l'historien, dans le commandement civil, les Hutus et les Tutsis étaient placés sur le même pied. Le préfet du sol était en général un Hutu et le préfet du pâturage un Tutsi, mais le roi pouvait unir les deux fonctions à un seul et même dignitaire, sans distinction de race. Quant aux Twas, ils pouvaient être sous-chefs de localité mais la dignité de préfet soit du sol, soit de pâturage, leur était inaccessible, à moins que leur famille n'ait été anoblie depuis plusieurs générations.

⁷⁶ Muhimpundu, p.23.

⁷⁷ Ibid., p.28.

⁷⁸ Cf. Kagame Alexis 1952. *Le Code des institutions politiques du Rwanda précolonial*. Mémoire. Bruxelles: Institut Royal Colonial Belge, p.116-117.

2.1.1 Littérature orale

La littérature orale était le mode d'expression du Rwanda précolonial. Selon l'abbé et historien Kagame, la littérature du Rwanda précolonial comprenait trois grands genres poétiques: la poésie guerrière, la poésie dynastique et la poésie pastorale. La poésie guerrière racontait l'histoire des conquêtes ou d'expéditions guerrières mais pouvait aussi être le récit d'événements importants n'ayant aucun lien avec la guerre mais se rapportant à des faits de politique intérieure.⁷⁹ Le genre dynastique était consacré à exalter le roi et la maison régnante.⁸⁰ À l'origine, ces poèmes étaient de brèves compositions qui ne dépassaient pas dix vers. La première et la principale caractéristique de la poésie dynastique fut l'emploi des figures (synonymique, homonymique, métonymique). Toujours selon Kagame, ce genre poétique avait été élevé au rang d'institution officielle et était confié à une série de familles qui assuraient la conservation des poèmes, de génération en génération.⁸¹ Quant à la poésie pastorale, elle était plutôt un genre et une œuvre d'imagination et chantait les troupeaux qui venaient régulièrement défiler à la Cour lors de certaines fêtes.⁸²

2.2 La colonisation allemande

Le Rwanda précolonial n'avait que des contacts limités avec l'extérieur. Il reste difficile d'établir l'existence d'un commerce ancien entre le Rwanda et ses voisins de l'est et c'est seulement au cours de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, sous le règne de Rwabugiri, que fut établi un réseau d'échanges avec l'Afrique orientale.⁸³ Avant l'arrivée des premiers Européens, les Arabes, commerçants et esclavagistes, avaient tenté de s'y introduire sans succès. Le Rwanda semble ne pas avoir eu de contact avec les Européens jusqu'en 1858, année de la découverte de la région par l'Anglais John Hanning Speke, le premier Européen à avoir pénétré le Rwanda.⁸⁴ Les sources divergent toutefois sur les premiers contacts du Rwanda avec l'Europe. Selon Braeckman, l'explorateur John Hanning Speke n'a pas découvert le Rwanda mais aurait tout simplement, en 1861, aperçu de loin « de hautes cimes coniques, qui étincellent sous les feux du soleil couchant » et aurait vérifié que le « principal point de partage des eaux de l'Afrique centrale se trouve justement sur ces hauteurs ».⁸⁵

⁷⁹ Cf. Kagame 1959, p.31.

⁸⁰ Cf. Kagame, Alexis 1950. *La poésie dynastique au Rwanda*. Mémoire. Bruxelles: Institut Royal Colonial Belge, p.9-16.

⁸¹ Cf. Kagame 1959, p.28.

⁸² Ibid., p.40.

⁸³ Cf. Kagabo, José Hamim 1988. *L'Islam et les « Swahili » au Rwanda*. Paris: École des Hautes Études en Sciences Sociales, p.17.

⁸⁴ Cf. Rurangirwa, p.16.

⁸⁵ Braeckman, p.21.

Pour certains auteurs, c'est plutôt le Docteur Oscar Baumann venu chercher la source du Nil qui fut le premier Européen à pénétrer au Rwanda en 1892, après la tentative de Stanley, en 1875, qui s'est heurté à une résistance armée.⁸⁶ Enfin, le premier européen qui aurait réussi à rencontrer le roi Rwabugiri aurait été le comte von Götzen. Dans ses témoignages et descriptions du roi, il parle d'un homme d'une incomparable beauté qui portait autour du front une couronne de feuilles vertes et dont le regard et l'expression terrible de la bouche rappelaient les têtes de certains Césars romains.⁸⁷ Comme on peut s'en rendre compte, les récits sur les premiers contacts avec le Rwanda sont multiples et variés. Un événement historique qui a été toutefois soigneusement documenté et étudié est celui qui concerne le début de la colonisation allemande.

C'est à la suite de la conférence de Berlin (1884-1885) que le Rwanda et le Burundi furent attribués à l'Allemagne sous la dénomination de « Ruanda-Urundi ». Les premiers Européens qui se sont effectivement installés au Rwanda furent les Allemands qui y établirent en 1898 leur base militaire et imposèrent au roi Musinga une tutelle coloniale.⁸⁸ Les Allemands devenaient alors les maîtres de la Deutsch-Ostafrika (Afrique orientale allemande) qui regroupait le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie. Ils optèrent pour l'administration indirecte qui laissait plus de pouvoir et d'autonomie à l'autorité traditionnelle.

2.2.1 Les débuts du bilinguisme officiel (kinyarwanda-swahili)

Du point de vue linguistique, les Allemands n'avaient aucune intention d'implanter leur langue ni celle d'introduire un système éducatif solide au Rwanda. Ils y importèrent en revanche le swahili qui est devenu la langue officielle de la colonisation allemande et la langue des communications officielles entre les Allemands et les chefs traditionnels, ceux-ci s'adressant ensuite à la population en kinyarwanda. Bien entendu, cette langue importée de l'actuelle Tanzanie devenait la langue officielle et véhiculaire dans toute l'Afrique orientale allemande. En introduisant une nouvelle langue en tant que langue officielle dans un pays où seul le kinyarwanda était connu, la période allemande a donné un premier coup d'envoi d'une politique linguistique qui instaura un bilinguisme institutionnel kinyarwanda-swahili.⁸⁹ Une politique linguistique de circonstance qui ne consistait qu'à régler des problèmes ponctuels de surface et qui ne visait pas à gérer la situation du moment et

⁸⁶ Cf. Jouannet, Francis 1984. *Le français au Rwanda. Enquête lexicale*. Paris: SELAF, p.17.

⁸⁷ Cf. Braeckman, p.23.

⁸⁸ Cf. Jouannet, p.17.

⁸⁹ Cf. Rurangirwa, p.58.

prévoir l'avenir sociolinguistique du pays d'une façon durable à travers des choix linguistique à long terme.⁹⁰

2.2.2 La codification du kinyarwanda et la littérature religieuse

Les autorités allemandes n'ont pas été les seules à influencer sur le paysage linguistique de l'époque. Il faut en effet tenir compte du rôle des missionnaires catholiques (les Pères blancs). Selon Rutayisire, c'est vers la fin de 1897, soit après l'acceptation du protectorat allemand par la cour du Rwanda, que Mgr Hirth a exprimé sa détermination à réaliser son projet d'évangéliser le Rwanda. La première mission y fut fondée en février 1900.⁹¹ L'un des instruments dont les missionnaires se sont servis pour appuyer leur travail d'évangélisation fut l'école. Sur la demande du roi, les Pères blancs fondèrent une école destinée à éduquer les fils de chefs: ils y enseignaient la lecture, l'écriture et le swahili.⁹² Alors que la colonisation allemande privilégiait le swahili, les missionnaires l'enseignaient à l'élite mais considéraient que l'évangélisation en kinyarwanda était plus prometteuse. Ils avaient d'ailleurs l'obligation d'apprendre la langue locale comme on peut s'en rendre compte au vu de ces instructions du Cardinal Lavigerie:

Notre intention formelle est que l'étude de la langue tienne le premier rang dans toutes les préoccupations des missionnaires, jusqu'à ce qu'ils la parlent parfaitement [...]. Je désire que, dès que la chose sera possible et au plus tard six mois après l'arrivée dans la mission, tous les missionnaires ne parlent plus entre eux que la langue des tribus au milieu desquelles ils résident... Dans chaque mission dont le dialecte n'aura pas encore été imprimé, j'ordonne également que l'un des missionnaires [...] soit appliqué pendant une ou deux heures par jour, à la composition d'un dictionnaire, au moyen de ses conversations avec les indigènes et des questions qu'il leur adressera sur la valeur des différents mots. Le même Père sera chargé de composer en langue vulgaire un petit catéchisme [...] Plus tard, on fera la même chose pour les Saints Evangiles. [...].⁹³

Ces instructions révèlent que le travail des missionnaires allait au-delà du système de l'administration indirecte, qui n'entretenait pas le rapport direct avec la population de manière significative. Sur le plan linguistique, les missionnaires plaçaient non seulement le kinyarwanda au

⁹⁰ Ibid., p.78.

⁹¹ Cf. Rutayisire, Paul 1987. *La christianisation du Rwanda (1900-1945). Méthode missionnaire et politique selon Mgr Léon Classe*: Fribourg, Editions Universitaires, p.17-18.

⁹² Muhimpundu, p.59.

⁹³ Cité par Jouannet, p.19.

premier rang, mais prévoyaient aussi l'élaboration d'un système d'écriture et d'un dictionnaire pour arriver à traduire la bible en « langue vulgaire ». On peut d'ailleurs se demander si l'écriture du kinyarwanda n'a pas été à l'origine l'œuvre des missionnaires. D'après Rurangirwa, c'est non seulement grâce aux missionnaires du début du 20^{ème} siècle que le kinyarwanda est devenue pour la première fois une langue écrite mais c'est également à cette époque qu'une ébauche d'orthographe s'est mise en place.⁹⁴ L'auteur salue l'intense activité néologique de l'époque et note que les travaux de dénominations des notions techniques « modernes » ont débuté à l'époque allemande à travers une série de traductions des livres religieux.⁹⁵ L'engagement des missionnaires dans la modernisation du kinyarwanda ne s'arrêtait pas là. Pour pouvoir faire du kinyarwanda la langue d'enseignement, ils « composèrent des grammaires, des dictionnaires, des lexiques et des recueils de textes ».⁹⁶ Dans le même contexte, il est important de souligner que l'univers linguistique des missionnaires s'étendait au-delà de la logique swahili-kinyarwanda propre à l'administration coloniale allemande. Les missionnaires, en grande partie des Français, se concentraient d'abord sur le kinyarwanda mais le français, l'allemand et le latin faisaient également partie de leur environnement linguistique. Les premiers manuels de l'enseignement portaient des titres comme: « Manuel de la langue kinyarwanda » composé en 1911 par le père Hurel qui rédigea également plus tard un « Dictionnaire Français-Runyarwanda ou Runyarwanda-Français », à quoi est venu s'ajouter un dictionnaire allemand-kinyarwanda « Wörterbuch Deutsche-Kinyarwanda », publié en 1912 par le père Felix Dufays.⁹⁷ Les instructions du Cardinal Lavigerie, telles qu'elles apparaissent dans la citation précédente, ont visiblement été mises en application! Pour ce qui est de la rédaction du catéchisme et de la bible en kinyarwanda, « dès 1907 les missionnaires, aidés sans doute par leurs ouailles, imprimèrent déjà un livre de prière et un catéchisme en kinyarwanda, et en 1911 une Bible des écoles adaptée de la Katholische Schulbibel de Jacob Ecker ».⁹⁸

De manière évidente, les missionnaires se sont désintéressés du swahili qu'ils associaient à l'islam. Le kinyarwanda était au contraire la langue à travers laquelle ils pouvaient comprendre le fin fond de l'âme rwandaise, et réussir ainsi à briser les anciennes croyances. Les missionnaires ne laissaient en effet rien au hasard et les langues étaient choisies en connaissance de cause. Étant donné que la gestion des écoles était sous leur responsabilité, les langues n'y étaient enseignées « que dans la mesure où elles étaient susceptibles de servir d'instruments d'évangélisation (cas du latin) ou être

⁹⁴ Rurangirwa, p. 89-90.

⁹⁵ Ibid., p.90.

⁹⁶ Ibid., p.90.

⁹⁷ Cf. Ngulinziza 1984, p.90. Cité par Rurangirwa, p.90.

⁹⁸ Rurangirwa, p.90.

utilisées comme stratégies pour l'obtention des subsides nécessaires pour les écoles (cas de l'allemand) ».⁹⁹ L'œuvre linguistique des missionnaires était surtout motivée par le désir de faire du kinyarwanda la langue d'évangélisation mais aussi d'enseignement dans leurs écoles jusqu'à un certain niveau. Quant aux premières productions écrites qui ont vu le jour à l'époque allemande, elles étaient essentiellement religieuses et pédagogiques.

2.3 Le mandat belge

Ayant perdu la première guerre mondiale, les Allemands ne pouvaient pas garder leur Deutsch-Ostafrika. Le traité de Versailles de 1919 décida du sort des anciennes colonies de l'Allemagne et le « Ruanda-Urundi » fut attribué à la Belgique. Au niveau administratif, les Belges restèrent dans la logique de l'administration indirecte, même si certaines actions politiques faisaient preuve d'une nouvelle politique coloniale qui laissait le pouvoir à l'autorité traditionnelle, à condition que cette dernière ne touchât pas aux intérêts de la puissance coloniale (voir 2.4.2).

2.3.1 Les racines du bilinguisme officiel kinyarwanda-français

En ce qui concerne les langues, les Belges n'ont pas tout de suite introduit le français. Ils ont paradoxalement conservé le swahili en tant que langue d'enseignement et ce n'est que vers 1930 que le français remplacera le swahili dans l'enseignement. L'incapacité des Belges à choisir une langue d'administration venait non seulement des conflits internes entre les Wallons et les Flamands mais aussi de l'impasse statutaire dans laquelle se trouvait la Belgique qui attendait de recevoir de la Société des Nations (SDN) et L'Organisation des Nations unies (ONU) le mandat définitif.¹⁰⁰

Dans une brochure qui date de 1929, élaboré dans le cadre des conventions entre l'État et les missions nationales, « il y était clairement précisé que le français devait désormais être enseigné à partir de la quatrième année et remplacer le kiswahili comme deuxième langue ».¹⁰¹ C'est donc cette année qui marque officiellement la naissance d'un bilinguisme officiel français-kinyarwanda. Le fait que le français ne fut pas enseigné à partir de la première année prouve que l'enseignement de base était le domaine du kinyarwanda. Si on tient compte du rôle du kinyarwanda dans l'évangélisation, on arrive à comprendre que la généralisation du kinyarwanda à l'école élémentaire poursuivait l'objectif de faciliter le travail des missionnaires et la lecture de la bible ainsi que

⁹⁹ Ibid., p.101.

¹⁰⁰ Cf. Rurangirwa, p.110.

¹⁰¹ Ibid., p.112.

d'autres documents religieux qui représentaient la quasi-totalité des documents écrits au Rwanda de l'époque.

L'introduction tardive du français à l'école primaire se reflète clairement dans les descriptions de Calvet, lorsqu'il fait un lien entre la linguistique et le colonialisme. Calvet y parle d'un groupe de collaborateurs locaux qui sont proches du pouvoir ou le représentent et qui vont par nécessité utiliser la langue du colonisateur alors que la majorité de la population demeure monolingue. Cette situation devient problématique à partir du moment où la langue coloniale représente la seule façon d'accéder aux nouveaux postes de responsabilité créés par le colonisateur. Le fait que le français ne soit enseigné qu'à partir de la quatrième année constitue la première étape vers la création d'une situation de domination linguistique: ce niveau, en effet, n'était fréquenté que par ceux qui se destinaient au cycle secondaire et très rarement par un petit nombre de la masse qui avait droit à différentes formations manuelles.¹⁰² Dans la logique coloniale et surtout dans celle des missionnaires du Rwanda qui avaient la double mission d'évangéliser et de gérer le système scolaire, les « nègres » étaient à laisser dans l'état où ils se trouvaient. Il ne fallait surtout pas leur apprendre à lire et à écrire en français:

*Qu'on élève ces enfants à la nègre, qu'on ne tombe pas dans la faute impardonnable de vouloir les élever à la française. Je défends qu'on les habille à la française; je défends qu'on les couche à la française, je défends qu'on les nourrisse à la française, je défends qu'on leur apprenne à lire et à écrire en français.*¹⁰³

Apparemment, la francisation n'a pas provoqué beaucoup d'enthousiasme dans l'esprit du Cardinal Lavigerie qui ne mâche pas ses mots et parle d'une « faute impardonnable ». Les mots et le style adoptés par le Cardinal dans ce passage sont éloquents. Le « je défends » est une anaphore rhétorique qui vise à souligner l'impérativité de ces instructions. Au niveau de leurs besoins primordiaux, les « nègres » ne devaient être en aucun cas francisés et il était défendu de leur apprendre à lire et à écrire en français, une langue de peu d'utilité pour eux selon le Cardinal Lavigerie:

On consacrerà le moins de temps possible à l'enseignement de la langue française. La connaissance de cette langue leur serait de peu d'utilité; le plus souvent, elle ne sera qu'un aliment

¹⁰² Ibid., p.132.

¹⁰³ Erny, Pierre 2001, 49. Cité par Rurangirwa, p.121.

*de leur vanité ou faussera leur idéal en les poussant vers les emplois où le français peut leur servir et où leur appétit du lucre trouvera mieux son compte.*¹⁰⁴

Les missionnaires avaient la ferme volonté de contrôler et de limiter l'accès à l'apprentissage de la langue française. Ils étaient convaincus d'avoir une langue supérieure, une culture élevée à laquelle seul un petit groupe proche du pouvoir ou de l'église pouvait avoir accès. Dans l'imaginaire de l'administration coloniale belge et des missionnaires, le français semble avoir représenté une épée à double tranchant qu'il ne fallait pas laisser dans les mains de tout le monde. L'enseignement du français aurait véhiculé des valeurs nouvelles dans une société qui jusque-là n'avaient entretenu que des relations limitées avec les cultures et les mœurs européennes. Ces nouvelles connaissances et valeurs auraient eu des retombées défavorables sur le travail des missionnaires et sur la colonisation en général. L'histoire prouve effectivement que les mouvements indépendantistes ont été généralement initiés par ceux qui avaient collaboré de près avec le système colonial, dont ils connaissaient les faiblesses.

Avant de passer au prochain sous-chapitre qui traitera de l'indépendance et de la fin de la colonisation, nous soulignerons que les Belges ont collaboré avec les missionnaires pour implanter un système scolaire qui ouvrait ses portes à une petite partie des indigènes, à savoir ceux dont le système avait besoin. La langue française était enseignée à partir de la quatrième année de l'école primaire, alors que l'enseignement des trois premières années se déroulait en kinyarwanda. Les deux langues avaient deux fonctions bien distinctes. Le kinyarwanda était la langue du peuple et de l'évangélisation. Le français était la langue de l'élite, proche du pouvoir colonial et de l'église.

2.4 L'Indépendance

Les années 1960 sont hautement symboliques pour l'Afrique subsaharienne. Après plusieurs décennies de colonisation, les pays africains ont abordé une phase de décolonisation. En ce qui concerne les colonies françaises, le général de Gaulle avait, lors d'un référendum en 1958, proposé aux colonies de fixer elles-mêmes l'avenir de leur choix et même d'accéder à l'indépendance totale si elles le souhaitaient: la plupart de ces colonies accèderont effectivement à l'indépendance en 1960.¹⁰⁵ Le Congo, qui était régi par la même administration belge que le Ruanda-Urundi accéda à

¹⁰⁴ Baragwiriza, L. 1985, p.669. Cité par Rurangirwa, p.177.

¹⁰⁵Cf. Kalibwami, p.56.

l'indépendance en 1960, un événement politique qui ne pouvait pas passer inaperçu dans les deux autres pays.

L'indépendance du Rwanda le 1^{er} juillet 1962, a constitué un événement sociohistorique et politique sans lequel l'actuelle situation sociolinguistique ne peut être comprise. Elle s'est en effet déroulée dans un climat de tension ethnique entre les Hutus et les Tutsis, résultat de l'antagonisme qui s'était développé entre les deux groupes ethniques pendant la colonisation. Nous ne soutiendrons pas ici la thèse fréquemment défendue, selon laquelle le principe de « diviser pour régner » pratiqué par le colonisateur est la seule source des conflits et des drames ethniques qu'a connu le Rwanda en particulier et l'Afrique en général. Ceci reviendrait à traiter les Africains de naïfs dépourvus de tout esprit critique, qui acceptent tout ce qu'on leur sert. Nous partageons en revanche l'avis d'Eckert, selon lequel l'ethnicité n'est pas exclusivement une construction européenne qui aurait été reprise par les Africains.¹⁰⁶ Cette affirmation ne signifie nullement que le colonisateur n'a joué aucun rôle dans la construction de l'identité ethnique. Selon Eckert, le colonisateur avait tout intérêt à mettre les différents groupes ethniques dans une situation de pénurie de ressources et de concurrence. Nous nous rangeons aussi derrière l'avis de Vansina lorsqu'il soutient que les premiers Européens ne faisaient qu'adopter une pratique qui existait sur place et que la terminologie qu'ils utilisaient pour l'exprimer provenait du langage des élites locales.¹⁰⁷ Ces pratiques préexistantes ont été instrumentalisées par les colons, qui estimaient que les Tutsis étaient faits pour gouverner, que les Hutus étaient inférieurs et qu'ils formaient une race de cultivateurs et de travailleurs. C'est exactement là « la première erreur qui fut d'attribuer l'opposition Hutu/Tutsi à des sentiments de haine raciale, comme le fit le capitaine Bethe en 1898 quand il parla de « Rassenhaß » [sic], ce qui révèle ses opinions en matière de race plus que les réalités sur terrain ».¹⁰⁸

L'un des grands pas vers la cristallisation de la supériorité ethnique fut la création de l'école des fils de chefs, laquelle formait les Tutsis de la famille royale pour en faire les fonctionnaires subalternes de l'administration coloniale, ce qui agrandissait les clivages sociaux entre les différentes ethnies. Par conséquent, « cette politique de la colonisation belge, aboutit également au développement chez les Tutsis, d'un complexe de supériorité, alors que, chez les Hutus, un puissant

¹⁰⁶ Eckert, Andreas 2011. « Nation, Staat und Ethnizität in Afrika im 20. Jahrhundert ». In: Sonderegger, Arno; Grau, Ingeborg und Englert, Birgit (Hgg.). *Afrika im 20. Jahrhundert. Geschichte und Gesellschaft*. Wien: Promedia Verlag, p.52.

¹⁰⁷ Vansina, p.177-178.

¹⁰⁸ Ibid. p.179.

sentiment de rancœur et de haine s'installait ».¹⁰⁹ Il importe néanmoins de noter qu'une école des missions s'était développée parallèlement à l'école officielle pour évangéliser et former les futurs prêtres ou le personnel ecclésiastique. Evidemment, le critère d'acceptation dans ces écoles des missions était d'être baptisé et de devenir chrétien. Soigneusement évangélisés, les meilleurs élèves pouvaient être admis dans les séminaires, ce qui a permis l'émergence d'une élite Hutue parallèlement à l'élite Tutsie.

La colonisation a, c'est certain, bouleversé et ethnicisé les structures socio-politiques du pays. Alors que certaines régions avaient des chefs et notables Hutus, l'administration belge décida en 1930 de les destituer et de les remplacer par des Tutsis, même dans les régions du Nord où ces derniers étaient inconnus. Ces mesures ont encore accentué la division entre Hutus et Tutsis et accru le sentiment de frustration chez les premiers et de noblesse chez les seconds.¹¹⁰ Dans ce contexte, Muhimpundu note que tous les Tutsis n'étaient pas concernés par ce monopole politique et souligne que seuls six des dix-huit clans étaient représentés. En citant Reyntjens qui lui-même cite Munyaganju, elle précise que parmi les 45 chefs Tutsis, les Banyiginyas et les Begas se partageaient les 80 pourcent des charges,¹¹¹ remarque très rare dans la mesure où certaines publications prennent une partie pour le tout et donnent l'impression que tout un groupe ethnique détient le pouvoir alors qu'il s'agissait toujours d'un petit groupe au sein de l'ethnie qui au cours de l'histoire parvenait à se distinguer de l'ensemble du groupe ethnique. Les Tutsis de l'époque étaient eux aussi divisés en clans qui n'avaient en aucun cas le même statut politique. Cependant, même s'il est évident que la majorité des Tutsis ne profitait pas de la position privilégiée de l'élite et vivait dans la pauvreté, il n'en demeure pas moins qu'une solidarité ethnique les empêchait de construire un front commun avec les cultivateurs Hutus.¹¹² C'est exactement là où se situe la part de responsabilité des Rwandais et surtout de l'élite rwandaise dans la destruction de leur pays.

¹⁰⁹ Rurangirwa, p.18.

¹¹⁰ Cf. Muhimpundu, p.63.

¹¹¹ Ibid., p.63.

¹¹² Schicho, Walter 1999. *Handbuch Afrika. Zentralafrika, Südliches Afrika und die Staaten im Indischen Ozean. Band 1.* Frankfurt a. M: Brandes und Apsel, p.245.

2.4.1 « La responsabilité de l'élite rwandaise dans la destruction de la nation »

Ce titre s'inspire du titre « Le rôle des élites burundaises dans la destruction de leur nation », une contribution de Nsavyimana dans l'ouvrage collectif « 50 ans après, quelle indépendance pour l'Afrique? »¹¹³ La question qui oriente l'analyse de Nsavyimana est la suivante:

Comment se fait-il que pour une large majorité de ses élites, la nation burundaise, vieille d'au moins quatre siècles, semble être une nostalgie et a sentimentalement été remplacée par les identités ethniques hutu et tutsi?

L'analogie avec la problématique développée dans ce chapitre est évidente: Il suffirait tout simplement d'écrire « nation rwandaise » à la place de « nation burundaise ». Comme au Burundi, mais aussi comme dans plusieurs autres pays africains, le rôle de l'intellectuel rwandais a été de privilégier l'identité ethnique à l'identité nationale, ce qui mènera plus tard à une lutte féroce pour le pouvoir. Au Rwanda, l'élite a accepté de collaborer avec le colonisateur, avec tous les compromis nécessaires pour conserver le statu quo. Selon Kalibwami, les dirigeants Tutsis sont restés ancrés dans leur idéologie politique, selon laquelle ils étaient nés pour gouverner, et ont refusé de reconnaître les revendications des Hutus qui furent traités de séparatistes et d'anarchistes.¹¹⁴ Quant au mouvement hutu, il a ethnicisé le conflit et a employé tous les moyens pour casser l'hégémonie des Tutsis et pour accéder au pouvoir, en refusant de reconnaître que ce n'était qu'un petit groupe tutsi qui jouissait de tous les privilèges.

2.4.2 « Quelle indépendance pour le Rwanda? »

Lorsque le moment de réclamer l'indépendance est arrivé, les deux groupes d'intellectuels en avaient deux conceptions et acceptions différentes. Quatre partis politiques étaient engagés dans la lutte pour l'indépendance. On n'en retiendra que deux, les plus significatifs: d'un côté, l'UNAR (Union Nationale Rwandaise), un parti nationaliste et monarchiste qui réunissait généralement les Tutsis et les Hutus modérés et de l'autre, le PARMEHUTU (Parti du Mouvement de l'Émancipation des Hutus). Ce dernier revendiquait le pouvoir pour les Hutus qui, selon lui, représentaient une majorité longtemps opprimée. Les noms de ces deux partis révèlent une différence considérable au niveau idéologique, parfaitement saisie par Braeckman lorsqu'elle déclare que le « nationalisme des uns, qui s'appuie sur le pouvoir traditionnel tutsi, s'oppose au

¹¹³ Nsavyimana, Déo 2010. « Le rôle des élites burundaises dans la destruction de leur nation ». In: Gassama, Makhily (éd.). *50 ans après, quelle indépendance pour l'Afrique?* Paris: Philippe Rey, p.453-462.

¹¹⁴ Cf. Kalibwami, cité par Muhimpundu, p.66.

réformisme social des autres, qui repose sur une majorité hutu objectivement défavorisée ».¹¹⁵ L'UNAR était un parti traditionnaliste qui ne pouvait pas imaginer l'existence d'un Rwanda sans roi et mettait un accent particulier sur l'unité nationale, en négligeant l'existence et l'ampleur du problème ethnique. Le PARMEHUTU s'engageait pour l'émancipation des Hutus qui auraient été exploités par les Tutsis pendant des siècles, ignorant que le problème était plus politique qu'ethnique et qu'une indépendance nationale ne pouvait pas être transformée en une lutte des classes. Les deux formations politiques ne comprenaient pas le mot « indépendance » de la même façon. Tandis que l'UNAR réclamait l'indépendance immédiate, le PARMEHUTU, pour sa part, demandait que l'indépendance soit retardée, dénonçait la « double colonisation », dont celle des Tutsis antérieure à celle des Belges, et exigeait que les Belges les débarrassent de la première.¹¹⁶ Les leaders Hutus allaient encore plus loin et se référaient à l'histoire de peuplement rwandais pour considérer les Tutsis comme un peuple étranger qui avait envahi le Rwanda.¹¹⁷ Ils réussirent à saper la conception mythique de la royauté et à expliquer aux Hutus qui étaient restés attachés à la monarchie que la démocratie donnerait leur place aux Hutus et que le chef de l'État devrait être élu par le peuple.¹¹⁸ Quant au roi, il a toujours cherché sans succès, à convaincre les leaders Hutus qu'il n'existait pas de différences entre les deux groupes et que la situation était plus ou moins satisfaisante.¹¹⁹ Associé à la bourgeoisie, le roi a perdu sa façade d'unificateur national qu'il avait conservée jusqu'alors.¹²⁰

En dehors de ces querelles entre les deux partis, l'ONU et la Belgique suivaient de près les événements tout en s'alignant pour ou contre une partie. Alors que l'ONU restait favorable à la tendance tutsie qui correspondait mieux à son goût, la Belgique se verra obligée d'abandonner sa politique antérieure en faveur des Tutsis pour appuyer le mouvement hutu.¹²¹ Entretemps, les choses tournaient mal pour les partisans de la monarchie. En 1959, le roi Rudahigwa (Mutara III) mourut inopinément au Burundi et fut remplacé par son frère Ndahindurwa qui prit le nom de règne de Kigeri V. Celui-ci était jugé plus radical et moins ethniquement neutre que son frère. C'est alors le début d'un inévitable conflit entre les Tutsis, qualifiés de monarchistes ou de féodaux et les Hutus qui, désormais soutenus par la Belgique et l'église catholique, réclamaient le pouvoir des Hutus pour les Hutus. Dans un climat de tension et de massacres interethniques, le nouveau roi

¹¹⁵ Braeckman, p.45.

¹¹⁶ Rurangirwa, p.18.

¹¹⁷ Muhimpundu, p.70.

¹¹⁸ Kalibwami, p.72.

¹¹⁹ Schicho, p.246.

¹²⁰ Ibid., p.246.

¹²¹ Muhimpundu, p.65.

quitta le Rwanda en 1961 et se réfugia en Tanzanie. Bref, l'indépendance de 1962 signifiait d'un côté, la fuite d'un grand nombre de Tutsis qui se réfugièrent alors dans les pays limitrophes pour échapper aux massacres et de l'autre, l'abolition de la monarchie et l'avènement de la République et d'un pouvoir de la majorité, donc hutu.

2.5 De la révolution au régionalisme

Le Rwanda devint une République en 1961. Grégoire Kayibanda fut élu président de la première République et le restera jusqu'en 1973. La République aurait donc été le résultat et la conséquence de la lutte des classes entre les Tutsis et les Hutus, chacune luttant pour sa situation sociale et économique. Quant à l'indépendance, elle signifiait non seulement la fin de la monarchie et l'avènement de la République mais aussi le début du pouvoir hutu. On pourrait avoir l'impression que le Rwanda postcolonial, désormais libéré de la monarchie, allait être un pays où tout le monde pourrait vivre en harmonie. Mais un nouveau problème auquel le nouveau gouvernement dû alors faire face était d'ordre régional. Voici l'explication qu'en donne Kalibwami:

Entre 1961 et 1973, Grégoire Kayibanda, en tant que président de la république, fut, de ce fait, le premier responsable de toute la politique du Rwanda. [...]. Dès le début, la majeure partie du pouvoir passa entre les mains de Gitarama, de Butare et de Ruhengeri. Un sourd mécontentement monta partout ailleurs. Arriva le moment enfin, où, l'entente entre les trois préfectures au pouvoir prit fin. Ruhengeri passa ouvertement dans l'opposition. Gitarama se sentit sûrement isolé. [...]. Deux antagonistes surtout entrèrent en lice, d'une part Gitarama qui avait pour lui l'administration civile, de l'autre le bloc des Bakiga, principalement Ruhengeri et Gisenyi qui, dès le début de la république, avait le commandement de l'armée.¹²²

Cette citation montre bien que les Hutus, eux aussi, étaient loin de former une catégorie homogène et que l'histoire du Rwanda était davantage caractérisée par la lutte pour le pouvoir que par celle des classes sociales. Après l'indépendance, l'antagonisme entre les Hutus et les Tutsis cédait place à celui entre les Hutus de différentes régions. L'auteur de la citation utilise des personnifications comme « Ruhengeri passa..., Gitarama se sentit... », ce qui représente les préfectures sous les traits des personnes et montre que le problème régional touchait au développement personnel des habitants de ces régions. Ainsi donc, Kayibanda favorisa les fonctionnaires de sa région natale au détriment des intellectuels du Nord qui étaient pourtant influents dans l'armée, ce qui, entre autre,

¹²² Kalibwami, p.126.

justifiera en 1973 le coup d'État du Général Major Juvénal Habyarimana qui deviendra le président de la deuxième République.

2.6 Juvénal Habyarimana et la question des réfugiés

Le président Habyarimana hérita d'un pays dont les problèmes ethniques et régionaux atteignaient le paroxysme. Il justifia d'ailleurs son coup d'État par le désir de mettre fin à une situation de haine ethnique.¹²³ Des mesures de pacification ethnique et régionale furent appliquées sous sa présidence et il parviendra à réduire les atrocités physiques envers les Tutsis mais maintiendra le quota ethnique pour les Tutsis dans l'enseignement et dans les services publics. L'antagonisme entre les Hutus et les Tutsis à l'intérieur du pays semblait être maîtrisé. Toutefois, le pays restera confronté au problème des réfugiés Tutsis de la période de l'indépendance, qui s'étaient installés dans les pays limitrophes du Rwanda: le Burundi au sud, le Congo à l'est, l'Ouganda au nord, la Tanzanie à l'ouest.



Carte du Rwanda¹²⁴

¹²³ Cf. Foka, Alain 2015. *Portrait de Juvénal Habyarimana*. <http://www.rfi.fr/emission/20140110-portrait-juvenal-habyarimana-1-28/>. RFI. [16.09.15].

¹²⁴ Division Géographique de la Direction des Affaires Étrangères 2004. *Carte du Rwanda*. https://www.google.at/search?q=carte+du+Rwanda&source=lnms&tbm=isch&sa=X&ved=0ahUKEwj3oK_Oq-vJAhVMvhQKHSsATMQ_AUIBygB&biw=1024&bih=440#imgsrc=R5HHnTrx6rJRTMpourcent3A. [20.12.15].

Les réfugiés rwandais du Burundi se sont lancés dans le commerce mais la grande majorité d'entre eux n'eut d'autres choix que l'agriculture et l'élevage. Au niveau culturel, ils ont toujours manifesté leur attachement à la langue et à la culture rwandaise et ont gardé conscience qu'ils étaient Rwandais et qu'ils allaient un jour retourner chez eux. L'histoire de la diaspora était transmise oralement de génération en génération, de telle façon que les nouvelles générations qui n'avaient jamais mis les pieds sur le sol rwandais savaient ce qui avait poussé les grands-parents ou les parents à quitter le Rwanda.

Un grand nombre de Rwandais s'est tout de même exilé au Zaïre (l'actuel Congo). Ils se retrouvaient soit à Kinshasa soit au Kivu mais aussi dans la ville de Goma et dans la région du Masisi.¹²⁵ La plus importante et surtout la plus influente de ces communautés de réfugiés rwandais des années 1960 était toutefois celle de l'Ouganda. Ces réfugiés se sont liés à des groupes ethniques locaux dont ils ont partagé les succès et les déboires.¹²⁶ Ils entreront ainsi en conflit avec Milton Obote, ce qui va les emmener à s'engager dans le maquis aux côtés de Yoweri Museveni.¹²⁷ Cette guerre verra la naissance d'une élite militaire rwandaise qui se développera au sein de la rébellion ougandaise. Avec la victoire et la prise du pouvoir de Museveni en 1986, un nombre important de Tutsis rwandais qui avaient joué un rôle décisif dans la guérilla seront intégrés à tous les niveaux de l'armée régulière de l'Ouganda et certains d'entre eux y occuperont les plus hautes fonctions: « Ainsi, tandis que le général Rwigyema est nommé commandant en chef de l'armée et ministre de la Défense, les commandants Kagame, Musitu et Kanyemera prennent respectivement la direction de la Sécurité militaire¹²⁸, du Service d'entraînement et de la Police militaire » et « l'armée de Museveni compte 3 000 Banyarwandas sur un total de 14 000 hommes ».¹²⁹

2.7 La naissance du FPR et la guerre

Les mesures d'ajustement structurel des années 1990 ont eu un impact sur le développement politique et social du Rwanda et sur ses voisins qui, depuis trente ans avaient intégré les réfugiés Rwandais. Dans une situation de changements et de bouleversements sociaux, les populations de ces pays commençaient à manifester des sentiments de haine contre les réfugiés rwandais. En Ouganda, un soulèvement ethnopolitique dans le nord a exigé une « dé-rwandisation » de l'armée à

¹²⁵ Cf. Braeckman, p.56.

¹²⁶ Ibid., p.59.

¹²⁷ Cf. Foka 2015.

¹²⁸ Lanotte, p. 66.

¹²⁹ Braeckman, p. 63.

partir de 1987.¹³⁰ Au Zaïre, les Zaïrois commençaient à nourrir une certaine rancœur à l'encontre des Rwandais à cause du rôle ambigu que bon nombre d'entre eux avaient joué auprès du chef de l'État zaïrois.¹³¹ Le début des conflits politiques au Burundi et de la démocratisation des années 1990 n'a pas épargné les réfugiés Rwandais et il n'était pas rare d'entendre des voix crier: « ces Rwandais, qu'ils retournent chez eux ».

À Kigali, le pouvoir du président Habyarimana était alors sous pression aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. À l'intérieur du pays, le système du parti unique que la deuxième République avait imposé avec le parti MNRD (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement) commençait à s'effondrer. Le régime faisait face à une opposition intérieure qui s'engageait contre « la mainmise des militaires sur une partie de l'économie, la pléthore de fonctionnaires qui épuisent les recettes de l'Etat, la faible productivité de ce dernier [...] ».¹³² À l'extérieur du pays, le problème des réfugiés tutsis n'était plus à ignorer: les forums internationaux des réfugiés rwandais se sont organisés pour étudier cette question, mais aussi les organisations internationales des réfugiés et la diplomatie internationale, qui se sont engagées dans des négociations pour le retour au pays de ces réfugiés jugés apatrides. Le régime de Kigali avançant un problème démographique lié au surpeuplement du Rwanda, les exilés décidèrent alors de créer un mouvement politico-militaire, le FPR (Front Patriotique Rwandais): à ses débuts majoritairement composé de Rwandais déserteurs de l'armée ougandaise, le FPR recrutera peu après dans la diaspora au Burundi, au Zaïre, en Tanzanie et partout dans le monde. Le FPR attaqua le Rwanda en octobre 1990 depuis la frontière ougandaise et le Rwanda entra dans cette terrible guerre qui se terminera en 1994 par la mort du président Habyarimana, le génocide et la victoire du Front Patriotique Rwandais qui est au pouvoir jusqu'à aujourd'hui.

¹³⁰ Ibid., p.66.

¹³¹ Ibid., p.57.

¹³² Chrétien, Jean-Pierre et al 1995. *Rwanda. Les médias du génocide*. Paris: Karthala, p.19.

3 Les politiques linguistiques du Rwanda de 1962 à nos jours

Au Rwanda, les formes d'intervention étatique pendant la période étudiée ont toujours été différentes selon les gouvernements tout comme les sources et les objectifs à atteindre. Ce chapitre présente et analyse les politiques linguistiques des trois principales orientations politiques qu'a connues le Rwanda. En suivant l'ordre chronologique, nous commencerons par la première République (1962-1973), qui fut le premier gouvernement autochtone du Rwanda « indépendant ». Nous passerons ensuite à la deuxième République (1973-1994), pour enfin terminer ce chapitre avec l'analyse des politiques linguistiques de l'après-guerre jusqu'à nos jours.

3.1 La première République (1962-1973)

La première République a été confronté avec une situation où le français était parlé par une petite minorité ayant été en contact avec l'école belge ou avec celle des missions, alors que le kinyarwanda était parlé par presque tous les Rwandais. L'une des rares actions considérables du premier gouvernement autochtone fut la détermination du statut des langues dans la constitution de 1962 dont l'article 5 stipulait que la langue nationale était le kinyarwanda et que les langues officielles étaient le kinyarwanda et le français.¹³³ Dans les sous chapitres suivants, nous étudierons la place de ces deux langues dans les écoles primaires et secondaires avant de passer à l'étude de leurs domaines d'usage. Nous mentionnerons ensuite vers la fin l'initiative linguistique du président Kayibanda qui envisageait de renforcer le kinyarwanda. Nous terminerons l'étude de cette période par la vérification de la première hypothèse H1 (voir 1.3.2).

3.1.1 L'école primaire et secondaire

Nous avons choisi de traiter la situation de l'école primaire de manière détaillée car c'est là que l'enfant rwandais avait un premier contact avec la langue française. Notre analyse tiendra compte de la place du français et du kinyarwanda au niveau du primaire ainsi que des imaginaires linguistiques et des attentes des parents. Pour sa part, l'analyse de la place des langues à l'école secondaire montrera que le français y occupait un rôle central et y exerçait domination linguistique dont la signification sociale sera abordée.

¹³³ Cf. Nyirindekwe 1999, p.14. Cité par Rosendal, Tove 2010. *Linguistic Landshapes. A comparison of official and non-official language management in Rwanda and Uganda, focusing on the position of African languages*. Doctoral dissertation in African languages: University of Gothenburg, p.96.

3.1.1.1 L'école primaire

L'une des situations auxquelles a dû faire face le premier gouvernement rwandais était la lutte contre l'analphabétisme général, produit de la politique scolaire belge dont l'école recrutait seulement les fils de chefs. Pour faire face à cette situation, l'article 34 de la constitution de 1962 déclarait l'enseignement primaire obligatoire pour tous les enfants en âge scolaire,¹³⁴ une mesure qui, bien qu'elle ait mal fonctionné, a joué un rôle pionnier dans la région. Les principaux objectifs de l'école primaire ont été définis de manière précise: l'apprentissage de l'écriture et de la lecture en langue maternelle, la préparation à l'enseignement secondaire et le retour à la vie rurale.¹³⁵ L'enseignement primaire durait six ans et pendant les trois premières années de l'école primaire, la langue unique d'enseignement était le kinyarwanda, le français étant inséré progressivement comme langue d'instruction à partir de la quatrième et de la cinquième année.¹³⁶ Le français pouvait certes être enseigné pendant les trois premières années mais son enseignement n'était obligatoire qu'à partir de la troisième année.¹³⁷ Étant donné que l'enfant rwandais ne parle que le kinyarwanda avant d'entrer à l'école, il est clair que les cours ne pouvaient être tenus en français dès la première année. On se trouve là dans la logique d'une politique de facilitation de la communication par l'utilisation, durant les premières années, d'une langue comprise par l'apprenant. Ce qui suscite quelques questionnements, c'est que le français n'était obligatoire qu'à partir de la troisième année et qu'il devenait « progressivement » langue d'instruction à partir de la quatrième et de la cinquième année alors que l'enfant allait bientôt passer en sixième et dernière année. Paradoxalement, cette dernière année de l'école primaire se terminait par un concours national en français, en calcul, en éducation civique et morale. Ce concours décidait du destin des élèves, donc du retour à la vie rurale quand les élèves ne réussissaient pas ou de l'orientation vers l'école secondaire pour la petite minorité qui y réussissait. Dans le cadre d'une démarche sociolinguistique, qui ne peut pas détacher les langues du contexte social, nous allons nous efforcer de saisir la place de ces deux langues d'enseignement dans l'imaginaire linguistique de l'époque.

La décision du gouvernement de ne pas introduire le français en début de scolarité était une mesure imposée d'en haut, laquelle ne tenait pas compte de la manière dont la société rwandaise se représentait les langues concernées. Dans l'imaginaire linguistique, le kinyarwanda était associé aux

¹³⁴ Cf. Erny, Pierre 2003a. *L'enseignement au Rwanda après l'indépendance (1962-1980)*. Paris: L'Harmattan, p.41.

¹³⁵ Cf. Shyirambere, Spiridion 1978. *Contribution à l'étude de la sociolinguistique du bilinguisme. Kinyarwanda et français au Rwanda*. Paris: SELAF, p.35.

¹³⁶ Cf. Hanf, Theodor et al 1974. *Education et Développement au Rwanda. Problèmes-Apories-Perspectives*. München: Weltforum Verlag, p.40.

¹³⁷ Ibid., p.40.

conditions de vie misérables des populations tandis que le français était associé à la richesse et à la modernité. Les familles espéraient connaître un avancement social à travers la réussite scolaire des enfants. La langue française était perçue comme étant la seule clé qui permettait d'ouvrir la porte à une vie meilleure. Les parents envoyaient leurs enfants à l'école parce qu'ils espéraient que les écoliers y apprendraient le français, avec tout ce que cette langue pouvait signifier socialement. Aller à l'école et revenir sans un mot de français pouvait être sévèrement puni comme on le trouve dans cette citation:

*Un jour je m'évadais vers l'école adventiste à l'insu de mes parents. Quand je suis rentré, j'ai trouvé mon père ivre. Il m'a attaché à un pieu et m'a battu de toutes ses forces, non pas parce que j'avais été à l'école, mais parce que je suis rentré sans savoir un seul mot de français.*¹³⁸

Cette situation montre à quel point l'apprentissage du français était souhaité. Si l'enfant s'évade pour aller à l'école, c'est que cela ne lui était pas permis. Ce qui est intéressant, c'est qu'il est puni pour une autre faute, à savoir celle de revenir à la maison sans un mot de français. Effectivement, la punition administrée signifiait qu'il valait mieux rester à la maison pour être utile à ses parents, qu'aller à l'école pour en revenir sans avoir appris un mot de la langue qui l'aiderait à échapper à la vie d'un « paysan », avec toutes les connotations mais aussi avec les réalités socioéconomiques qui sont associées à cette appellation au Rwanda. Le mot « paysan », qui renvoie en soi à un ensemble d'activités agricoles ou à la campagne, contient certaines connotations péjoratives au Rwanda. Il est surtout lié à l'analphabétisme, à l'ignorance, à un manque de culture et à la pauvreté. De toute façon, dans le contexte rwandais, on n'est pas un « paysan » quand on parle une langue étrangère et d'autant plus s'il s'agit d'une langue européenne. Par contre, même si on ne vit pas de l'agriculture et même si on ne vit pas à la campagne, on est un « paysan » quand on ne parle que le kinyarwanda, donc quand on n'a pas dépassé l'école primaire, quand on est analphabète ou quand on affiche un comportement qui est propre aux personnes de cette catégorie.

La punition de l'enfant mentionnée dans la citation précédente amène à considérer un autre aspect concernant l'utilisation des langues dans les familles rwandaises. Si nous observons la situation linguistique et sociale sous la première République (la même situation est observable de nos jours), nous pouvons classer les élèves de l'époque dans deux catégories sociales. D'un côté, ceux qui viennent de familles ayant un certain niveau scolaire, de l'autre, les élèves dont les parents sont

¹³⁸ Erny, Pierre 2003b. *Jeunesse d'hier au Rwanda*. Paris: L'Harmattan, p.64.

analphabètes ou n'ont pas dépassé l'enseignement primaire: les paysans. Les premiers ont l'avantage de parler français avec leurs parents et disposent en outre de conditions sociales plus favorables à l'apprentissage (alimentation, hygiène, électricité, habitation, médias etc.). De plus, ils ont l'avantage d'être tout simplement privilégiés car « il était rare que des enfants de fonctionnaires supérieurs ou moyens se trouvent écartés des études ».¹³⁹ Les seconds ont non seulement un contact très limité avec la langue française mais aussi les conditions sociales dans lesquelles ils vivent sont défavorables à l'apprentissage en général (distance entre l'école et l'habitation, malnutrition, manque de matériel, manque d'électricité et d'eau potable, complexe d'infériorité etc.).

Étant donné que l'échec à l'école primaire signifie le retour en milieu rural, les élèves de la seconde catégorie (les enfants des paysans) sont convaincus que la réussite à l'école primaire, donc le passage à l'école secondaire, représente la seule solution pour accéder à une vie meilleure. Malheureusement, ce rêve était difficilement réalisable dans la mesure où le concours de sélection pour l'école secondaire était en français. En conséquence, ils devaient adopter un autre comportement pour pouvoir réussir aux épreuves de la fin de l'école primaire, comme on peut s'en rendre compte dans cette citation:

*Plus j'approchais de la date de l'épreuve, plus j'alimentais mes rêves. Ils étaient devenus presque une réalité, car j'avais adopté un comportement en conséquence: je ne parlais plus le kinyarwanda, mais je m'étais imposé l'usage du français.*¹⁴⁰

Le fait de ne plus parler sa langue maternelle et de s'imposer le français pour pouvoir réussir aux épreuves montre que le français était absent du milieu social de l'enfant et que l'introduction tardive du français était véritablement défavorable. Ce comportement de l'élève est plus compréhensible quand on considère le taux d'admission à l'école secondaire de l'époque. Shyirambere constate que sur un total de 13 663 élèves en sixième année du primaire de l'année scolaire 1965-1966, seuls 1 462 élèves ont pu être admis à l'école secondaire, soit une admission de 11 pourcent.¹⁴¹ Non seulement les élèves de l'école primaire qui voulaient passer à l'école secondaire devaient redoubler d'efforts en français comme la citation antérieure le montre mais les écoles qui étaient confrontées à ce problème d'élèves qui allaient passer un concours national sans parler la langue des épreuves interdisaient elles aussi l'usage du kinyarwanda dans l'enceinte de l'école:

¹³⁹ Erny 2003a, p.55.

¹⁴⁰ Ibid., p.82.

¹⁴¹ Cf. Shyirambere, p.50.

*En cinquième année, un système d'émulation plutôt négatif nous obligeait à parler français partout où nous étions. [...]. En effet, au lieu de faire un effort pour parler le français, beaucoup s'arrangeaient pour garder le silence le plus longtemps possible, même dans les jeux.*¹⁴²

Si l'école impose le français en cinquième année, c'est pour améliorer le niveau, étant donné qu'il ne reste plus à l'élève qu'une seule année pour pouvoir aborder le concours national. Jusqu'ici nous avons parlé des désirs d'apprendre le français pour réussir socialement mais cette citation montre que l'obligation de parler français peut conduire au silence. De manière évidente, les enfants se sentaient plus à l'aise en communiquant dans leur langue maternelle que dans une langue qu'ils ne connaissaient que depuis un an, qu'ils ne parlaient jamais, ce à quoi vient s'ajouter l'attachement général des Rwandais à leur langue maternelle. Que cette exigence à parler français soit jugée positive ou négative, force est de constater que les compétences en français étaient décisives pour l'orientation des élèves.

Pour tracer une image plus claire de l'école primaire sous la première République, nous retiendrons qu'il s'agissait d'un enseignement de base de six ans dont les finalistes avaient accès à l'école secondaire quand ils avaient réussi les épreuves du concours national. En cas d'échec, ils retournaient à la vie rurale, ce qui n'était évidemment pas souhaitable. En ce qui concerne les langues, le kinyarwanda était la langue d'enseignement pendant les trois premières années, le français, langue de l'ascension sociale, pouvait être enseigné mais n'était obligatoire qu'à partir de la troisième année et devenait progressivement langue d'instruction à partir de la quatrième année, ce qui posait un problème, étant donné que les épreuves du concours national de la sixième année terminale étaient en français. Dans une société où la langue française n'est et n'était apprise qu'à l'école, les enfants dont les familles étaient analphabètes avaient davantage de difficultés scolaires que ceux qui avaient la possibilité de parler français à la maison. Certains enfants évitaient de parler kinyarwanda pour se concentrer sur le français afin de réussir les épreuves du concours tandis que l'école en imposait l'usage à partir de la cinquième année. La langue française était globalement perçue comme la langue de l'ascension sociale alors que le kinyarwanda était associé aux dures conditions de la vie paysanne.

¹⁴² Ibid., p.71.

3.1.1.2 L'école secondaire

Seul l'enseignement secondaire général (humanités modernes et classiques) sera traité ici en raison de l'importance qu'y jouaient les langues en général et la langue française en particulier. Alors que l'école primaire de six ans privilégiait le kinyarwanda et que le français devenait progressivement langue d'enseignement à partir de la quatrième année, l'école secondaire était entièrement en français et le kinyarwanda n'était qu'une simple matière, ce qui est illustré dans ce rapport d'une mission de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) qui décrivait la situation dans les écoles en 1962 et 1963:

L'enseignement se donne entièrement en français, par des professeurs non africains, à quelques rares exceptions près, et la langue nationale n'y fait que quelques rares apparitions, à raison d'une ou deux heures par semaine. ¹⁴³

Le pays était indépendant mais avait hérité d'un système scolaire et administratif qu'il ne pouvait prendre en charge sans l'aide de l'ancienne puissance coloniale. La même source souligne que l'enseignement secondaire était au niveau de ses structures, de ses programmes et de son esprit celui de la Fédération Nationale de l'Enseignement de Belgique. Parmi ces professeurs non africains, les Belges représentaient le contingent le plus important suivi par les Français et les Canadiens. ¹⁴⁴

Cet enseignement secondaire comportait deux cycles: un cycle d'orientation de trois ans et un cycle des humanités de quatre ans. En matière de législation linguistique, l'article 80 de la loi scolaire du 27 août 1966 sur l'éducation nationale stipulait que les langues de l'enseignement secondaire étaient les deux langues officielles et que le ministre pouvait autoriser l'usage d'une autre langue. ¹⁴⁵ En réalité, le français était la seule langue de l'enseignement secondaire et il est intéressant de noter que cet article de loi évite de le préciser. Pour terminer le cycle d'orientation et surtout pour accorder l'admission au second cycle des humanités, un examen national portant notamment sur la compréhension et l'analyse d'un texte littéraire en français sélectionnait les meilleurs élèves. ¹⁴⁶ Le français était ainsi non seulement un facteur essentiel de l'échec scolaire qui éliminait « plus

¹⁴³ Erny, Pierre 2003a, p.74.

¹⁴⁴ Hanf et al, p.66.

¹⁴⁵ Nturo, Mathias 1973. *Les dispositions légales et l'éducation chrétienne au Rwanda*. Fribourg: Edition API-Fribourg, p.84.

¹⁴⁶ Cf. Shyirambere, p.52.

d'élèves dans le premier cycle que dans le deuxième »¹⁴⁷ mais aussi en tant que « langue d'enseignement et d'examens, le français était responsable des faibles résultats obtenus dans d'autres branches ». ¹⁴⁸

3.1.2 Les domaines du kinyarwanda et du français.

L'étude des domaines d'usage des deux langues montre que le français jouait un rôle dominant au niveau officiel. Tous les documents officiels de l'époque étaient en français: la constitution, les livres de loi, les décrets, les manifestes des partis politiques, les plans de développement, les correspondances officielles, les dénominations des fonctions administratives.¹⁴⁹ Toutes les démarches orales dans les services publics (administration, postes, banques, hôtels), entre Rwandais, se faisaient le plus souvent dans une diglossie français-kinyarwanda. Pourtant, ces dialogues conduisaient à remplir invariablement des formulaires qui étaient exclusivement en français.¹⁵⁰ Alors que le kinyarwanda devait être utilisé dans tous les domaines en tant que langue officielle, une règle non écrite faisait que l'usage du kinyarwanda n'était fréquent que dans les basses instances de l'administration. Les échelons inférieurs (communes, petites localités, écoles primaires...) restaient les domaines du Kinyarwanda tandis que les échelons supérieurs (ministères, grandes écoles, hautes cours de justice..) travaillaient en français au quotidien.¹⁵¹

Compte tenu de ce qui précède, la langue française influait sur la position sociale des locuteurs et l'occupation d'un poste administratif ou d'un emploi dans les services publics en dépendait. Si nous observons d'autres domaines d'utilisations comme la publicité, nous constatons que le fait de parler français ou kinyarwanda pouvait être considéré comme un indicateur du pouvoir d'achat des locuteurs et surtout que la publicité choisissait les langues selon la qualité et le prix des produits: elle s'exprimait en français quand elle proposait des marchandises de luxe et en kinyarwanda lorsqu'elle s'adressait à un public plus large.¹⁵²

Le domaine littéraire est, lui aussi, un domaine des langues. En dehors du contenu d'une œuvre littéraire et de son aspect stylistique, le choix de la langue représente un élément important pour la sociolinguistique, lorsqu'il s'agit de mesurer la place des langues dans la littérature. Dans un

¹⁴⁷ Ibid., p.55-56.

¹⁴⁸ Ibid., p.56.

¹⁴⁹ Cf. Rurangirwa, p.227.

¹⁵⁰ Cf. Shyirambere, p.131.

¹⁵¹ Ibid., p.132-133.

¹⁵² Ibid., p.132.

contexte bilingue, les auteurs peuvent en effet choisir une langue au détriment de l'autre. Selon Kremnitz, le choix d'une langue d'écriture dépend du statut et du prestige de celle-ci. D'après lui, les auteurs peuvent choisir entre une langue véhiculaire et une petite langue, « Kleinsprache ». Dans le contexte francophone, Kremnitz explique que certains auteurs (Senghor, Césaire, Léon Gontran Damas, Mongo Beti) affirmaient avoir choisi le français parce que leurs langues maternelles n'étaient pas suffisamment codifiées mais aussi parce qu'ils étaient plus compétents en français que dans les autres langues. Enfin, toujours selon Kremnitz, le choix d'une langue dépend aussi du récepteur, donc de la question de savoir pour qui l'auteur écrit, à qui il veut s'adresser. Cependant, quelques auteurs comme Sembène Ousmane, ont décidé de tourner le dos à la langue française pour écrire dans une langue dominée, ce qui n'est pas moins problématique.¹⁵³

Dans l'espace francophone mais aussi dans tout espace linguistique étendu et plurilingue, chaque auteur, dramaturge ou cinématographe est confronté à la question du choix linguistique. Comme on vient de l'apprendre, les auteurs des pays colonisés qui choisissent de s'exprimer dans la langue de l'ancienne puissance coloniale expliquent ce choix de différentes manières. Pour les uns, la langue coloniale est non seulement liée à l'identité mais elle est aussi la seule qui leur donne accès à un public plus large et global. Pour les autres, la langue coloniale est un mal nécessaire, étant donné que les langues maternelles ou autochtones ont un statut dominé et un corpus moins développé. Il importe également de tenir en considération l'aspect socioéconomique des pays en développement. Pour ceux qui viennent des pays en développement, écrire dans la langue du peuple ne signifierait pas grand-chose, dans la mesure où la grande majorité des locuteurs de ces langues sont non seulement analphabètes mais aussi parce qu'ils se trouvent dans des conditions socioéconomiques précaires de telle façon qu'ils ne peuvent pas acheter un livre. De manière évidente, personne ne pense à acheter un livre s'il n'a même pas de quoi manger.

Dans le cas du Rwanda, on peut, sans risque de se tromper, affirmer que la production littéraire sous la première République était essentiellement orale et que la littérature écrite restait la moins florissante de l'Afrique francophone. Cette situation est mise en évidence dans ce tableau de Houdeau S. cité par Jouannet, qui montre le nombre de romans, nouvelles et pièces de théâtre en français, en kinyarwanda et dans les deux langues, publiés entre 1963 et 1972¹⁵⁴:

¹⁵³ Kremnitz, Georg 2004. *Mehrsprachigkeit in der Literatur. Wie Autoren ihre Sprachen wählen. Aus der Sicht der Soziologie der Kommunikation*. Wien: Edition Praesens, p.202-210.

¹⁵⁴ Hudeau 1973, p.19. Cité par Jouannet, p.21.

	nombre d'auteurs qui écrivent		
	en français	en kinyarwanda	dans les deux langues
Théâtre	4	14	0
Roman-nouvelle	4	12	1

Tableau 3: La prépondérance du kinyarwanda par rapport au français. Houdeau S. 1973.

La production littéraire en kinyarwanda dominait alors et les productions bilingues étaient presque inexistantes. L'absence de productions littéraires écrites en français s'explique par le nombre réduit de francophones actifs dans le Rwanda de l'époque mais aussi par la place du français dans le système scolaire et par la politique linguistique en général.

Que ce soit en français ou en kinyarwanda, la production littéraire écrite au Rwanda suscite quelques questionnements. Selon Kalibwami, et on ne peut qu'être d'accord et unanime avec lui, le véritable souci de l'intellectuel rwandais est strictement matériel: « la voiture, une résidence secondaire, une entreprise qu'il surveille jalousement pour arrondir toujours davantage son capital... ». L'auteur a du mal à comprendre pourquoi les productions écrites et littéraires inspirent à l'intellectuel rwandais un ennui insurmontable et lui paraissent peu utiles pour la vie.¹⁵⁵ Enfin, en dehors de ce matérialisme qui réduit la curiosité littéraire de l'intellectuel, la nature des relations sociales au Rwanda ne favorise pas le développement de l'œuvre écrite. Selon Kalibwami, il est difficile aux Rwandais d'être seuls, ce qui explique leur peu d'affinité avec les œuvres écrites.¹⁵⁶ En continuant son analyse, Kalibwami affirme que l'insuffisance de la production écrite au Rwanda tire en partie son origine du type de colonisation pratiqué par la Belgique. Il souligne toutefois qu'on ne peut pas mettre sur le compte de la Belgique toutes les lacunes de la société rwandaise. Dans ce contexte, l'auteur note que la maigre production littéraire fut le résultat de l'école coloniale qui a surtout développé l'enseignement primaire. L'enseignement secondaire ou supérieur, en revanche fut trop orienté dans une perspective immédiatement pratique, préparant à l'État et à l'église des cadres pour les institutions en place, du personnel œuvrant suivant une ligne strictement tracée par l'autorité hiérarchique.¹⁵⁷

Le dernier domaine linguistique qui sera retenu dans le cadre de ce chapitre concerne les langues utilisées dans la presse écrite et à la radio sous la première République. Historiquement parlant, la

¹⁵⁵ Ibid., p.267-268.

¹⁵⁶ Ibid., p.269.

¹⁵⁷ Ibid., p.271.

presse écrite au Rwanda date de 1930, année de la fondation du mensuel « Kinyamateka » qui était publié en kinyarwanda et qui est né « sous l'impulsion des hommes de l'Eglise ».¹⁵⁸ La première revue en langue française « L'Echo du Séminaire » date de 1937 et fut créé par R. P. Boutry qui était professeur au séminaire de Kabwayi.¹⁵⁹ Cette revue changera de nom et deviendra « l'AMI » en 1945. Alors qu'au départ cette revue avait l'intention de maintenir le contact entre les élèves du même institut, elle se transformera plus tard en un journal hebdomadaire qui s'adressait à tout le public francophone du Rwanda, du Burundi et de l'Est du Zaïre.¹⁶⁰ À cette liste des journaux d'avant l'indépendance s'ajoute un dernier intitulé « Hobe » qui était publié en kinyarwanda.¹⁶¹

Après l'indépendance, le gouvernement rwandais a édité, outre le journal officiel bilingue, quelques publications mensuelles: « Imvaho » (en kinyarwanda), « Rwanda Carrefour d'Afrique » (en français).¹⁶² Le champion de la presse écrite restait le journal Kinyamateka. En termes de langues dominantes et langues dominées, une étude conduite par Annie Bart en 1982, citée par Nyirindekwe, démontre que le français occupait une place dominante dans la presse écrite entre 1917 et 1980.¹⁶³ La radio gouvernementale qui fut créée peu avant l'indépendance diffusait ses informations en kinyarwanda, en français, en swahili, entre 1961- 1968 et l'anglais y fut introduit en 1968 mais restait marginalement utilisé jusqu'en 1994.¹⁶⁴

3.1.3 L'Académie Rwandaise de Culture-ARC

L'Académie Rwandaise de Culture de la première République est rarement évoquée dans les recherches sociolinguistiques sur le Rwanda. Cette académie, une initiative personnelle du président Kayibanda, a été mise en place par un comité d'initiative et un congrès culturel national avant d'être officialisée par l'arrêté présidentiel N° 168/03 du 20 février 1971¹⁶⁵, deux ans avant la chute du régime. Dans une lettre adressée aux ministres et aux secrétaires d'État, le président proposait la dénomination « académie de culture rwandaise et africaine », une formule rejetée par le comité des consultants du fait qu'elle aurait exclu le français, langue officielle et de l'académie mais de culture

¹⁵⁸ Cf. Shyirambere, p.107.

¹⁵⁹ Ibid., p.109.

¹⁶⁰ Ibid., p.109.

¹⁶¹ Ibid., p.110.

¹⁶² Ibid., p.111.

¹⁶³ Nyirindekwe 1999, p.4-42. Cité par Rosendal, p.164.

¹⁶⁴ Cf. Rosendal, p.165.

¹⁶⁵ Cf. Mureme K., Bonaventure 2014. *Manuel d'étude du développement du Rwanda. Le projet de société centriste révolutionnaire rwandais*. Paris: L'Harmattan, p.105.

extra-africaine. Le même comité proposait le titre d'« Académie Rwandaise de Culture »¹⁶⁶ que le président de la République a finalement accepté.

Si on doit retenir un seul mot central du long discours prononcé par le président Kayibanda pour ouvrir les travaux du congrès national, c'est le mot « kinyarwanda » qu'il faut retenir. Ce discours est fort long et ne peut pas être cité entièrement faute de place mais, l'interprétation, les associations et le sens que le président donne au « kinyarwanda », tout comme ses souhaits et appréhensions méritent d'être discutés. Voici un extrait de ce discours¹⁶⁷:

[...] c'est que les mots en usage, les idées nouvelles qui s'infiltrèrent dans le pays, les attitudes de toutes sortes, ne puissent pas empêcher les Rwandais d'être Rwandais, ne charançonnent pas sa tradition en ce qu'elle a de bon et ne retardent pas son progrès. Nous n'entendons pas leur interdire l'arrivée, mais nous voulons qu'ils se présentent en donnant plus de vigueur au Kinyarwanda.

Sachant que le français a dominé durant cette période, en tous cas dans les services publics et dans la presse, ce discours prononcé vers la fin du régime révèle l'ambition du président de vouloir redresser la situation et de changer la politique linguistique héritée de la colonisation belge. Le discours marque le début d'une prise de conscience sociolinguistique et signale un premier pas vers une intervention plus explicite allant bien au-delà d'un article de la constitution qui donnait au kinyarwanda le statut de langue officielle, alors qu'il ne l'a jamais été en réalité. Son statut de langue officielle était figuratif et rien n'a été entrepris pour moderniser cette langue nationale dont la standardisation datait de l'ère coloniale. Dans la citation ci-dessus, on constate que le président relève l'interdépendance entre la langue et la culture, et les éventuels aspects négatifs de cette interdépendance: « empêcher les Rwandais d'être Rwandais, retarder son progrès ». Il souligne ainsi le lien entre langue, identité et progrès. En outre, cette citation sous-entend que la langue française transportait des idées nouvelles qui ne seraient tolérées qu'à condition qu'elles ne « charançonnent » pas la tradition et que le kinyarwanda ait « plus de vigueur ». Le président ira plus loin dans son discours enfin de préciser ce que devra être le kinyarwanda:

Il ne s'agit pas seulement de notre langue, mais de toute notre culture sous tous ses aspects. [...] Le Kinyarwanda n'est pas uniquement cela: le système de l'éducation des enfants, le système des

¹⁶⁶ Ibid., p.109.

¹⁶⁷ Ibid., p.110-114.

échanges commerciaux, la technique de la construction d'une maison et son embellissement intérieur, la façon de fonder un foyer et le cérémonial qui s'y rapporte, l'idée qu'un Rwandais a d'une personne étrangère, l'idée qu'un Rwandais a d'une personne qui a décidé de rester célibataire, l'attitude du Rwandais vis-à-vis des êtres non doués de l'intelligence et de la volonté, les connaissances médicales rwandaises ainsi que le cérémonial qui en accompagnerait l'usage , [...]. Mais au stade actuel - qui n'est pas trop mauvais - où en est l'évolution du monde, il y a des coutumes, le mode du langage, de l'habillement, de la construction, du comportement social, qui se sont introduits dans le Kinyarwanda. [...].

Toutes ces influences de la langue sur la pensée et sur la perception de l'environnement expliquent la nécessité d'une intervention effective sur le kinyarwanda et surtout sur son corpus, en vue d'améliorer son aspect communicatif et pratique. Il a été démontré auparavant que la représentation sociale du français était positive tandis que le kinyarwanda était associé à la pauvreté et au sous-développement. Même si la colonisation avait peu touché à la situation sociolinguistique du Rwanda, elle avait réussi à transformer les mentalités et les structures socioéconomiques (argent, école, habillement, infrastructure, communication, transport, santé, etc.), ce qui faisait du français la seule clé d'accès à cette nouvelle vie « moderne ». Il est donc évident que le président avait l'intention de passer à une phase de décolonisation mentale et qu'il envisageait faire du kinyarwanda l'outil central de reconstruction d'une nouvelle conscience nationale. Si nous effectuons un bref retour en arrière sur le père qui punit sauvagement son enfant pour être revenu de l'école sans un mot de français et si nous nous souvenons de la place du français dans la société et dans l'imaginaire linguistique, nous nous rendons compte de la contradiction qui existe entre l'intention du président de donner plus de vigueur au kinyarwanda et les représentations que les Rwandais avaient du français. Quoi qu'il en soit, l'Académie Rwandaise de Culture restera au stade des discours: en 1973, un coup d'État militaire a eu lieu au Rwanda, avec pour conséquence l'instauration de la deuxième République dont la politique linguistique sera analysée plus tard.

3.1.4 Continuité de la politique linguistique coloniale avec modifications

Il est temps de revenir à la question centrale de cette recherche qui s'intéresse aux fondements et aux objectifs des politiques linguistiques du Rwanda de 1962 à nos jours. Pendant la période que nous venons de traiter, force est de constater que la première République ne disposait pas d'une politique linguistique cohérente dotée d'objectifs précis. Ici, aucune politique linguistique ne manifeste l'intention de partir d'une situation linguistique (S1) sur laquelle il convient d'intervenir

pour pouvoir parvenir à une autre situation souhaitée (S2) correspondant à un objectif. Cependant, la place des langues dans l'enseignement primaire et secondaire ainsi que les domaines d'usages des langues donnent une image claire des sources et de la nature de la politique linguistique de la première République qui sera abordée à partir de cette hypothèse:

H1: La première République (1962-1973) a puisé ses sources dans la politique linguistique de la colonisation belge dont elle a assuré la continuité, tout en lui apportant quelques modifications.

On sait que la colonisation belge et les missionnaires n'avaient aucune intention de franciser la population et de pratiquer une politique linguistique d'assimilation culturelle telle qu'elle était pratiquée dans les colonies françaises. La politique linguistique de la colonisation belge est parfaitement résumée dans la citation suivante:

*Le kinyarwanda était utilisé pour communiquer et transmettre les décisions à la masse populaire tandis que le français permettait de communiquer avec la classe la plus importante, la classe dirigeante, de telles sortes que son apprentissage était l'un des moyens incontournables d'accès à des postes dans les services de l'administration coloniale réservés à une petite élite intellectuelle formée à cet effet.*¹⁶⁸

Le français a conservé les mêmes fonctions après l'indépendance, un fait sociolinguistique que nous avons exposé au cours des sous-chapitres précédents. Comme avant l'indépendances, le français est resté la langue de l'élite et de l'administration. La continuité de la politique linguistique de la colonisation belge pouvait être observée au niveau de l'enseignement. Comme sous la colonisation belge, le français était introduit à partir de la quatrième année de l'école primaire, devenant alors un élément important de sélection pour l'école secondaire entièrement en français. Même si la population avait le droit d'utiliser le kinyarwanda dans des situations orales de communication officielle, le français était la seule langue d'enseignement au secondaire, la seule langue réellement officielle, et surtout la seule langue de communication écrite aux échelons supérieurs de l'administration et dans la presse écrite. La première République a donc repris la politique linguistique de la colonisation belge et en a assuré la continuité mais non sans opérer quelques modifications. La première modification concerne l'institutionnalisation des langues qui donnait au kinyarwanda un statut symbolique de langue officielle, la seconde concerne l'école de la deuxième

¹⁶⁸ Rurangirwa, p.120.

République, laquelle est devenue obligatoire et gratuite et n'était plus une école des « fils de chefs » sélectionnés dans la famille royale ou dans d'autres familles proches de la cour. On parle du statut symbolique du kinyarwanda car la législation linguistique de la première République fixait juridiquement les statuts des langues (officielle, nationale) mais ne se souciait de leur développement ni de leur utilisation dans les différents domaines, une situation de vide législatif à laquelle profitait le français. Il demeure toutefois que la détermination du statut des langues dans la toute première constitution a représenté une modification significative de la politique coloniale et une étape vers une politique linguistique plus explicite. Quant à l'ouverture de l'école à chacun et à la gratuité de l'enseignement primaire, elle a constitué un changement considérable et a marqué le début d'une nouvelle phase dans laquelle « l'égalité des chances » allait jouer un rôle central. Bien que cette mesure ait mal fonctionné faute de moyens et qu'elle suscite quelques interrogations quant au système de quotas ethniques en vigueur à l'époque et aux problèmes de nature régionale, la langue française a ainsi cessé d'être la langue des quelques Rwandais qui étaient proches du colonisateur. En tous cas, il est important de noter que l'école primaire ou secondaire était ouverte à un nombre d'élèves plus élevé par rapport à l'époque coloniale.

3.2 La deuxième République (1973-1994)

Au niveau constitutionnel, le statut officiel des langues resta le même sous la deuxième République. L'article 4 des constitutions de 1978 et de 1991 retenait le statut des langues tel qu'il était fixé dans la constitution de 1962 et stipulait ce qui suit:

*Le kinyarwanda est la langue nationale, les langues officielles sont le kinyarwanda et le français.*¹⁶⁹

Le français et le kinyarwanda restèrent langues officielles, le kinyarwanda garda son statut de langue nationale. Même si la législation linguistique n'a pas changé au niveau constitutionnel, la deuxième République n'a pas exercé une politique du laisser-faire en ne se prononçant pas sur les domaines d'usage des langues. Au contraire, elle était interventionniste et ambitieuse en matière de politique linguistique. Dès le début, elle comptait « kinyarwandiser », c'est à dire faire du kinyarwanda la langue dominante de l'enseignement, de l'administration et de tous les domaines de la vie sociale. Dans cette partie, nous allons analyser les fondements, les objectifs mais aussi les contraintes et les limites de cette réforme. Après une description du volet linguistique de la réforme

¹⁶⁹ Cf. Nyirindekwe 1999, p.15. Cité par Rosendal, p.96.

de 1978 dont la kinyarwandisation était le fruit, notre analyse cherchera à se poser quelques questions sur la nature et les objectifs de cet engagement pour le kinyarwanda.

3.2.1 La kinyarwandisation, une réforme irréaliste

La politique linguistique du Rwanda de cette époque et le volet linguistique contenu dans la réforme scolaire de 1978/1979 ont été soigneusement analysés par Rurangirwa. Ce dernier souligne que cette kinyarwandisation risque souvent d'être considérée naïvement comme un banal processus de promotion de la langue nationale alors qu'elle comporte un autre aspect, à savoir celui de l'indépendance nationale qui doit être appuyée, entre autres, par l'indépendance linguistique.¹⁷⁰ L'auteur précise que l'indépendance linguistique dont il parle ne signifie l'exclusion systématique du français ou de toute langue étrangère des domaines où il est utilisé en vue de le remplacer par le kinyarwanda, mais la reconnaissance à l'un et à l'autre des véritables fonctions qui lui reviennent de droit selon leur statut juridique et l'importance de la population qui l'utilise.¹⁷¹ Rurangirwa soutient que l'indépendance linguistique était supposée réhabiliter le kinyarwanda dans ses fonctions réelles et que cette promotion du kinyarwanda représentait une prise de conscience chez les décideurs politiques.¹⁷² L'auteur utilise les trois étapes classiques d'aménagement linguistique (situation de départ, stratégie, situation-cible) pour analyser la kinyarwandisation de l'enseignement et des autres services publics.¹⁷³

En ce qui concerne la stratégie, il constate que la réforme de 1978/1979 était un projet d'aménagement linguistique complet et rigoureusement préparé, qui était exposé dans le n° 4 de la revue « Education et Culture, Uburenzi n'Uburere » de mai-août 1979 intitulé Spécial réforme. Entièrement constitué par un document d'environ 70 pages qui portait le titre « La réforme de l'enseignement au Rwanda », ce numéro spécial qui exposait le projet de réforme dans tous ses détails était présenté par le Ministère de l'Education et élaboré par la Direction Générale des Etudes et des Recherches Pédagogiques, ainsi que par la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts.¹⁷⁴

Les étapes et les démarches qui étaient déjà réalisées à l'époque ou qui restaient à réaliser y étaient exposés et la question linguistique y était traitée dans la rubrique « culture » dont la langue est le

¹⁷⁰ Rurangirwa, p.221.

¹⁷¹ Ibid., p. 226.

¹⁷² Ibid., p. 27.

¹⁷³ Ibid., p. 248.

¹⁷⁴ Ibid., p.249.

« vecteur ».¹⁷⁵ Le document décrivait toutes les périodes de l'histoire de l'enseignement et de l'éducation au Rwanda (l'éducation traditionnelle, l'enseignement de la période coloniale, l'éducation dans le Rwanda républicain) pour en dégager les avantages et les inconvénients, ceci dans le but de pouvoir définir les objectifs et la situation cible du nouveau projet de réforme.¹⁷⁶

L'objectif linguistique de la réforme était d'instaurer à long terme un enseignement en kinyarwanda à tous les niveaux mais aussi de promouvoir le kinyarwanda dans les autres domaines de la vie nationale.¹⁷⁷ La réforme partait du principe que la langue est un élément dynamique de la culture qui constitue pour un peuple « un moyen privilégié d'expression » et qu'en matière d'enseignement, « l'apprentissage en langue maternelle facilite l'assimilation et la compréhension des notions du programme ».¹⁷⁸ Elle estimait en outre que le kinyarwanda constituait « un facteur important de l'unité nationale »¹⁷⁹ et de l'identité culturelle dont la découverte était une garantie de l'existence de la nation.¹⁸⁰ En conséquence, le kinyarwanda devenait la seule langue d'enseignement de l'école primaire et le français n'intervenait comme matière qu'à partir de la quatrième année, même s'il restait au début de la réforme le véhicule privilégié de l'enseignement secondaire.¹⁸¹

3.2.1.1 Intégration en milieu rural

Les observations de Rurangirwa prouvent que la politique linguistique de la deuxième République était plus explicite que celle de la première. Elle fixait des objectifs précis pour promouvoir le kinyarwanda dans tous les domaines et pour privilégier la langue du peuple et de l'unité nationale afin de faciliter l'indépendance linguistique et de permettre à tous les Rwandais de participer au développement. Cette réforme était établie sur une base solide dans la mesure où elle tenait compte de la situation sociolinguistique dans son ensemble mais aussi parce qu'elle était élaborée et présentée par les institutions compétentes.

Observée sous un autre angle, la kinyarwandisation avait un autre objectif officiel quoique moins public et moins médiatisé: celui de préparer les sortants de l'école primaire à retourner dans un

¹⁷⁵ Ibid., p.247-249.

¹⁷⁶ Ibid., p.250.

¹⁷⁷ Ibid., p. 251.

¹⁷⁸ Cf. MINEDUC. *Mesures générales d'application de la réforme de l'enseignement. Education et Culture*, n° 2 , Octobre-Décembre 1978, p.30-34. Cité par Rurangirwa, p.251.

¹⁷⁹ Cf. MINEDUC. *La réforme de l'enseignement. Education et Culture*, mai-août 1979, n°4. Cité par Rurangirwa, p.300.

¹⁸⁰ Ibid.

¹⁸¹ Cf. Rurangirwa, p. 251.

milieu rural dominé par les activités agricoles, pastorales et artisanales en réservant l'école secondaire à seulement 10 pourcent des enfants comme on peut le lire dans cette déclaration du gouvernement du 8 août 1973:

*Ainsi l'enseignement primaire doit être conçu, non pour conduire au cycle secondaire, mais pour donner à la nation des citoyens responsables, capables de participer utilement à l'effort général de développement. Les moyens dont le Rwanda peut disposer ne nous permettront pas d'envoyer aux écoles secondaires plus de 10 pourcent des enfants qui terminent le cycle primaire; c'est dire que d'ici plusieurs années, le résultat de l'enseignement primaire est destiné à plus de 90 pourcent à s'intégrer dans le groupe de production, et pour la plupart en milieu rural.*¹⁸²

Comme plusieurs autres pays d'Afrique des années 70, 80, 90 (et même de nos jours), le Rwanda était un pays essentiellement agricole. Cette déclaration du gouvernement montre la priorité de la nouvelle République, à savoir de se concentrer sur le développement rural basé sur l'agriculture, l'élevage et l'artisanat. Ceci n'est pas nouveau, étant donné que la majorité des élèves de l'école primaire sous la République précédente retournait en milieu rural. Ce qui était pourtant nouveau sous la deuxième République, c'est le fait que rien n'était laissé au hasard mais qu'il s'agissait au contraire d'intervention planifiée. Les langues étaient programmées conformément aux fonctions qu'elle étaient censées assumer: le kinyarwanda pour le milieu rural, le français pour l'administration. Si on tient compte du fait que la kinyarwandisation ne concernait que l'école primaire et que l'école secondaire continuait à privilégier le français et n'accueillait que 10 pourcent des élèves alors que 90 pourcent d'entre eux devaient « s'intégrer dans le groupe de production », on comprend que le kinyarwanda était privilégié parce qu'il était plus adapté à la conception gouvernementale du développement rural alors que le français était nécessaire à une minorité dont le gouvernement avait besoin pour la bureaucratie, l'enseignement, l'administration et pour le secteur tertiaire en général. La décision de privilégier le kinyarwanda découlait de la situation socioéconomique du pays et de la population dont la grande partie est à la fois kinyarwandophone et agricole. Toutefois, ces mesures linguistiques renforçaient les inégalités sociales comme le souligne cette citation:

Le kinyarwanda est devenu la langue d'enseignement à tous les niveaux, amoindrissant d'autant la place du français qui tendait à devenir simple matière d'enseignement. Mais comme malgré tout la

¹⁸² Erny, Pierre 2003a, p.38.

*connaissance du français jouait un rôle important dans la sélection pour le secondaire, cela pouvait favoriser les enfants de la bourgeoisie où il était davantage pratiqué, alors que les jeunes ruraux n'y avaient que peu accès: les inégalités pouvaient ainsi se trouver renforcées.*¹⁸³

La problématique est ici clairement énoncée. Le kinyarwanda était devenu la seule langue d'enseignement de l'école primaire alors que le français restait la langue de l'enseignement à l'école secondaire. Les conditions d'accès à l'école secondaire s'étaient durcies par rapport à celles de la première République. À présent, l'école secondaire est entièrement en français alors que l'école primaire est entièrement en kinyarwanda. En conséquence, les enfants de l'élite ou plus précisément, « d'une bourgeoisie de fonctionnaires-commerçants qui maintient pourtant des liens avec les régions rurales d'origine »¹⁸⁴ avaient davantage de chances de passer à l'école secondaire tandis que les enfants des « paysans » dont les parents ne parlaient que le kinyarwanda n'y avaient qu'un accès limité faute de connaissance du français, ce qui diminuait encore leurs chances d'accéder à un emploi salarié.¹⁸⁵

3.2.1.2 La langue française regagne du terrain

La réalisation d'un tel projet de réforme linguistique est liée à une question non négligeable, celle du financement, et le projet devient irréalisable quand il existe un trop grand écart entre les objectifs à atteindre et les moyens financiers dont il dispose. Rurangirwa déplore l'insuffisance des possibilités financières de l'État rwandais et déclare que la réussite du projet ne pouvait qu'inspirer quelques doutes vu l'importance des aides à solliciter à l'extérieur et la diversité des bailleurs de fond.¹⁸⁶

Outre le problème de financement, l'échec de ce projet linguistique était dû à plusieurs autres facteurs. D'un côté, l'enseignement en kinyarwanda était considéré comme dévalorisant pour certains enseignants, animés par le sentiment intellectualiste, de l'autre, la kinyarwandisation de l'école primaire représentait pour les parents un handicap à la réussite au niveau secondaire qui continuait à fonctionner en français.¹⁸⁷ De toute évidence, Le kinyarwanda, devenu désormais langue d'enseignement, posait encore quelques problèmes. Presque tous les programmes et fiches méthodologiques étaient en français et devaient être traduits en kinyarwanda et la recherche de la

¹⁸³ Ibid., p.161.

¹⁸⁴ Danielle de Lame, p.55. Cité par Erny 2003a, p.165.

¹⁸⁵ Ibid.

¹⁸⁶ Cf. Rurangirwa, p.259.

¹⁸⁷ Ibid., p.260.

terminologie appropriée posait de gros problème,¹⁸⁸ même si un immense travail sur le corpus du kinyarwanda et sur la situation linguistique et sociolinguistique du Rwanda avait été réalisé jusque-là. Erny déplore lui aussi l'incohérence des programmes, l'inadéquation des méthodes, le manque de matériel pédagogique, le fait que les enseignants étaient sous-qualifiés et celui que les personnes non motivées étaient « versées dans l'enseignement (parfois en guise de punition!) ». ¹⁸⁹

3.2.2 Engagement et dissimulation

En ce qui concerne la situation de départ (S1), celle de la deuxième République découle de la politique linguistique de la première République: le français était dominant et le statut officiel du kinyarwanda n'était que symbolique. Il faut toutefois se rappeler le discours du président de la première République qui insistait sur la nécessité de mettre davantage l'accent sur le kinyarwanda. La deuxième République est ainsi partie de cette situation caractérisée par les tâtonnements et le manque d'intervention. Elle a également hérité d'une situation d'échec scolaire avec toutes les conséquences sociales qui en découlent, notamment le problème des jeunes qui devaient retourner en milieu rural sans être préparés aux activités quotidiennes de ce secteur. Pour toutes ces raisons, la deuxième République a concentré ses efforts sur la kinyarwandisation dont l'objectif officiel et central, comme nous l'avons mentionné, était de renforcer le statut officiel du kinyarwanda dans tous les domaines. Conformément au cadre théorique de cette recherche, la politique linguistique de la deuxième République sera étudiée à partir de cette hypothèse:

H2: Une politique linguistique d'engagement et de dissimulation a été pratiquée entre 1973 et 1991.

3.2.2.1 Politique d'engagement

En guise de rappel, on parle d'une politique d'engagement dans ce contexte quand un État intervient effectivement en faveur des langues africaines, ce qui implique l'existence d'un véritable appui sur les plans pratique, politique et financier. L'intervention doit être adaptée aux objectifs retenus en matière de langue. Les pays qui pratiquent une telle politique disposent d'une politique de recherche adéquate sur les langues africaines et font preuve d'un véritable enseignement dans ces langues.

La kinyarwandisation s'est surtout engagée dans la standardisation du kinyarwanda. À partir de 1978, deux commissions au Ministère de l'Éducation Nationale ont été chargées de l'uniformisation

¹⁸⁸ Ibid., p.280.

¹⁸⁹ Cf. Erny, Pierre 2003a, p.163.

de l'orthographe officielle du kinyarwanda. Cette dernière fut adoptée en 1985 et diffusée dans toutes les institutions officielles du pays.¹⁹⁰ En ce qui concerne l'enseignement du kinyarwanda, le fait de l'imposer comme langue d'enseignement à tous les niveaux de l'école primaire constitue un aspect important de la politique d'engagement. Au niveau culturel, la production d'œuvres dramatiques en kinyarwanda a considérablement augmenté et sur 43 pièces recensées en 1979, 38 étaient en kinyarwanda et 5 seulement en français.¹⁹¹ Dans les médias, l'engagement pour le kinyarwanda sous la deuxième République pouvait être constaté à la Radio Nationale du Rwanda ainsi que dans la presse écrite. Alors que les deux langues se partageaient équitablement les 13 heures quotidiennes de diffusion à la radio par jour en 1978¹⁹², Ntakarutimana constate qu'en 1989, le kinyarwanda occupait à lui seul 67,9 pourcent du temps de diffusion, tandis que le français occupait 19,2 pourcent et que le swahili venait en dernière position avec 12,9 pourcent.¹⁹³ La dominance du kinyarwanda dans la presse écrite de l'époque a été de même observée par Nyirindekwe. Cette recherche montre que sur 48 journaux (6 officiels, 42 privés) publiés après 1980, l'usage du kinyarwanda dominait avec 60 pourcent par rapport au français qui comptait 18,7 pourcent, à l'anglais 6,2 pourcent, ainsi que par rapport aux journaux bilingues qui occupaient 14,7 pourcent.¹⁹⁴ S'il est vrai que l'engagement de l'État a renforcé le kinyarwanda dans plusieurs domaines et surtout dans les médias, le français restait tout de même la langue de l'enseignement secondaire et occupait une position dominante au niveau officiel. Nous sommes donc confrontés à une politique linguistique d'engagement qui n'a pas atteint la situation souhaitée S2 et qui, plus de dix ans après, sera obligée de retourner à la S1, donc à la domination du français dans le système scolaire et dans l'administration.

3.2.2.2 La dissimulation

On parle de dissimulation quand une loi est votée et attire l'attention des citoyens sur ses contenus mais dissimule une autre politique effectivement pratiquée: c'est le cas quand un pays réoriente sa politique vers les valeurs locales, affiche une pratique nationaliste alors qu'il est et reste un fervent partisan de la langue et de la culture occidentale.

¹⁹⁰ Cf. Niyomugabo, Cyprien 2014. *La glottopolitique du Rwanda. Contribution à une sociolinguistique éducative*. Saarbrücken: Éditions universitaires européennes, p.356.

¹⁹¹ Cf. Jouannet, p.21.

¹⁹² Cf. Rosendal, p.165.

¹⁹³ Cf. Ntakirutimana 2002, p.54. Cité par Rosendal, p.166.

¹⁹⁴ Cf. Rosendal, p.164.

Dans le contexte rwandais, la dissimulation s'explique par deux facteurs. Le premier est d'abord lié à la ruralisation mais aussi au fait que le français soit resté la langue de l'enseignement secondaire et de l'administration. Le deuxième facteur est lié au fait que le Rwanda sous la deuxième République soit resté un fervent partisan de la Francophonie. Au niveau du discours officiel, la promotion du kinyarwanda était associée à la promotion de la culture, à la voix du peuple, à l'identité et à l'indépendance linguistique en général. Néanmoins, la kinyarwandisation avait un autre objectif dans l'esprit des gouvernants: orienter 90 pourcent de la population vers les activités traditionnelles de production alors que le français restait associé à la modernité, à l'élite et au pouvoir.

3.3 L'après-guerre et le trilinguisme constitutionnel

Cette partie s'articule autour de l'hypothèse H3 selon laquelle la guerre de 1990 et le retour des réfugiés en 1994 ont bouleversé la situation sociolinguistique du Rwanda. Cette hypothèse ouvrira ensuite une voie aux hypothèses H4 et H5 dont l'objectif est de comprendre la dominance de l'anglais dans un pays historiquement francophone.

3.3.1 *La nouvelle législation linguistique*

Après la guerre, tous les Rwandais, réfugiés des années 1960 et leurs descendants, sont en effet retournés au Rwanda. Ils avaient grandi dans différentes régions linguistiques. Les francophones venaient du Burundi et du Congo (ex- Zaïre), les anglophones venaient principalement d'Ouganda mais aussi de Tanzanie, du Kenya et de plusieurs autres pays anglophones. Comme nous l'avons déjà mentionné, les Rwandais ont rarement des problèmes de communication. Les nouvelles autorités étaient tant anglophones que francophones et la communication avec la population fonctionnait en kinyarwanda. Quant aux langues officielles, le choix était libre selon les compétences linguistiques des uns et des autres. Les ministres et autres hautes autorités francophones s'exprimaient publiquement en français et en kinyarwanda tandis que les autorités anglophones s'exprimaient en anglais et en kinyarwanda. Au niveau constitutionnel, l'anglais n'avait aucun statut officiel: seuls le kinyarwanda et le français avaient le statut de langues officielles, malgré l'existence d'une communauté anglophone, importante tant au niveau social que politique. Néanmoins, l'article 25 de l'accord de paix d'Arusha garantissait aux anglophones le droit d'usage de la langue familière et l'article 30 du même accord stipulait que les anciens réfugiés

avaient droit à l'éducation dans les langues des anciens pays d'accueil.¹⁹⁵ Il est donc évident que les anglophones et les francophones avaient tous droit à l'éducation en anglais ou en français selon les écoles, malgré l'absence d'une garantie constitutionnelle pour les premiers. Cette situation a changé lorsque l'article 4 de la constitution rwandaise du 10 juin 1991 (qui donnait au kinyarwanda et au français le statut de langues officielles) a été modifié lors de la révision de la Loi fondamentale du 18 Juin 1996. Cet article modifié stipulait que « les langues officielles du Rwanda sont le kinyarwanda, le français et l'anglais ».¹⁹⁶ Une nouvelle constitution sera confirmée par la Cour Suprême le 2 juin 2003. L'article 5 de cette constitution accordait au kinyarwanda, au français et à l'anglais le statut de langues officielles, le kinyarwanda conservait son double statut de langue nationale et officielle.¹⁹⁷

3.3.2 La réorganisation du système éducatif

En ce qui concerne les langues dans l'enseignement, ce n'est qu'en 1995 que le nouveau gouvernement a cherché à réformer le système scolaire qui, lui non plus, n'avait pas été épargné par le chaos général. De nombreuses écoles avaient été endommagées, à quoi venait s'ajouter le manque de personnel qualifié mais aussi celui d'un programme scolaire harmonisé et adapté à la nouvelle situation sociopolitique et sociolinguistique du pays.

Pour faire face à cette situation et réorganiser le système éducatif rwandais qui « vivait une situation floue voire désordonnée », une Conférence Nationale sur la Politique et la Planification de l'Éducation s'est tenue en 1995.¹⁹⁸ Cette conférence était organisée en séminaires et ateliers, qui ont fixé les spécialités et matières à dispenser dans les écoles primaires et secondaires. Afin de tenir compte de la nouvelle situation sociale et sociolinguistique, « les documents de travail de ce séminaire ont été rassemblés en provenance des pays voisins francophones (Burundi, ex- Zaïre) et des pays proches anglophones (Kenya, Ouganda, Tanzanie) avec ceux utilisés au Rwanda auparavant ».¹⁹⁹

Au niveau linguistique, la préoccupation centrale de la Conférence était de déterminer la place des langues aux différents niveaux de l'enseignement primaire et secondaire. Dans le premier cycle de

¹⁹⁵ Cf. Rosendal, p.97.

¹⁹⁶ Ibid.

¹⁹⁷ Ibid.

¹⁹⁸ Ministère de l'Éducation 2001. *Le développement de l'Éducation (1990-2000). Rapport national du Rwanda* <http://www.ibe.unesco.org/International/ICE/natrap/Rwanda.pdf>, p. 18. [12.08.2015].

¹⁹⁹ Ibid., p.18.

l'école primaire, toutes les disciplines devraient être enseignées en kinyarwanda, exceptés le français et l'anglais.²⁰⁰ Les deux langues étrangères étaient donc considérées comme des matières et non comme langues d'enseignement. Dans le deuxième cycle de l'école primaire, toutes les matières, hormis le kinyarwanda, devaient être enseignées en français ou en anglais selon les possibilités.²⁰¹ Voici la grille horaire des langues pour les 6 années de l'école primaire²⁰²:

BRANCHES	1^{ère} année	2^{ème} année	3^{ème} année	4^{ème} année	5^{ème} année	6^{ème} année
Ikinyarwanda	7	7	6	3	3	3
Français	4	4	5	5	5	5
Anglais	4	4	5	5	5	5

Tableau 4: Grille horaire du Primaire. Ministère de l'Éducation 2001.

Le tableau montre que l'accent était mis sur le kinyarwanda pendant les trois premières années du premier cycle de l'école primaire. En troisième année, on constate que le kinyarwanda perd une heure alors que le français et l'anglais en gagnent une. Au cours des trois dernières années, au deuxième cycle de l'école primaire, l'accent est mis par contre sur les langues étrangères qui deviennent les langues d'enseignement. Le kinyarwanda est réduit de 7 à 3 heures par semaine tandis que le français et l'anglais passent de 4 à 5 heures par semaine. Il importe de noter qu'aucune des deux langues étrangères ne domine et qu'elles jouissent du même traitement à tous les niveaux de l'école primaire. Ces deux langues étrangères sont alors enseignées à partir de la première année contrairement à l'introduction tardive du français sous la première République ainsi que la kinyarwandisation sous la deuxième République.

Au début de l'école secondaire, les deux langues étrangères avaient le même nombre d'heures par semaine comme on peut le constater dans cette grille horaire du Tronc Commun, donc des 3 premières années de l'école secondaire²⁰³:

²⁰⁰ Ibid., p.19.

²⁰¹ Ibid.

²⁰² Ibid., p.20.

²⁰³ Ibid., p.20-21. NB: seules les langues sont retenues, voir tableau original pour la grille horaire complète.

Branch	1^{ère} année	2^e année	3^e année
2. Kinyarwanda	2	2	2
3. Français	6	6	6
4. Anglais	6	6	6

Tableau 5: Grille horaire du Tronc Commun. Ministère de l'Éducation 2001.

Ce tableau prouve que l'école secondaire est restée le domaine des langues étrangères, comme lors des périodes précédentes. S'ils passaient avec succès le niveau du tronc commun, les élèves avaient accès au second cycle de l'école secondaire générale et les orientations peuvent être différentes selon les compétences des élèves. Les langues occupent une place centrale dans la section Lettres de l'enseignement secondaire général, ce qui correspond à la grille suivante²⁰⁴:

1. Cours spécifiques	4^{ème} année	5^{ème} année	6^{ème} année
Kinyarwanda	4	4	4
Anglais	7	7	7
Français	7	7	7
Swahili	4	4	4

Tableau 6: Grille horaire de l'Enseignement Secondaire Général. Option: Lettres. Ministère de l'Éducation Nationale 2001.

Par rapport au tronc commun et aux autres sections du second cycle, toutes les langues voient leur durée hebdomadaire augmentée. Comme on le constate dans cette grille horaire de la section Lettres, le français conservait le même nombre d'heures que l'anglais. Il est manifeste que les horaires des langues sont en accord avec le trilinguisme officiel. Toutefois, bien que les deux langues européennes aient obtenu le même nombre d'heures et le même traitement législatif, le français est resté dominant en tant que langue d'enseignement comme le démontre ce tableau sur la dominance linguistique entre 1994 et 2008²⁰⁵:

LEVEL		
PRIMARY	SECONDARY	TERTIARY
(R=F) > e	F > E > r	F > E > r > s

Tableau 7: Language dominance, 1994-2008. Rosendal 2010.

²⁰⁴ Ibid., p. 22.

²⁰⁵ Rosendal, p.138.

Le symbole > indique la prédominance d'une langue et le = symbolise l'équivalence au niveau de l'utilisation. Les majuscules sont utilisées quand une langue a un statut dominant tandis que les minuscules montrent une utilisation moins étendue ou un statut subordonné.

R = kinyarwanda, F = français, E = anglais, S = swahili.

Le tableau montre que le français et le kinyarwanda dominaient en tant que langue d'enseignement à l'école primaire et que l'utilisation de l'anglais y était minime. Il met également en évidence que l'anglais venait en deuxième position en tant que langue d'enseignement à l'école secondaire et dans l'enseignement supérieur. On retiendra donc qu'entre 1994 et 2008, le français et l'anglais avaient un traitement équitable en tant que matières mais que le français dominait à tous les niveaux de l'enseignement au Rwanda. Bien que les deux langues européennes aient eu la même position en tant que langues d'enseignements à l'école secondaire, le français conservait son privilège historique sur le terrain et sa domination s'expliquant par le nombre de locuteurs, d'établissements scolaires et d'enseignants qui était plus élevé par rapport à celui des anglophones.

3.3.3 L'anglais prend la relève

La politique linguistique de l'après-guerre était donc orientée vers un trilinguisme officiel. Les deux langues européennes occupaient une place égale dans le système scolaire et ceux qui poursuivaient les études universitaires devaient être bilingues. Néanmoins, les choses changeront vers la fin de l'année 2008. Suite à une décision du conseil des ministres du 08 octobre 2008, l'anglais a été déclaré seule langue du service public et de l'enseignement dans les écoles publiques. Cette mesure a été mise en œuvre à partir de l'année scolaire 2009 et « le français ne sera plus qu'une matière enseignée comme le kinyarwanda ».²⁰⁶ A partir de 2009 la domination des langues s'inversait pour ressembler à ce qui suit²⁰⁷:

LEVEL		
PRIMARY	SECONDARY	TERTIARY
E > (r = f))	E > f > r	E > f > (r = s)

Tableau 8: Language dominance 2009-. Rosendal 2010.

²⁰⁶ Ntakirutimana, Evariste « s.a ». *Le français au Rwanda*. http://www.ddl.ish-lyon.cnrs.fr/fulltext/fflac/Ntakirutimana_-_francais-rwanda.pdf : Université Nationale du Rwanda p.25. [20.08.15].

²⁰⁷ Rosendal, p.138.

Ce tableau est l'inverse du tableau précédent relatif aux années 1994-2008. L'anglais prend la place du français dans tout le système scolaire, bien que ce dernier reste dominant par rapport au kinyarwanda et surtout dans l'enseignement secondaire et supérieur. Étant donné les efforts d'équilibre qui caractérisaient les interventions sur les langues après la guerre, ce changement linguistique de 2009 constitue un événement sociolinguistique qui mérite une attention particulière. Les sous-chapitres suivants se proposent ainsi de chercher les raisons de ce marathon linguistique.

3.3.4 Qu'est-ce qui explique la domination de l'anglais ?

La domination de l'anglais au Rwanda est généralement expliquée par le fait que les anglophones étaient dominants dans le FPR (Front Patriotique Rwandais) et dans les différents gouvernements de l'après-guerre. Toutefois, cette explication n'est pas convaincante quand on sait que le français est resté dominant dans l'enseignement 15 ans après la victoire du Front Patriotique Rwandais. La seule mesure qui a été prise pendant cette période était celle de 1996, qui a été reprise dans la constitution de 2003. Avec cette nouvelle législation linguistique, l'anglais est devenu une langue officielle à côté du français. Force est de constater que les gouvernements de l'après-guerre ont manifesté ouvertement le souci de bâtir un système scolaire et administratif trilingue.

Bien que les recherches actuelles sur la sociolinguistique rwandaise s'intéressent peu aux raisons du changement linguistique de 2009, les explications de Jordan peuvent servir d'orientation. Selon elle, les attitudes linguistiques influencent certes la façon de parler mais aussi elles influencent le choix des langues selon les situations de communication.²⁰⁸ Elle soutient que le développement historique du Rwanda a influencé les attitudes des locuteurs par rapport aux différentes langues. Selon elle, la domination linguistique de l'anglais s'explique par l'existence d'une élite anglophone et par la connotation négative revêtue par le français à la suite de certains événements politiques. Elle affirme que la question concernant le changement linguistique du Rwanda trouve une réponse dans le rôle de la France dans le génocide ainsi que dans l'adhésion du Rwanda au Commonwealth et à la Communauté de l'Afrique de l'Est. Elle constate enfin que la domination de l'anglais est liée aux nouvelles orientations de la politique actuelle du développement.²⁰⁹ Jordan n'est pas entrée en profondeur dans ce sujet étant donné que la préoccupation centrale de sa recherche était l'usage des langues dans le contexte public et privé. La présente étude émet deux hypothèses susceptibles d'aborder la question de la dominance de l'anglais:

²⁰⁸ Cf. Jordan, Katrin 2013. *Language use in Rwanda. Multilingualism in public and private contexts*. Diplomarbeit: Universität Wien, p.108.

²⁰⁹ Ibid., p.113.

H4: Les problèmes diplomatiques avec la France ont eu un impact sur la situation du français au Rwanda.

H5: L'adhésion au Commonwealth et l'intégration du Rwanda dans la Communauté d'Afrique de l'Est (East African Community) renforcent le statut et les fonctions de l'anglais.

Contrairement à Jordan, la présente analyse ne tient pas compte du rôle de la France dans le génocide pour expliquer les changements linguistiques. Si le changement linguistique pouvait s'expliquer par le rôle de la France dans le génocide, il serait difficile de comprendre pourquoi il a fallu attendre 2009 (15 ans après le génocide) pour passer à l'anglais. De même, cela ne pourrait pas expliquer la domination du français ni le traitement équitable de ces deux langues étrangères dans le système éducatif d'avant 2009. En revanche, nous considérons que les crises et les pannes diplomatiques entre les deux pays ont constitué une des sources de la dévalorisation du français au Rwanda.

3.3.4.1 Les crises diplomatiques entre le Rwanda et la France

C'est avec Juvénal Habyarimana, le président de la deuxième République (1973-1994) que les relations franco-rwandaïses se sont intensifiées, même si une ambassade française et une mission de coopération existaient au Rwanda sous la 1^{ère} République. Un élément diplomatique qui revient souvent dans les publications sur ce sujet concerne la coopération militaire entre les deux pays, qui justifiera en 1990 la présence militaire de la France au Rwanda, en pleine guerre entre le Front Patriotique Rwandais et l'armée régulière. Bien entendu, les relations diplomatiques entre les deux pays ne peuvent pas se limiter à une seule coopération militaire mais cette dernière constitue l'une des sources anciennes du conflit actuel entre les deux pays. Cette coopération militaire date de 1975. Un accord de coopération militaire qui liait les deux pays fut signé, « inaugurant ainsi officiellement la coopération militaire franco-rwandaïse ».²¹⁰ Les choses se compliqueront à partir d'octobre 1990, quand le régime de Habyarimana dut faire face à l'attaque rebelle du Front Patriotique Rwandais. Les rebelles avaient attaqué à partir de la frontière ougandaise, leurs commandants parlaient anglais et kinyarwanda, même si les ordres militaires étaient généralement en swahili. La France avait l'obligation d'intervenir en vertu de l'accord de 1975, mais plus grave encore, un pays francophone était envahi par les anglophones. Ce conflit politique a alors obtenu une lecture politico-linguistique:

²¹⁰ Lanote, Olivier 2007. *La France au Rwanda (1990-1994). Entre abstention impossible et engagement ambivalent*. Bruxelles: P.I.E. Peter Lang, p.135.

Il est indéniable que l'analyse du conflit rwandais faite par les responsables politiques et militaires français, à commencer par le président Mitterrand, était marquée par le prisme de Fachoda et la nécessité de défendre la Francophonie face aux « Khmers noirs » du Front patriotique.²¹¹

Les rivalités historiques entre la France et la Grande Bretagne à Fachoda, vers la fin du 19^{ème} siècle, ont donc pesé sur l'interprétation que les responsables politiques et militaires ont fait de l'attaque de 1990, d'où la nécessité de défendre la Francophonie. En réalité, pour ces réfugiés rwandais de l'époque, l'aspect linguistique ne jouait aucun rôle. Anglophones ou francophones, ils avaient en commun d'être Rwandais, de parler le kinyarwanda et de vouloir retourner au Rwanda après plusieurs années d'exil. Si la rébellion était en grande partie commandée par des anglophones, c'est qu'ils étaient les plus expérimentés en raison du rôle qu'ils avaient joué dans l'armée ougandaise. Tous les réfugiés étaient alors directement ou indirectement impliqués, quelles que soient les régions linguistiques d'où ils provenaient.

Quoi qu'il en soit, selon l'actuel gouvernement rwandais, la France est restée alliée militairement et politiquement au régime de Kigali jusqu'à sa chute en 1994, un facteur qui jusqu'aujourd'hui constitue la source des crises diplomatiques entre les deux pays. Déjà, à partir de la victoire du Front Patriotique Rwandais en 1994, les alliances diplomatiques les plus significatives ne seront plus nouées avec les pays francophones comme cela était le cas sous les deux Républiques. Le Rwanda de l'après-guerre orientera sa diplomatie vers les pays anglophones.²¹² Les Etats-Unis et l'Angleterre dont les relations diplomatiques avec le régime de Habyarimana étaient limitées, accueillait avec sympathie le nouveau gouvernement du Front Patriotique Rwandais et le Pentagone a commencé lui accorder des subventions dans plusieurs secteurs de développement.

3.3.4.1.1 Crises diplomatiques et changement linguistique

Les relations entre la France et le Rwanda se compliqueront après la guerre et le génocide des Tutsis en 1994. Le Rwanda, désormais gouverné par le mouvement rebelle fier d'avoir chassé un

²¹¹ Ibid., p. 494: La crise de Fachoda en 1898 est l'illustration accomplie de la rivalité franco-anglaise en Afrique [...]. Cette mini-crise s'était soldée par l'humiliation de la France après que l'expédition anglaise de Lord Kitchener a sommé la mission française du commandant Marchand de quitter la ville de Fachoda (aujourd'hui Kodok au Soudan). [...]. C'est donc par raison d'Etat que la France s'inclina et reconnut la souveraineté britannique sur la totalité du bassin du Nil [...], toute intrusion dans sa chasse gardée est analysée à Paris à travers le prisme déformant du fameux complot anglo-saxon et considérée comme une agression. Lanotte, p.200.

²¹² Cf. Masozera Mutanguha, Robert 1999. *Die Beziehungen zwischen Ruanda und der Internationalen Gemeinschaft. Eine Analyse in Hinblick auf das Ruanda-Krisenmanagement, unter besonderer Berücksichtigung der Rolle der Europäischen Union*. Diplomarbeit: Universität Wien, p.71.

régime avec lequel la France était allié accusait officiellement ce pays d'avoir non seulement formé et armé les génocidaires mais aussi d'avoir joué un rôle important dans la préparation et l'exécution du génocide. De l'autre côté, le Front Patriotique Rwandais était accusé d'être responsable de l'attentat qui avait coûté la vie au président Habyarimana et aux membres de l'équipage français, un attentat qui, toujours selon cette accusation, a provoqué une colère et un soulèvement populaire dont le génocide aurait été la conséquence. Le point d'origine de ces accusations fut le mandat d'arrêt contre quelques hautes autorités du Rwanda, émis par le juge d'instruction français Jean-Louis Bruguière. Le juge accusait neuf autorités rwandaises d'avoir donné l'ordre de tirer sur l'avion dans lequel le président Habyarimana est mort en 1994.²¹³ Le gouvernement rwandais a rejeté ces accusations et exigé pour sa part l'ouverture d'une enquête judiciaire sur les complicités françaises dans la préparation et l'exécution du génocide.²¹⁴ La conséquence directe de ces accusations réciproques fut la rupture officielle des relations diplomatiques entre les deux pays, le 24 novembre 2006, suivie de la fermeture du centre culturel français et de l'arrêt des émissions de Radio France Internationale au Rwanda.²¹⁵

Le ministre français des Affaires étrangères de l'époque, Bernard Kouchner, se rendra à Kigali le 26 janvier 2008 pour négocier la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays.²¹⁶ La négociation semble ne pas avoir abouti puisqu'en l'été 2008, Kigali diffusait le rapport d'une commission mise en place pour prouver l'implication de la France dans le génocide. En novembre de la même année, une proche de Paul Kagame, Rose Kabuye, était arrêtée en Allemagne et mise en examen à Paris sur la base de l'ordonnance émise deux ans plutôt par le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière.²¹⁷ Sur le plan linguistique, l'anglais était déclaré seule langue d'enseignement et de l'administration en octobre 2008 et le Rwanda a intégré le Commonwealth en 2009.

3.3.4.1.2 Un ton diplomatique inhabituel

Les relations diplomatiques entre les deux pays furent rétablies en 2009. Ce rétablissement ne signifiait pas une véritable amélioration. En 2011, le président Rwandais, Paul Kagame, confiait à Jeune Afrique que le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, n'était pas le bienvenu

²¹³ Cf. Hartmann, Christof 2007. « Ruanda. Ost-Afrika ». In: *Der Fischer Weltalmanach. Zahlen. Daten. Fakten.* Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag. p.390.

²¹⁴ Ibid.

²¹⁵ Cf. Ntakirutimana, p.24.

²¹⁶ Hartmann, Christof 2008. « Ruanda. Ost-Afrika ». In: *Der Fischer Weltalmanach. Zahlen. Daten. Fakten.* Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag. p.388-389.

²¹⁷ Cf. Helge, Roxin 2009. « Ruanda. Ost-Afrika ». In: *Der Fischer Weltalmanach. Zahlen. Daten. Fakten.* Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag p.415.

au Rwanda.²¹⁸ Cité dans le rapport de la commission rwandaise Mucyo (Lumière) chargée de désigner les soutiens français au génocide, rapport publié le 5 août 2008, Alain Juppé a rétorqué qu'il n'avait l'intention ni d'aller à Kigali ni « de lui serrer la main ».²¹⁹

Tout semblait être pourtant en bonne voie quand la cour d'assises de Paris a condamné pour la première fois un ex-officier rwandais en mars 2014. À quelques semaines de la vingtième commémoration du génocide des Tutsis du Rwanda,²²⁰ ce procès était un fait exceptionnel et d'une importance historique.²²¹ Pour les observateurs des relations entre les deux pays, cette condamnation était symbolique et signifiait le début d'un nouveau climat diplomatique. Toujours en 2014, alors que la situation diplomatique entre les deux pays s'améliorait et qu'un tribunal français avait condamné pour la première fois un Rwandais pour participation au génocide,²²² Paul Kagamé accusa nouvellement la France dans une interview accordée à Jeune Afrique.²²³ Sur ce, la France décida d'annuler la participation de la ministre de la Justice Christiane Taubira aux commémorations du 20^{ème} anniversaire du génocide²²⁴ tout en déléguant l'ambassadeur de la France au Rwanda, mais le gouvernement rwandais annula à son tour l'invitation.²²⁵

Les réactions des autorités et des diplomates rwandais sont donc inhabituelles dans l'histoire de la Francophonie et cachent mal la naissance d'une nouvelle élite qui se permet une forme de résistance contre le ton paternaliste caractéristique de la France envers ses « partenaires » africains. Réagissant au discours de François Hollande à l'occasion du Sommet de la Francophonie qui eut lieu à Dakar en novembre 2014, la ministre rwandaise des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo affirmait dans une interview que l'attitude du président français était « assez inélégante », rappelant qu'on était en 2014. Elle critiquait le ton du président et trouvait « gênant » le fait qu'un président qui est avec ses pairs au sommet de la Francophonie ne vienne pas discuter avec eux, mais dicte ce qui

²¹⁸ Cf. Boisselet, Pierre 2012b. « Afrique subsaharienne. Rwanda-France. Kagamé et Hollande, le « changement » ? Jeune Afrique, n° 2691, p.35.

²¹⁹ Ibid.

²²⁰ Cf. Mehdi, BA 2014. « Verdict pour l'Histoire. La justice française a condamné à vingt-cinq ans de prison le génocidaire Pascal Simbikangwa ». Jeune Afrique, n° 2776, p.43.

²²¹ Boisselet, Pierre 2014. « Rwanda. Le génocide expliqué aux Français ». Jeune Afrique, n° 2770, p.17.

²²³ Cf. Soudan, François 2014. Paul Kagamé: « Je ne conseille à personne de se mêler des affaires intérieures du Rwanda ». <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2778p020.xml1/>. [08.10.14].

²²⁴ RFI 2014. « La France annule sa participation aux commémorations du génocide rwandais ». http://www.youtube.com/watch?v=Ry_FwifqDhM. [09.10.14].

²²⁵ Cf. Lotz, Brigitte 2014. « Ruanda-Ostafrika ». In: *Der neue Fischer Weltalmanach. Zahlen. Daten. Fakten*. Frankfurt am Main: S. Fischer Verlag GmbH, p.366.

devrait se passer.²²⁶ S'il est vrai que les discours des présidents français en Afrique font l'objet de critiques et font couler beaucoup d'encre, à l'exemple du livre collectif « L'Afrique répond à Sarkozy contre le discours de Dakar », les réactions telles que celle de Mushikiwabo sont symptomatiques et font preuve d'un ton diplomatique inhabituel dans l'espace francophone en général et en Afrique subsaharienne en particulier.

3.3.4.1.3 *L'impact sur la situation du français*

Les crises et autres incidents diplomatiques qui se sont poursuivis entre 2006 et 2008 ont eu un impact sur la situation du français, ce qui peut être récapitulé et mis en évidence comme suit :

Diplomatie entre la France et le Rwanda

Faits sociolinguistiques au Rwanda

2006 :

Rupture diplomatique



Fermeture des Antennes de Radio France Internationale (RFI)

Fermeture du centre culturel français

2008 :

Une commission montre l'implication de la France dans le génocide



Demande d'adhésion au Commonwealth

Rose Kabuye mise en examen à Paris

L'anglais déclaré seule langue d'enseignement et de l'administration

2009 :

Rétablissement des relations diplomatiques



Le Rwanda intègre le Commonwealth

Le français perd sa place dans l'enseignement et dans l'administration

L'anglais prend la relève

La rupture des relations diplomatiques de 2006, suivie par la fermeture du centre culturel français et par l'arrêt des émissions de la RFI, montrent que les problèmes diplomatiques entre les deux pays ont eu une conséquence directe sur les activités culturelles et médiatiques de la France au Rwanda. La fermeture du centre culturel français et des Antennes de Radio France Internationale peuvent être considérées comme étant le premier coup dur à la langue étant donné le rôle de cet institut et de

²²⁶ Cf. Fall, Jean-Karim 2014. « Une ministre rwandaise critique l'attitude de François Hollande à Dakar ». France 24. www.france24.com/fr/20141130-louise-mushikiwabo-rwanda-critique-hollande-afrique-sommet-francophonie. [25.08.15].

la RFI au niveau de la promotion de la langue française dans les pays d'accréditation. Dans la foulée, en pleine crise diplomatique avec Paris et malgré les négociations en cours, Kigali avait formulé une demande d'adhésion au Commonwealth en janvier 2008.²²⁷ En octobre de la même année, l'anglais sera proclamé la seule langue d'enseignement au Rwanda et le pays deviendra le 54^{ème} pays membre du Commonwealth en 2009. La décision de faire de l'anglais la seule langue d'enseignement était néanmoins plus une mesure d'urgence qu'une décision politique longuement réfléchie, comme on peut le voir dans cet extrait du communiqué gouvernemental d'octobre 2008:

*[...] le conseil des Ministres demande au Ministre de l'éducation de mettre sur pied un programme urgent d'enseigner en anglais dans toutes les écoles primaires, secondaires et supérieures publiques et libres subsidiées.*²²⁸

S'il est vrai que la part active du Rwanda dans la Communauté de l'Afrique de l'Est et dans les organisations internationales joue un rôle central dans ce communiqué et que la version officielle dément l'existence des raisons politiques liées à cette mesure, le mot « urgence » laisse place à quelques interprétations, d'autant plus si l'on considère que la décision d'adhérer à une organisation internationale ou à une communauté régionale est toujours le résultat d'un long processus et ne présente pas de caractère urgent. Le fait même de formuler une demande d'adhésion au Commonwealth dans une période de tension et de bras de fer diplomatique avec la France ne peut pas passer inaperçu. L'urgence dont il est question dans la citation précédente s'est d'ailleurs manifestée au début de la mise en pratique de la réforme en 2009. En effet, quand la réforme a été mise en œuvre, le pays avait peu d'enseignants d'anglais, ce qui est une preuve supplémentaire que la mesure de faire de l'anglais la seule langue de l'enseignement et de l'administration n'était pas planifiée et qu'elle était une réponse aux circonstances du moment. Étant donné ce parallélisme entre les événements diplomatiques, la perte de vitesse du français, la progression vers une intégration dans le Commonwealth et l'adoption de l'anglais en tant que seule langue d'enseignement, on peut considérer la possibilité que les problèmes diplomatiques avec la France puissent avoir eu un impact sur la situation du français au Rwanda.

Il est important de signaler qu'il est impossible pour le moment de vérifier l'hypothèse (H4). Le parallélisme des faits diplomatiques et des changements linguistiques est une toute première

²²⁷ Boisselet, Pierre 2009. « Le Rwanda intégré au sein du Commonwealth? » Jeune Afrique. <http://www.jeuneafrique.com/186697/politique/le-rwanda-int-gr-au-sein-du-commonwealth/>. [25.08.15].

²²⁸ Ntakirutimana, p.25.

démarche, soutenue dans la seule intention de montrer qu'il existe un lien significatif entre les deux. On ne peut en aucun cas prétendre avoir vérifié l'hypothèse selon laquelle les problèmes diplomatiques avec la France ont un impact sur la situation du français au Rwanda. La vérification potentielle d'une telle hypothèse se heurte au manque de déclarations des acteurs et de données fiables permettant d'établir l'existence d'une relation causale.

3.3.4.2 Le Commonwealth et la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC)

Alors que le Rwanda d'avant 1994 entretenait principalement des liens avec les pays francophones et en particulier avec la France, la Belgique et le Canada, ainsi qu'avec les organisations régionales francophones (la plus importante étant la Communauté Economique des pays des Grands Lacs (CEPGL) qui regroupait le Rwanda, le Burundi et le Zaïre (actuelle République du Congo)), le Rwanda de l'après-guerre s'orientera vers le monde anglophone sans pour autant tourner le dos à la Francophonie. Ainsi donc, la Grande-Bretagne est devenue le géant de l'aide bilatérale²²⁹, tandis que la contribution de la France au développement du Rwanda est à présent négligeable.²³⁰ Qu'il s'agisse du Commonwealth ou de la Communauté de l'Afrique de l'Est, l'intérêt central de l'adhésion à ces deux organisations est non seulement de nature linguistique mais aussi économique, comme l'exprime Rosemary Museminali, ministre rwandaise des Affaires étrangères:

Nous pensons qu'il y a quelque chose à gagner, à apprendre de ces pays. Nous pourrions partager nos expériences, bénéficier des échanges commerciaux et ainsi améliorer les conditions de vie de notre peuple, dans tous les domaines. ²³¹

Il faut peut-être rappeler que le Rwanda est un pays enclavé qui n'a pas accès à la mer, ce qui rend difficiles les échanges commerciaux dont parle Museminali. La ministre parle de partage et d'échange, (ce qui exclut la notion de « dicter ») comme moyen d'ouverture à des partenariats. L'ouverture vers l'extérieur reste alors la seule voie de sortie pour ce pays, pense aussi Nicolas Canon, ambassadeur britannique au Rwanda:

Oui je pense que c'est une bonne chose que le Rwanda rejoigne le Commonwealth. Je pense que beaucoup de problèmes de ce pays ont émergé de l'isolement international, donc toute ouverture

²²⁹ Cf. Lotz, Brigitte 2013. « Ruanda. Ost-Afrika ». In: *Der neue Fischer Weltalmanach. Zahlen. Daten. Fakten* . Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag , p.368.

²³⁰ Cf. Boisselet 2012b, p.34.

²³¹ Rivoire, Arnaud 2010. « Où en sont les relations entre Kigali et Paris? » Reportage. France 24. <https://www.youtube.com/watch?v=WruKVm0s9cY>. [14.07.15].

*sur l'extérieur est positive pour le Rwanda. Cela ouvre une grande variété de contacts dans de nombreux pays qui ont eu des expériences difficiles.*²³²

L'isolement international dont parle Canon est en partie lié aux relations franco-rwandaïses qui ont été discutées auparavant mais aussi au rôle du Rwanda dans les guerres du Congo, critiqué par les organisations des droits de l'homme et autres institutions internationales. L'adhésion au Commonwealth est donc non seulement une décision stratégique apte à renforcer la présence internationale du Rwanda mais aussi « une opportunité de s'adresser directement à des pays comme la Grande-Bretagne, l'Australie ou le Canada »²³³ dont les gouvernements ont soutenu la procédure d'adhésion du Rwanda dans cette organisation.²³⁴ En ce qui concerne la Grande-Bretagne et les États-Unis, le Rwanda a développé des liens très étroits avec de nombreux dirigeants et reste reconnaissant de leur soutien aux progrès économiques et sociaux.²³⁵ Toujours dans la perspective économique, l'une des grandes préoccupations des politiques rwandaïses de l'après-guerre consiste à attirer les investisseurs étrangers afin de faire face au « désenclavement du pays ».²³⁶ La langue de l'enseignement est choisie en fonction des exigences du marché de travail mais aussi de la vision de développement de l'État comme le traduisent ces mots de Paul Kagame, le président rwandais :

*The kind of education we want for our children is that which is in line with the vision in place for the development of our country, we have to prioritize the language that will make them competent when they get on the labour market after completing school.*²³⁷

La vision gouvernementale relative au développement est la « Vision 2020 », élaborée en 1999 lors d'un processus consultatif national, adoptée en 2000, révisée en 2012 et dont l'objectif principal est de transformer le Rwanda pour le mettre sur la liste des pays à revenu intermédiaire.²³⁸ Il s'agit d'un programme de développement qui met l'accent sur l'expansion des activités non agricoles,

²³² Ibid.

²³³ Cf. Boisselet 2009.

²³⁴ Ibid.

²³⁵ Cf. Jeune Afrique 2013 « sa ». « Tribune. Afrique subsaharienne. Louise Mushikiwabo. Ministre rwandaise des Affaires étrangères. On accuse le Rwanda sans preuves! », n° 2716, p.44.

²³⁶ Cf. Meyer, Jean Michel 2009. « Rapport « Doing Business ». Beau temps sur le climat des affaires en Afrique. Rwanda, numéro un mondial ». Jeune Afrique, n° 2540, p.76.

²³⁷ Cf. Assan, Joseph and Lawrence, Walker 2012. « The Political Economy of Contemporary Education and the Challenges of Switching Formal Language to English in Rwanda ». In: Campioni, Maddalena and Noack, Patrick (ed.). *Rwanda Fast Forward. Social, Economic, Military, and Reconciliation Prospects*. New York: Palgrave Macmillan, p.176.

²³⁸ Cf. Republic of Rwanda. *Rwanda Vision 2020. Revised 2012*.

http://www.rdb.rw/uploads/tx_sbdownloader/Vision_2020_Booklet.pdf. [30.08.15].

notamment des services.²³⁹ L'Éducation doit donc être en phase avec cette vision et le choix d'une langue, donc de l'anglais, dépend des exigences du marché de travail. On suppose donc que l'éducation en anglais est orientée vers le marché de travail anglophone qui offrirait un meilleur partenariat pour la « Vision 2020 ». Le choix de l'anglais s'explique ainsi par l'ouverture diplomatique vers les pays anglophones et l'anglais est perçu comme étant la seule langue pouvant permettre au gouvernement rwandais d'atteindre ses objectifs de développement.

3.3.4.3 La communauté de l'Afrique de l'Est (EAC)

En l'absence d'une union continentale dans les faits, l'union régionale dont le Rwanda est membre depuis juillet 2007 constitue la meilleure voie de sortie. Pour les pays d'Afrique de l'Est, cette union entre le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie et le Kenya représente non seulement « l'une des zones économiques les plus dynamiques du continent »²⁴⁰ mais aussi une lueur d'espoir pour l'avenir de ces pays. Pourtant, l'évolution politique actuelle est préoccupante, et surtout la crise politique burundaise et son implication régionale.

En ce qui concerne les langues, l'article 137 du traité de l'EAC précise que la langue officielle de la communauté est l'anglais et que le swahili sera développé en tant que lingua franca de la communauté.²⁴¹ La décision du Conseil des ministres du Rwanda qui a décidé de faire de l'anglais le seul médium de l'enseignement et de l'administration a sorti en 2008 un communiqué qui donnait les raisons officielles de ce changement et dans lequel on trouve ce qui suit:

Afin de permettre au Rwanda d'avoir une part active dans la Communauté Est Africaine (EAC) en particulier et dans l'ensemble des organisations internationales en général, le Conseil des Ministres demande au

- Ministre de l'éducation de mettre sur pied un programme urgent d'enseigner en anglais dans toutes les écoles primaires, secondaires et supérieures publiques et libres subsidiées.

²³⁹ Cf. Ben Yahmed, Marwane 2011 (éd.). « L'État de l'Afrique. Toutes les clés pour comprendre les (r)évolutions du continent. Rwanda. Nouveaux défis pour Kagame ». Jeune Afrique. Hors-série, no 27, p.152.

²⁴⁰ Cf. Boisselet, Pierre 2012a. « Entretien avec Richard Sezibera, le patron de la Communauté de l'Afrique de l'Est ». Jeune Afrique, n° 2687, p.35-37.

²⁴¹ Cf. Treaty Establishing the East African Community. *Article 137. Official Language*. http://www.eac.int/treaty/index.php?option=com_content&view=article&id=206:article-137--official-language&catid=66:chapter-29&Itemid=331. [25.08.15].

-Ministre de la fonction publique de mettre sur pied un programme d'aide aux agents de l'État toutes catégories confondues pour apprendre l'anglais, à commencer par ceux qui sont dans les hautes instances du pays.²⁴²

La communauté de l'Afrique de l'Est, dont la langue officielle est l'anglais, ainsi que le souhait de prendre une part active aux organisations internationales, sont les raisons officielles qui expliquent la domination de l'anglais dans le système éducatif rwandais et dans l'administration. L'apprentissage de l'anglais est prioritaire dans les écoles ainsi que dans les hautes instances de l'administration. Considérant ce qui vient d'être dit sur le Commonwealth et sur la Communauté d'Afrique de l'Est, nous sommes maintenant en mesure de confirmer l'hypothèse selon laquelle l'adhésion au Commonwealth et l'intégration dans la Communauté d'Afrique de l'Est (East African Community) renforcent le statut et les fonctions de l'anglais au Rwanda.

²⁴² Ntakirutimana, p.25.

4 Bilinguisme, diglossie

Un recensement effectué en 1991 au Rwanda montrait que 5,1 pourcent de la population parlaient français, 0,8 pourcent parlait anglais et 2,3 pourcent parlaient swahili.²⁴³ Un autre recensement effectué en 2002 au Rwanda estimait que 99,4 pourcent (7 963 809 personnes) de la population parlaient kinyarwanda, 3,9 pourcent (307 288 personnes) parlaient français, 1,9 pourcent (151 532 personnes) parlait anglais et 3,0 pourcent (236 624) parlaient swahili.²⁴⁴ Ces chiffres montrent que presque tous les Rwandais parlent kinyarwanda et que le nombre de locuteurs du français a considérablement baissé entre 1991 et 2002 tandis que les chiffres augmentent pour les locuteurs de l'anglais et du swahili dans cet intervalle.

Il est possible de procéder à une évaluation du bilinguisme au Rwanda à partir de ces chiffres. Sachant que les langues européennes sont généralement apprises à l'école et qu'elles sont moins présentes dans l'entourage familial des locuteurs, le kinyarwanda sera considéré comme langue première et maternelle L1 tandis que les deux langues européennes occupent la position de L2 ou L3, même si une telle affirmation ne peut exclure quelques exceptions et quelques cas isolés de Rwandais qui ne parlent que des langues européennes. De ce qui précède, on déduit que les pourcentages des locuteurs des langues européennes constituent un indicateur du nombre de locuteurs bilingues au Rwanda, à condition que la notion de compétence n'entre pas en jeu. Assurément, si on tient compte de la compétence linguistique des locuteurs selon les niveaux, le bilinguisme rwandais suscite des doutes. Une étude effectuée sur les élèves de l'école primaire et secondaire fait état de compétences linguistiques faibles en français comme en anglais. Conduite dans le système éducatif rwandais en 2003-2004, cette étude classait les élèves en 3 catégories²⁴⁵:

1. Les lecteurs faibles (Poor readers): les élèves qui, sans aucune aide, comprennent très peu (en dessous de 49 pourcent) d'un texte spécifique appartenant au curriculum de l'année.
2. Les lecteurs dépendants (Dependent readers): les élèves qui, avec une aide, comprennent le texte à 50-65 pourcent.
3. Les lecteurs indépendants (Independent readers): les élèves qui, sans aucune aide, atteignent une compréhension du texte située entre 66-100 pourcent. Les résultats de l'étude indiquent ce qui suit:

²⁴³ Rosendal, p.80.

²⁴⁴ Rwanda 2005b, p.38. Cité par Rosendal, p.78.

²⁴⁵ Ntakirutimana 2005, p. 4-6. Cité par Rosendal, p.81.

LEVEL	LANGUAGE	Poor readers %	Dependent readers %	Independent readers %	TOTAL %
P4	Rwanda	12.26	15.71	72.03	100
	English	99.23	0.77	0.00	100
	French	96.55	3.45	0.00	100
P6	Rwanda	1.54	5.02	93.44	100
	English	96.91	2.32	0.77	100
	French	47.49	31.27	21.24	100
S4	Rwanda	0.44	4.36	95.20	100
	English	52.40	27.95	19.65	100
	French	20.09	31.00	48.91	100
S6	Rwanda	0.00	2.87	97.13	100
	English	53.58	20.10	26.32	100
	French	12.92	28.71	58.37	100

Tableau 9: Language proficiency: Primary (P) and secondary (S) education. Rosendal 2010.

Rwanda = kinyarwanda, P4, P6 = 4^{ème} et 6^{ème} classes de l'école primaire, S4, S6 = 4^{ème} et 6^{ème} classes de l'école secondaire.

Les résultats font preuve d'un pourcentage élevé de lecteurs faibles et de l'absence totale de lecteurs indépendants en français et en anglais dans la quatrième classe de l'école primaire. De surcroît, le pourcentage de lecteurs pauvres reste très élevé en anglais en sixième année de l'école primaire tandis que la lecture du français s'améliore dans les trois catégories. Le pourcentage de lecteurs pauvres en anglais reste à plus de 50 pourcent dans les deux classes de l'école secondaire. Néanmoins, le kinyarwanda présente moins de difficultés à tous les niveaux et surtout au secondaire. Ces chiffres montrent que les compétences linguistiques dans les deux langues européennes ne sont pas satisfaisantes.

Dans le cadre de ce débat sur la qualité du bilinguisme et des compétences linguistiques, nous mentionnerons Niyomugabo, dont la recherche se concentre sur la situation sociolinguistique au sein du Kigali Institut of Education (KIE). Cet auteur livre quelques informations qui remettent en question le bilinguisme dans cette institution et peuvent être appliquées à l'ensemble de l'enseignement et au concept d'acquisition des langues au Rwanda. Selon Niyomugabo, les enseignants de cet institut pensent qu'il est difficile d'affirmer que les étudiants sont bilingues. Ils estiment qu'il n'est pas légitime d'appeler bilingue un étudiant qui, pendant neuf mois, a suivi des cours intensifs de français ou d'anglais sans matériel didactique, sans pratique et qui n'est pas capable de l'utiliser dans une situation de communication.²⁴⁶ L'auteur constate en effet qu'un grand nombre de locuteurs du KIE sont des bilingues tardifs, qui ont appris une de ces langues étrangères lorsque leur première langue qui est le kinyarwanda était déjà acquise.²⁴⁷ Selon les conclusions de l'auteur relativement à la maîtrise des langues au sein de cette institution, la quasi-totalité des apprenants ne maîtrise que le kinyarwanda alors que la maîtrise des langues étrangères est généralement faible, en tous cas à en croire les informateurs.²⁴⁸

Nous soutenons l'avis de Rurangirwa quand dans son évaluation du bilinguisme rwandais de 1962 à 1994, il parle d'un « bilinguisme fonctionnel qui consiste à généraliser l'utilisation du kinyarwanda, tout en gardant les langues étrangères, principalement le français, pour des fonctions utilitaires [...] ». ²⁴⁹ En ce qui concerne l'actuelle situation sociolinguistique, on observe un bilinguisme ou trilinguisme fonctionnel et individuel qui s'implante dans un environnement linguistique dominé par le kinyarwanda, ce qui ne facilite pas l'apprentissage des langues et ouvre la porte au manque de compétences et aux insécurités linguistiques. Le bilinguisme rwandais n'est donc pas sociétal et collectif, même si l'évolution actuelle présente quelques indices annonciateurs d'un bilinguisme sociétal anglais-kinyarwanda à long terme.

4.1 Diglossie

Du point de vue officiel, une diglossie est théoriquement absente au Rwanda, étant donné que toutes trois langues en compétitions sont institutionnalisées. Toutefois, la diglossie existe dans les faits si on tient compte des domaines d'usage et de la notion de prestige associée aux langues. La diglossie

²⁴⁶ Cf. Niyomugabo, p.217. NB: les neuf mois font référence aux étudiants anglophones et francophones qui doivent apprendre l'anglais ou le français, étant donné que l'Institut est bilingue.

²⁴⁷ Ibid., p.116-117.

²⁴⁸ Ibid., p.246.

²⁴⁹ Rurangirwa, p.266.

au Rwanda a été évaluée de manière différente dans les recherches scientifiques antérieures. Nous exposerons ici quatre de ces estimations:

Selon Jouannet, qui a écrit pendant la période où seuls le kinyarwanda et le français étaient langues officielles, la typologie de Ferguson est applicable au Rwanda bien que le critère d'apparement linguistique n'y soit pas pertinent.²⁵⁰ L'observation de la diglossie au Rwanda lui a permis de conclure que la typologie de « Ferguson qui rendait parfaitement compte de la situation linguistique jusqu'à une date récente n'est plus tout à fait adéquate pour saisir celle d'aujourd'hui ». ²⁵¹ Son affirmation était basée sur le fait que le kinyarwanda n'était plus simplement la langue des échanges familiaux et privés mais qu'il était utilisé dans des situations formelles, publiques et officielles et que l'inégalité des statuts des langues tendait à se réduire considérablement.²⁵² Quant au français qui partageait avec le kinyarwanda le statut de langue officielle, l'auteur admettait que les fonctions qui lui étaient accordées correspondaient à des options économiques et politiques.²⁵³

La diglossie au Rwanda a été également discutée dans les recherches de Fellhofer.²⁵⁴ Cette étude concerne la relation entre les trois langues officielles jusqu'en 2006, donc bien avant que l'anglais ait été proclamé seul médium de l'enseignement et de l'administration. Selon Fellhofer, la place des langues dans l'administration, dans l'enseignement et dans les médias est loin de refléter le statut juridique des langues. Le français et l'anglais se positionnaient comme les langues de la production écrite dans l'administration et de l'enseignement secondaire et supérieur, le kinyarwanda n'étant utilisé que dans la communication orale et l'enseignement de base. Toujours selon l'auteure, les domaines d'utilisation sont bien clairement séparés et l'avancement scolaire et social au Rwanda est étroitement lié aux compétences linguistiques.

Une étude publiée en 2010 par Rosendal sur l'utilisation des langues dans les domaines officiels et non-officiels a prouvé que le kinyarwanda domine dans les domaines officiels notamment au ministère de la santé, à la cour suprême, au parlement, dans la police et dans l'armée. Rosendal constate, les chiffres à l'appui, que le kinyarwanda occupe une place importante au ministère de la justice. Tous les procès sont enregistrés en kinyarwanda et à la fin de chaque année, les jugements

²⁵⁰ Cf. Jouannet, Francis 1984. *Le français au Rwanda. Enquête lexicale*. Paris: SELAF, p.22.

²⁵¹ Ibid, p.22-23.

²⁵² Ibid.

²⁵³ Ibid, p.23.

²⁵⁴ Cf. Fellhofer, Lisa Christiane 2006. *Dreisprachigkeit in Ruanda. Sprachkonflikte als Ausdruck sozialer und politischer Spannungen in Ruanda*. Diplomarbeit: Universität Wien, p.67.

sont traduits et imprimés dans les langues officielles.²⁵⁵ Le kinyarwanda prédomine dans toutes les situations orales, formelles ou informelles dans les domaines étudiés par Rosendal. Ainsi, la langue nationale occupe 2/3 de la communication écrite de la police, l'anglais et le français occupent le 1/3 qui reste, respectivement à 70 pourcent et 30 pourcent.²⁵⁶ Les débats parlementaires sont en kinyarwanda même si les code-mixing étaient observés.²⁵⁷ Tous les documents officiels peuvent être rédigés dans les trois langues officielles, continue Rosendal, les documents en français doivent être traduits en anglais et vice versa tandis que les documents en kinyarwanda ne doivent pas être traduits.

En dehors des domaines officiels, Rosendal a constaté que le kinyarwanda prédomine tout de même dans les médias privés et publics, que ce soit dans la presse écrite, à la radio ou à la télévision. Cependant, le kinyarwanda ne domine pas dans la publicité qui, selon les chiffres avancés par Rosendal, privilégie l'anglais et le français. Le kinyarwanda arrive en deuxième position après l'anglais dans l'allocation du temps de diffusion à la télévision.²⁵⁸ En ce qui concerne la publication des livres, elle a remarqué que sur 26 titres imprimés en 2006, 23 étaient en kinyarwanda, 3 en anglais, 2 en français et 1 en allemand.²⁵⁹ Il faut souligner que l'auteure s'est intéressée aux livres publiés au Rwanda. Sur le plan littéraire, le génocide rwandais de 1994 a en effet inspiré beaucoup de romanciers rwandais et étrangers. Un coup d'œil sur les titres des romans publiés en dehors du Rwanda montre que les romanciers qui écrivent en français s'imposent et que les romans en anglais sont rares.²⁶⁰

Enfin, la position la plus récente dont on dispose provient des recherches de Niyomugabo, publiées en 2014. L'objectif de cette recherche était de montrer comment les langues d'enseignement étaient considérées et utilisées au Kigali Institute of Education (KIE), un établissement public d'enseignement supérieur qui pratique un trilinguisme kinyarwanda, français et anglais. Selon Niyomugabo, il existe une situation de diglossie qui se manifeste à deux niveaux: la diglossie qui existe entre le kinyarwanda et les deux langues européennes et la diglossie endocentrique impliquant le kinyarwanda et ses diverses variantes régionales.²⁶¹ Le premier niveau s'explique par le fait que le kinyarwanda représente la langue « basse » alors que le français et l'anglais constituent

²⁵⁵ Rosendal, p.107.

²⁵⁶ Ibid., p.109.

²⁵⁷ Ibid.

²⁵⁸ Cf. Rosendal, p.176.

²⁵⁹ Ibid., p.267.

²⁶⁰ « N.N. » Littérature rwandaise 2012 . <http://littexpress.over-blog.net/article-la-litterature-rwandaise-104191800.html>. [21.12.15].

²⁶¹ Cf. Niyomugabo, p.4.

des langues « hautes », écrit l’auteur. Dans le second cas, continue-t-il, le kinyarwanda standard représente la variété « haute », tandis que ses régiolectes constituent des variétés « basses ». Le kinyarwanda standard détient le monopole des usages institutionnels, surtout dans l’enseignement au département de kinyarwanda.²⁶² L’auteur soutient que le kinyarwanda jouit d’un usage presque exclusif dans plusieurs activités du KIE. Il constate que cette langue bantoue est certes moins prestigieuse que l’anglais ou le français, tout en signalant que « les relations entre le kinyarwanda et les deux autres langues officielles du KIE se définiraient plus en termes de langues concurrentes qu’en termes de variété « basse » versus variétés « hautes ».²⁶³

De ce qui précède, il apparaît que le kinyarwanda occupe une place importante aussi bien dans la communication orale et familière que dans les situations officielles, du moins selon Jouannet et Rosendal. Nous ne pouvons confirmer la thèse de Fellhofer selon laquelle le kinyarwanda n’est utilisé que dans la communication orale. Cette observation est davantage applicable à la situation linguistique de la première République et ne peut être en aucun cas appliquée à la situation actuelle du kinyarwanda dans les domaines officiels. En revanche, nous partageons son avis selon lequel les deux langues européennes permettent une ascension sociale et reconnaissons que l’égalité au niveau du statut ne garantit pas l’égalité socioéconomique des langues.

Nous nous proposons à présent de vérifier l’élément central de divergence entre ces positions notamment celui qui concerne l’usage des langues dans les domaines officiels. Nos observations porteront sur deux domaines d’actualité, à savoir les langues utilisées dans les sites internet des différents ministères de la République rwandaise, ainsi que les formulations concernant les langues dans les offres d’emplois pour du secteur public.

4.1.1 Les langues des sites internet des ministères

Trois catégories peuvent être distinguées:

- Les ministères dont les sites internet sont exclusivement en anglais.
- Les ministères dont les sites internet sont entièrement bilingues (anglais-kinyarwanda).
- Les ministères dont les sites internet sont en anglais et fournissent quelques informations en kinyarwanda.

²⁶² Ibid., p.260.

²⁶³ Ibid., p.261.

4.1.2 Sites exclusivement en anglais

- Ministère des affaires étrangères et de la coopération (MINAFFET).
- Ministère des finances et de la planification économique (MINECOFIN).
- Ministère du commerce et de l'industrie (MINICOM).

4.1.3 Sites bilingues (anglais & kinyarwanda)

- Ministère de la défense (MOD).
- Ministère de la sécurité intérieure (MININTER).
- Ministère de l'agriculture et des ressources animales (MINAGRI).
- Ministère de la communauté d'Afrique de l'Est (MINEAC).
- Ministère de la fonction publique et du travail (MIFOTRA).
- Ministère de l'éducation (MINEDUC).
- Ministère des sports et de la culture (MINISPOC).
- Ministère du genre et de la promotion de la famille (MIGEPROF). Les informations en kinyarwanda ne sont pas accessibles actuellement.
- Ministère de la jeunesse et technologies de l'information (MYICT).

4.1.4 Sites en anglais avec quelques informations en kinyarwanda

- Ministère des ressources naturelles (MINIRENA)
- Ministère de la santé (MOH)
- Ministre des infrastructures (MININFRA)
- Ministre de la gestion des catastrophes naturelles et des réfugiés (MIDIMAR)
- Ministre de l'administration locale et des affaires sociales (MINALOC) (les informations en kinyarwanda ne sont pas accessibles)

Nous remarquons que les sites entièrement en anglais concernent les ministères qui n'entrent pas en communication directe avec la population et qui ont rarement des informations urgentes à adresser aux personnes ne parlant que kinyarwanda. Nous noterons ensuite que les ministères qui utilisent uniquement l'anglais viennent confirmer l'hypothèse selon laquelle la dominance de l'anglais est une réponse aux exigences et aux contraintes diplomatiques et économiques.

Pour revenir à Rosendal, nous retiendrons que son observation selon laquelle le kinyarwanda prédomine dans les domaines formels et informels n'est valide que lorsqu'on exclut les domaines diplomatiques et macroéconomiques, domaines dans lesquels le kinyarwanda est quasiment absent.

En revanche, les sites bilingues concernent les ministères qui ont un caractère national en particulier et qui sont liés à l'autonomie nationale en générale (la défense, la justice, la sécurité, l'agriculture, l'éducation, la culture, la famille, la jeunesse). Le kinyarwanda en tant que langue nationale y joue un rôle important et l'intérêt public pour les informations fournies par ces sites est intense. Le seul ministère qui n'entre pas dans la catégorie « nationale » est le ministère de la communauté d'Afrique de l'Est. Toutefois, l'observation des commerçants à Gatuna, la frontière entre le Rwanda et l'Ouganda prouve que les informations en kinyarwanda peuvent être très utiles aux commerçants.

Quant à la nature des sites des ministères en anglais qui livrent quelques informations en kinyarwanda, il s'agit des ministères qui sont obligés de livrer quelques informations nécessaires ou urgentes en kinyarwanda. Le kinyarwanda y est utilisé en fonction de la nécessité, le seul ministère de cette catégorie qui divulgue d'avantage d'informations en kinyarwanda étant le ministère de la santé.

L'observation de ces sites officiels de communication montre que l'affirmation de Fellhofer (selon laquelle le kinyarwanda n'est utilisé que dans la communication orale) n'est pas ou n'est plus conforme à la réalité du terrain sociolinguistique rwandais. Par ailleurs, l'analyse des trois catégories de sites prouve que le français est inexistant, ce qui signifie que les francophones qui cherchent des informations sur les sites officiels des ministères doivent comprendre soit le kinyarwanda, soit l'anglais. Les seuls textes en français qu'on peut trouver sur ces sites sont les textes de lois, qui restent trilingues. Il est donc légitime d'affirmer que le français au Rwanda se trouve dans une situation de déclin sociolinguistique et que les rapports de force favorisent l'utilisation de l'anglais et du kinyarwanda, bien que le français garde son statut juridique de langue officielle.

4.1.5 *Les appels d'offres des ministères*

Pour occuper les postes vacants dans les ministères et autres services publics, les compétences linguistiques requises qui viennent s'ajouter aux compétences professionnelles sont généralement formulées comme suit²⁶⁴:

- *Fluency in Kinyarwanda, English and/or French. The knowledge of all is an advantage*
- *Fluency in Kinyarwanda, English, or French. The knowledge of the last two languages would be an added advantage.*

Les deux formulations ci-dessus semblent être identiques si on ne fait pas attention à deux points:

1. Les conjonctions de coordination « and/or » qui viennent après l'anglais dans la première formulation, font de l'anglais la langue étrangère obligatoire pour ce poste tandis que le français peut, mais ne doit pas être maîtrisé. La deuxième formulation, en revanche, n'utilise que la conjonction « or » et place les deux langues sur un pied d'égalité, la condition centrale étant de maîtriser l'une ou l'autre.

2. La différence entre « the knowledge of all » qui insiste sur l'avantage qu'aura un candidat trilingue et « the knowledge of the last two » qui signifie que le fait de ne pas maîtriser ou tout simplement de ne pas parler le kinyarwanda quand on est bilingue en français et anglais ne représenterait pas un véritable désavantage pour ce poste. En réalité, le kinyarwanda n'est nécessaire pour l'occupation de ces postes que quand l'intéressé doit être en contact avec les populations, ce qui signifie qu'il est toujours plus utile à la communication avec la population qu'à l'accomplissement de l'exercice professionnel dans la fonction publique.

4.1.6 *Le contexte rwandais*

Le contexte rwandais présente quelques particularités. Alors que plusieurs langues africaines peuvent être facilement considérées dans une situation diglossique par rapport au statut des langues coloniales qui sont les seules langues officielles, la position diglossique du kinyarwanda au Rwanda ne peut tout simplement pas être expliquée en termes de « variété basse utilisée dans des situations familiales et orales ». S'il est vrai que le français a dominé dans tous les domaines officiels sous la

²⁶⁴ Ministère des affaires étrangères et de la coopération.

http://www.minaffet.gov.rw/fileadmin/templates/minaffet/doc/JOB_ADVT.pdf. [10.09.15].

première République et que le statut juridique du kinyarwanda était figuratif, la kinyarwandisation sous la deuxième République a fait preuve d'un fort engagement pour la langue nationale: cette dernière occupe aujourd'hui une place importante dans les communications hautement officielles et formelles (la justice, le parlement) et surtout dans toutes les situations écrites et formelles des institutions ayant un lien direct avec la population et l'autonomie nationale. Cependant, il faut tout de même reconnaître que le caractère officiel et le statut privilégié du kinyarwanda a ses limites. En ce qui concerne la place du kinyarwanda pendant la période étudiée, il reste deux problèmes auxquels la langue nationale reste confrontée:

1. Le statut de langue officielle du kinyarwanda ne compte pas de garantie quant à son application dans tous les domaines.
2. Le kinyarwanda se prête moins aux contacts avec l'extérieur du pays.

Le premier problème, caractéristique de toutes les politiques linguistiques du Rwanda (hormis la kinyarwandisation), est que le kinyarwanda n'a jamais été politiquement considéré comme une langue capable d'occuper la fonction de langue d'enseignement dans tous les domaines surtout en ce qui concerne l'école secondaire et l'enseignement supérieur. Le problème n'est pas d'ordre linguistique mais d'ordre politique. Pour des raisons qui devraient faire l'objet d'une étude à part, toutes les politiques linguistiques ont privilégié les langues européennes dans l'enseignement secondaire et supérieur, d'où leur place dominante dans le domaine officiel. En effet, le statut juridique du kinyarwanda en tant que langue officielle et nationale ne représente aucune garantie d'application effective. La législation linguistique a toujours fixé le statut du kinyarwanda sans prévoir des lignes directrices procédurales en vue de faciliter son utilisation dans tous les domaines et à tous les niveaux. Force est de remarquer qu'un locuteur du kinyarwanda sans compétence en français et en anglais ne peut pas dépasser le premier niveau de l'école primaire et qu'il sera automatiquement exclu d'un travail salarié dans la fonction publique, ainsi que dans les multiples domaines qui requièrent un certain niveau de scolarité. Le deuxième problème auquel le kinyarwanda reste confronté est lié au fait qu'il est parlé sur un espace sociolinguistique restreint qui dépasse à peine les frontières nationales. Quoique la zone d'intercompréhension se poursuive au-delà du territoire rwandais, les limites du kinyarwanda se manifestent là où commencent la diplomatie, la politique et l'économie globale. Le seul statut dont jouit le kinyarwanda sans aucune concurrence possible est celui de langue nationale. Le chapitre suivant cherchera donc à comprendre la place de la langue nationale dans la construction de l'identité nationale.

5 La langue et l'identité nationale

La dominance actuelle de l'anglais dans un pays historiquement francophone prouve que la place des langues n'est jamais statique et qu'elle dépend des décisions ou des volontés politiques, mais aussi des changements sociohistoriques. Jusqu'à présent, nous avons tenté de comprendre les raisons d'être des différentes politiques et d'expliquer la domination actuelle de l'anglais mais nous n'avons jamais abordé les raisons de « l'intouchabilité » du kinyarwanda. La première République, qui était surtout plus francophone, l'a proclamé langue nationale et a manifesté vers la fin une forte tendance en faveur du kinyarwanda, sensible dans la tentative de création de l'Académie Rwandaise de Culture. Sous la deuxième République, la kinyarwandisation a constitué un signal fort en faveur de la langue nationale quoiqu'elle ait été inapplicable. Aujourd'hui, l'anglais domine et l'emporte sur le français alors que le kinyarwanda préoccupe planificateurs et personnages politiques.

Lorsqu'une commission nationale a fait le tour du pays en 2003 pour consulter la population avant la rédaction de l'actuelle constitution, des Rwandais d'âges et de différentes catégories sociales ont souhaité la création d'une institution publique chargée de la langue, de la culture et de l'histoire du Rwanda, une volonté du peuple qui sera formulée dans la constitution.²⁶⁵ L'article 51 de la constitution de 2003 stipule en effet ce qui suit²⁶⁶:

- *Tout citoyen a droit aux activités de promotion de la culture nationale.*
- *Il est créé une Académie rwandaise de langue et de culture.*
- *Une loi détermine ses attributions, son organisation et son fonctionnement.*

Le fait que l'opinion nationale souhaite que la langue nationale et la culture soient protégées constitutionnellement prouve que le kinyarwanda représente un élément central de la culture et de l'identité rwandaise. Toutes les politiques rwandaises de 1962 à nos jours ont, chacune à sa façon, été confrontées à un problème d'unité nationale. Nous pensons tout d'abord à l'antagonisme entre les Hutus et les Tutsis dont on connaît les conséquences, ensuite au régionalisme entre les Hutus du Nord et ceux du Sud qui a caractérisé les deux Républiques, mais également, aussi minime soit-il, à un problème de régionalisme linguistique entre les Tutsis en provenance des pays francophones et

²⁶⁵ Ministère des sports et de la culture. <http://minispoc.gov.rw/index.php?id=76>. [10.09.15].

²⁶⁶ Constitution de la République du Rwanda. http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file_id=221081. [17.09.15].

ceux venus des pays anglophones. Étant donné ces antagonismes, il convient de se demander si le statut de langue nationale du kinyarwanda et tous ses privilèges sociolinguistiques ne s'expliquent pas par le fait que le kinyarwanda est parlé par tous les Rwandais et véhicule une histoire et une culture nationale. Cette langue exerce ainsi la fonction de souder la société et la nation, elle représente un bien commun pour tout l'ensemble de la population.

Les interventions sur les langues au Rwanda ont toutes manifesté le souhait de conserver l'unité langue-peuple-pays et le « qui sommes-nous et pourquoi ? » est d'une grande importance dans la vie politique. Ce lien entre langue-peuple-pays est très fort au Rwanda et se traduit aussi dans le lien kinyarwanda-Rwandais-Rwanda. Nous retiendrons donc que les politiques linguistiques du Rwanda de la période étudiée ont été, avec différentes intensités, animées par la volonté de faire du kinyarwanda la langue de l'identité nationale dans le but de renforcer et de consolider le « nous » et le tissu social.

6 Conclusion

Cette recherche s'est proposée de comprendre les fondements et les objectifs des politiques linguistiques du Rwanda depuis son accession à l'indépendance jusqu'à nos jours, et d'expliquer la domination de l'anglais dans l'actuel système éducatif et dans l'administration. Après avoir élaboré un modèle théorique adapté aux nécessités du sujet et aux particularités du terrain, nous avons énoncé cinq hypothèses et les avons testées au cours de notre analyse. Cette analyse a pu démontrer que les trois grands courants politiques que le Rwanda a connus sont intervenus de manière différente sur les situations linguistiques. La première République, qui fut le premier gouvernement autochtone après l'indépendance, a été la moins active en matière de politique linguistique, sa seule action remarquable ayant été la détermination des statuts des langues dans la première constitution du Rwanda, qui donnait au français et au kinyarwanda le statut de langues officielles. L'hypothèse (H1), selon laquelle la première République a assuré la continuité de la politique linguistique coloniale tout en lui apportant quelques modifications, a été vérifiée et confirmée. Ainsi, sous la première République comme sous le mandat belge, le kinyarwanda était-il utilisé pour communiquer et transmettre les décisions à la population tandis que le français était la langue de l'élite: son apprentissage constituait un outil de sélection, d'ascension sociale et d'accès à des postes dans les services de l'administration réservés à une petite élite intellectuelle.

La deuxième République a trouvé ses sources dans la politique linguistique de la première et s'est lancée dans un projet de kinyarwandisation dont l'objectif était de faire du kinyarwanda la langue dominante dans tous les domaines, sans pour autant exclure le français ni changer le statut constitutionnel des langues. Au terme d'un long parcours bureaucratique et institutionnel, le projet a démarré mais finira par échouer plusieurs années après, faute de financement mais aussi de contraintes sociopolitiques, telles que la nostalgie francophone et la guerre de 1990. À ce stade, nous nous sommes intéressés aux objectifs de ce projet de kinyarwandisation. Les discours politiques de l'époque laissent entendre que la deuxième République avait l'intention de faciliter la participation du peuple et cherchait à décoloniser les esprits et à démontrer qu'une langue africaine pouvait exprimer le savoir scientifique. Une politique d'engagement en faveur de la langue nationale a été adoptée. Cependant, une lecture attentive d'une déclaration du gouvernement montre que cette kinyarwandisation dissimulait en fait un autre objectif officiel, moins médiatisé. Il s'agissait de privilégier le kinyarwanda pour « ruraliser » et orienter 90 pourcent de la population vers les activités agricoles, pastorales et artisanales qui constituaient le noyau de la politique de

développement de la deuxième République. Cette constatation a conduit à la vérification de la deuxième hypothèse, selon laquelle une politique d'engagement et la dissimulation a été pratiquée pendant la deuxième République.

La troisième hypothèse (H3) selon laquelle la guerre de 1990 et le retour au pays des réfugiés francophones et anglophone en 1994 ont bouleversé le paysage sociolinguistique du Rwanda a été formulée pour ouvrir la voie à une large discussion portant sur les raisons de la domination de l'anglais dans un pays historiquement francophone. En 1996 (deux ans après la guerre), et pour la première fois dans l'histoire du Rwanda, l'anglais a été reconnu en tant que troisième langue officielle par la loi fondamentale, un statut qui sera confirmé et retenu par la constitution de 2003. Malgré le poids politique de la communauté anglophone, les deux langues européennes ont été traitées équitablement, particulièrement dans le système éducatif, même si la domination du français restait sensible. Les choses changeront radicalement en 2008 quand l'anglais deviendra la seule langue de l'enseignement et de l'administration, un changement abrupt que nous nous sommes efforcés d'expliquer au cours de nos recherches.

En ce qui concerne les relations diplomatiques entre la France et le Rwanda (H4), nous avons établi que les conflits historiques entre le FPR (Front Patriotiques Rwandais) et la France n'ont pas eu d'impact sociolinguistique considérable, direct et observable mais que la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays en 2006 a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. La mise en parallèle des événements politiques et des changements linguistiques semble démontrer que cette crise diplomatique a eu un impact sur la situation du français au Rwanda. Toutefois, en l'absence d'une prise de position officielle sur la relation entre la rupture diplomatique et le changement linguistique, il ne nous est pas possible de vérifier définitivement cette hypothèse. En tant que facteur explicatif de la domination de l'anglais, l'adhésion au Commonwealth et à la Communauté de l'Afrique de l'Est (H5) a été mentionnée et son rôle a été confirmé par les documents et les déclarations officiels des acteurs politiques.

Nos recherches ont finalement porté sur le bilinguisme, la diglossie et l'identité nationale. Un bilinguisme ou un plurilinguisme fonctionnel et individuel existe en l'absence d'un bilinguisme sociétal et collectif. Quant à la diglossie, elle est théoriquement inexistante dans une perspective officielle car toutes les langues sont institutionnalisées, hormis le swahili qui n'entre pas véritablement dans le cadre de cette analyse. Néanmoins, la diglossie existe si on tient compte des domaines d'utilisation et du prestige associés aux langues. Le français a été, sous la première et la

deuxième République, la langue de prestige qui dominait dans tous les domaines officiels et dans la presse. La kinyarwandisation a plus ou moins renforcé le kinyarwanda dans tous les domaines, quoique le français soit resté dominant au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur ainsi qu'aux échelons supérieurs de l'administration. L'anglais a finalement remplacé le français et domine dans l'actuel système éducatif ainsi que dans l'administration.

La notion de variétés ou de langues hautes, de statut inférieur ou supérieur, l'une utilisée dans des situations formelles, l'autre dans le cadre familial, ne sert pas véritablement à la compréhension de la relation entre les trois langues officielles au Rwanda actuel. Par ailleurs, l'étude des domaines du kinyarwanda a montré que le kinyarwanda est présent dans tous les domaines officiels ou familiaux ayant trait à la souveraineté et à l'identité nationale, tandis que le français et l'anglais dominent dans l'enseignement secondaire et dans les domaines à caractère global et international. Toutefois, l'analyse des formulations des appels d'offre a mis en évidence que les deux langues européennes restent les seules langues de l'ascension sociale, même si le terrain sociolinguistique actuel semble être glissant pour la langue française.

7 Références bibliographiques

- Assan, Joseph and Walker, Lawrence 2012. « The Political Economy of Contemporary Education and the Challenges of Switching Formal Language to English in Rwanda ». In: Campioni, Maddalena and Noack, Patrick (eds.). *Rwanda Fast Forward. Social, Economic, Military, and Reconciliation Prospects*. New York: Palgrave Macmillan, 176-191.
- Blommaert, Jan 2006. « Language Policy and National Identity ». In: Ricento, Thomas (ed.). *An Introduction to Language Policy. Theory and Method*. UK: Blackwell Publishing, 238-254.
- Braeckman, Colette 1994. *Rwanda. Histoire d'un génocide*. Paris: Fayard.
- Calvet, Jean-Louis 1998. *Language Wars and linguistic politics*. Translated by Petheram, Michel. UK: Oxford University Press.
- 1974. *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*. Paris: Payot.
- 2002. *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*. Paris: Plon.
- [1993] 2013. *La sociolinguistique*. 8^{ème} édition. Paris: Presse Universitaire de France.
- Chrétien, Jean-Pierre et al 1995. *Rwanda. Les médias du génocide*. Paris: Karthala.
- Czernilofsky, Barbara 2008. « Soziolinguistik. Sprachsysteme in der Gesellschaft ». In: Metzeltin, Michael (Hrsg.). *Diskurs. Text. Sprache. Eine methodenorientierte Einführung in die Sprachwissenschaft für Romanistinnen und Romanisten*. 2.Aufl. Wien: Praesens Verlag, 419-464.
- Eckert, Andreas 2011. « Nation, Staat und Ethnizität in Afrika im 20. Jahrhundert ». In: Sonderegger, Arno; Grau, Ingeborg und Englert, Birgit (Hgg.). *Afrika im 20. Jahrhundert. Geschichte und Gesellschaft*. Wien: Promedia Verlag, p.40-57.
- Erny, Pierre 2003a. *L'enseignement au Rwanda après l'indépendance (1962-1980)*. Paris: L'Harmattan.
- 2003b. *Jeunesse d'hier au Rwanda*. Paris: L'Harmattan.
- Fellhofer, Lisa Christiane 2006. *Dreisprachigkeit in Rwanda. Sprachkonflikte als Ausdruck sozialer und politischer Spannungen in Ruanda*. Diplomarbeit: Universität Wien.
- Halaoui, Nazam 2011. *Politique linguistique. Faits et théorie*. Paris: Écriture/OIF.
- Hanf, Theodor et al 1974. *Education et Développement au Rwanda. Problèmes – Apories - Perspectives*. München: Weltforum Verlag.
- Jordan, Katrin 2013. *Language use in Rwanda. Multilingualism in public and private contexts*. Diplomarbeit: Universität Wien.

- Jouannet, Francis 1984. *Le français au Rwanda. Enquête lexicale*. Paris. SELAF.
- Kagabo, José Hamim 1988. *L'Islam et les « Swahili » au Rwanda*. Paris: École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Kagame, Alexis 1950. *La poésie dynastique au Rwanda*. Mémoire. Bruxelles: Institut Royal Colonial Belge.
- 1952. *Le Code des institutions politiques du Rwanda précolonial*. Mémoire. Bruxelles: Institut Royal Colonial Belge.
- 1954. *Les organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda*. Mémoire. Bruxelles: Édition J. Duculot, S.A., Gembloux.
- 1959. *La notion de généalogie appliquée à la généalogie dynastique du Rwanda des X^e - XI^e siècles à nos jours*. Mémoire. Bruxelles: Édition J. Duculot, S.A., Gembloux.
- Kalibwami, Justin 1979. *Le Rwanda face à son avenir. Etudes socio-politiques*. Paris: Hermelin & Fils.
- Kremnitz, Georg 2004. *Mehrsprachigkeit in der Literatur. Wie Autoren ihre Sprachen wählen*. Wien: Edition Praesens.
- Labrie, Normand 1992. « L'analyse de l'aménagement linguistique ». In: Giordan, Henri (éd.). *Les minorités en Europe : Droits linguistiques et Droit de l'homme (Théorie, cultures et sociétés)*. Paris: Édition Kimé, p.63-77.
- Lagarde, Christian 2008. *Identité, langue et nation. Qu'est-ce qui se joue avec les langues?* Catalunya: Trabucaire.
- Lanotte, Olivier 2007. *La France au Rwanda (1990-1994). Entre abstention impossible et engagement ambivalent*. Bruxelles: P.I.E. Peter Lang.
- Loubier, Christiane 2008. *Langues au pouvoir. Politique et symbolique*. Paris: L'Harmattan.
- Makhily, Gassama (éd.). *L'Afrique répond à Sarkozy contre le discours de Dakar*. Paris: Philippe Rey.
- Masozera Mutanguha, Robert 1999. *Die Beziehungen zwischen Ruanda und der internationalen Gemeinschaft. Eine Analyse in Hinblick auf das Ruanda-Krisenmanagement, unter besonderer Berücksichtigung der Rolle der Europäischen Union*. Diplomarbeit: Universität Wien.
- Muhimpundu, Félicité 2002. *Education et citoyenneté au Rwanda*. Paris: L'Harmattan.
- Mureme K., Bonaventure 2014. *Manuel d'étude du développement du Rwanda. Le projet de société centriste révolutionnaire rwandais*. Paris: L'Harmattan.
- Niyomugabo, Cyprien 2014. *La glottopolitique du Rwanda. Contribution à une sociolinguistique éducative*. Saarbrücken: Éditions universitaires européennes.

- Nsavyimana, Déo 2010. « Le rôle des élites burundaises dans la destruction de leur nation ». In : Gassama, Makhily (éd.). *50 ans après, quelle indépendance pour l'Afrique?* Paris: Philippe Rey, p. 451-463.
- Nturo, Mathias 1973. *Les dispositions légales et l'éducation chrétienne au Rwanda*. Fribourg: API Fribourg.
- Overdulse, C.M 1997. *Rwanda. Un peuple avec une histoire*. Paris: L'Harmattan.
- Porcher, Louis et Faro-Hanoun, Violette 2000. *Politiques linguistiques*. Paris: L'Harmattan.
- Ricento, Thomas 2006. « Methodological Perspectives in Language Policy: An Overview ». In: Ricento, Thomas (ed.). *An Introduction to Language Policy. Theory and Method*. India: Blackwell, 129-134.
- Rosendal, Tove 2010. *Linguistic Landshapes. A comparison of official and non-official language management in Rwanda and Uganda, focusing on the position of African languages*. Doctoral dissertation in African languages: University of Gothenburg.
- Rurangirwa, Straton 2011. *Les politiques linguistiques du Rwanda de 1899 à 1994. Du début au commencement*. Saarbrücken: Éditions universitaires européennes.
- Rutayisire, Paul 1987. *La christianisation du Rwanda (1900-1945). Méthode missionnaire et politique selon Mgr Léon Classe*: Fribourg. Editions Universitaires Fribourg.
- Schmidt, Sr, Ronald 2006. « Political Theory and Language Policy ». In: Thomas, Ricento (ed.). *An Introduction to Language Policy. Theory and Method*. India: Blackwell, p.95-110.
- Shyirambere, Spiridion 1978. *Contribution à l'étude de la sociolinguistique du bilinguisme. Kinyarwanda et français au Rwanda*. Paris: SELAF.
- Spolsky, Bernard 1998. *Sociolinguistics*. UK: Oxford University Press.
- Vansina, Jan 2001. *Le Rwanda ancien. Le royaume nyiginya*. Paris: Karthala.
- Wodak, Ruth 2006. « Linguistic Analyses in Language Policies ». In: Ricento, Thomas (ed.). *An Introduction to Language Policy. Theory and Method*. India: Blackwell.

7.1 Dictionnaires et encyclopédies

- Bußmann, Hadumod (Hrsg.) 2008. *Lexikon der Sprachwissenschaft*. Stuttgart: Kröner Verlag.
- Hartmann, Christof 2007. « Ruanda. Ost-Afrika ». In: *Der Fischer Weltalmanach. Zahlen. Daten. Fakten*. Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag, p.390.
- Hartmann, Christof 2008. « Ruanda. Ost-Afrika ». In: *Der Fischer Weltalmanach. Zahlen. Daten. Fakten*. Frankfurt am Main. Fischer Taschenbuch Verlag, p.388-389.

- Helge, Roxin 2009. « Ruanda. Ost-Afrika ». In: *Der Fischer Weltalmanach. Zahlen. Daten. Fakten.* Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag, p.415-416.
- Lotz, Brigitte 2013. « Ruanda. Ost-Afrika ». In: *Der neue Fischer Weltalmanach. Zahlen. Daten. Fakten.* Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag, p.368-369.
- Lotz, Brigitte 2014. « Ruanda. Ost-Afrika ». In: *Der neue Fischer Weltalmanach. Zahlen. Daten. Fakten.* Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag, p.365-366
- Walter, Schicho 1999. *Handbuch Afrika. Zentralafrika, Südliches Afrika und die Staaten im Indischen Ozean. Rwanda.* Band 1. Frankfurt a. M: Brandes und Apsel, p.239-255.

7.2 Magazines

- Ben Yahmed, Marwane 2011 (éd.). « L'État de l'Afrique. Toutes les clés pour comprendre les (r)évolutions du continent. Rwanda. Nouveaux défis pour Kagame. Jeune Afrique ». Hors-série, n° 27. p.152.
- Boisselet, Pierre 2012a. « Entretien avec Richard Sezibera, le patron de la Communauté de l'Afrique de l'Est ». *Jeune Afrique*, n° 2687. P.35-37.
- 2012b. « Afrique subsaharienne. Rwanda-France. Kagamé et Hollande, le « changement »? *Jeune Afrique*, n° 2691, p.35.
- 2013. « La France protège encore les génocidaires ». *Jeune Afrique*, n° 2714, p.33.
- 2014. « Rwanda. Le génocide expliqué aux Français ». *Jeune Afrique*, n° 2770, p.17.
- Jeune Afrique* 2013. Tribune. Afrique subsaharienne. « Louise Mushikiwabo. Ministre rwandaise des Affaires étrangères. On accuse le Rwanda sans preuves! », n° 2716, p.44.
- Mehdi, BA 2014. « Verdict pour l'Histoire. La justice française a condamné à vingt-cinq ans de prison le génocidaire Pascal Simbikangwa ». *Jeune Afrique*, n° 2776, p.43.
- Meyer, Jean Michel 2009. « Rapport « Doing Business ». Beau temps sur le climat des affaires en Afrique. Rwanda, numéro un mondial ». *Jeune Afrique*, n° 2540, p.76.

7.3 Sites internet

Boisselet, Pierre 2009. « Le Rwanda intégré au sein du Commonwealth? »

<http://www.jeuneafrique.com/186697/politique/le-rwanda-int-gr-au-sein-du-commonwealth/>. [25.08.15].

Constitution de la République du Rwanda. http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file_id=221081. [17.09.15].

Division Géographique de la Direction des Affaires Étrangères 2004. *Carte du Rwanda*.

https://www.google.at/search?q=carte+du+Rwanda&source=lnms&tbm=isch&sa=X&ved=0ahUKEwj3oK_Oq-vJAhVMvhQKHSsATMQ_AUIBygB&biw=1024&bih=440#imgsrc=R5HHnTrx6rJRTMpourent3A_ [20.12.15].

Encyclopédie Universalis. *Bantou*. <http://www.universalis.fr/encyclopedie/bantou/#>. [20.12.15].

Fall, Jean-Karim 2014. « Une ministre rwandaise critique l'attitude de François Hollande à Dakar ».

France 24. www.france24.com/fr/20141130-louise-mushikiwabo-rwanda-critique-hollande-afrique-sommet-francophonie. [25.08.15].

Foka, Alain 2015. *Portrait de Juvénal Habyarimana*. <http://www.rfi.fr/emission/20140110-portrait-juvenal-habyarimana-1-28/>. RFI. [16.09.15].

Ministère de l'Éducation 2001. *Le développement de l'Éducation (1990-2000). Rapport national du Rwanda*.

<http://www.ibe.unesco.org/International/ICE/natrap/Rwanda.pdf>, p.18. [12.08.15].

Ministère de l'administration locale et des affaires sociales.

<http://www.minaloc.gov.rw/index.php?id=514> . [10.09.15].

Ministère de l'agriculture et des ressources animales.

<http://www.minagri.gov.rw/index.php?id=16> . [10.09.15].

Ministère de l'éducation.

<http://www.mineduc.gov.rw/home/>. [10.09.15].

Ministère de la communauté d'Afrique de l'Est.

<http://www.mineac.gov.rw/>. [10.09.15].

Ministère de la défense.

http://www.mod.gov.rw/home/#.VfLO0X305_h. [10.09.15].

Ministère de la fonction publique et du travail.

<http://www.mifotra.gov.rw/>. [10.09.15].

Ministère de la gestion des catastrophes naturelles et des réfugiés.

<http://www.midimar.gov.rw/index.php?id=2>. [10.09.15].

Ministère de la jeunesse et technologies de l'information.

<http://www.nyc.gov.rw/nl/ikaze/>. [10.09.15].

Ministère de la santé.

<http://www.moh.gov.rw/index.php?id=2>. [10.09.15].

Ministère de la sécurité intérieure.

<http://www.mininter.gov.rw/index.php?id=2&L=2>. [10.09.15].

Ministère des affaires étrangères et de la coopération.

<http://www.minaffet.gov.rw/index.php?id=351>. [10.09.15].

Ministère des finances et de la planification économique

<http://www.minecofin.gov.rw/index.php?id=2>. [10.09.15].

Ministère des ressources naturelles.

<http://www.minirena.gov.rw/index.php?id=209> . [10.09.15].

Ministère des sports et de la culture.

www.minispoc.gov.rw. [10.09.15].

Ministère du commerce et de l'industrie.

<http://www.minicom.gov.rw/>. [10.09.15].

Ministère du genre et de la promotion de la famille.

<http://www.migeprof.gov.rw/index.php?id=3&L=0>. [10.09.15].

Ministre des infrastructures.

<http://www.mininfra.gov.rw/index.php?id=188#>. [10.09.15].

« N.N. » *Littérature rwandaise* 2012. <http://littexpress.over-blog.net/article-la-litterature-rwandaise-104191800.html>. [21.12.15].

Ntakirutimana, Evariste « s.a ». *Le français au Rwanda*. [http://www.ddl.ish-](http://www.ddl.ish-lyon.cnrs.fr/fulltext/fflac/Ntakirutimana_-_francais-rwanda.pdf)

[lyon.cnrs.fr/fulltext/fflac/Ntakirutimana_-_francais-rwanda.pdf](http://www.ddl.ish-lyon.cnrs.fr/fulltext/fflac/Ntakirutimana_-_francais-rwanda.pdf) : Université Nationale du Rwanda p.25. [20.08.15].

Republic of Rwanda. *Rwanda Vision 2020. Revised 2012*.

http://www.rdb.rw/uploads/tx_sbdownloader/Vision_2020_Booklet.pdf. [30.08.15].

Rivoire, Arnaud 2010. *Où en sont les relations entre Kigali et Paris?* Reportage. France 24.

<https://www.youtube.com/watch?v=WruKVm0s9cY>. [14.07.15].

Soudan, François 2014. Paul Kagame: « Je ne conseille à personne de se mêler des affaires intérieures du Rwanda ».

<http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2778p020.xml1>.

Treaty Establishing the East African Community. *Article 137. Official Language.*

http://www.eac.int/treaty/index.php?option=com_content&view=article&id=206:article-137--official-language&catid=66:chapter-29&Itemid=331. [25.08.15].

8 Liste des tableaux

Tableau 1: Le modèle du fonctionnement de l'État. Bergeron 1966.....	22
Tableau 2: Un modèle pour décrire les processus décisionnels de l'aménagement linguistique. Labrie 1992.....	23
Tableau 3: La prépondérance du kinyarwanda par rapport au français. Houdeau S. 1973.....	51
Tableau 4: Grille horaire du Primaire. Ministère de l'Éducation Nationale 2001.....	65
Tableau 5: Grille horaire du Tronc Commun. Ministère de l'Éducation Nationale 2001.....	66
Tableau 6: Grille horaire de l'Enseignement secondaire Général. Section Lettres. Ministère de l'Éducation Nationale 2001.....	66
Tableau 7: Language dominance, 1994-2008. Rosendal 2010.....	66
Tableau 8: Language dominance 2009-. Rosendal 2010.....	67
Tableau 9: Language proficiency: Primary (P) and secondary (S) education. Rosendal 2010	80

Abstract (Deutsch)

Diese Masterarbeit analysiert mit Methoden der Makrosoziolinguistik die Sprachenpolitik Ruandas seit seiner Unabhängigkeit von Belgien bis heute. Zur hier verwendeten Methode ist festzuhalten, dass es sich vor allem um eine Analyse von politischen Diskursen über Sprachen, Sprachgesetze, audiovisuellen Botschaften, Sprachen im Schul- und Verwaltungssystem sowie von Daten anderer Forschungen handelt. Die Analyse beweist, dass der Krieg von 1990 sowie die Rückkehr der Flüchtlinge 1994 die Sprachsituation in Ruanda beeinflusst haben. Eine der direkten Konsequenzen des Kriegsendes war die Rückkehr der Flüchtlinge und somit war Ruanda sowohl mit Frankophonen als auch mit Anglophonen bevölkert. Seit 2003 gilt Englisch verfassungsrechtlich als Amtssprache neben Französisch und Kinyarwanda. Ruanda ist seit 2009 offiziell Mitglied des Commonwealth und Englisch gilt seitdem als dominante Schul- und Verwaltungssprache. Im Zuge dieser Arbeit konnte auch aufgezeigt werden, dass die diplomatischen und politischen Spannungen zwischen Frankreich und Ruanda eine Auswirkung auf den heutigen Status des Französischen in Ruanda haben. Jedoch handelt es sich hier um eine Annahme, die sich aufgrund von mangelnden offiziellen Aussagen in politischen Diskursen nicht endgültig überprüfen lässt. Die Analyse konnte vor allem belegen, dass neue anglophone, politische Allianzen sowie die regionale Integration (East African Community) den Status des Englischen stärken. Weiters hat sich die Analyse mit Mehrsprachigkeit, Diglossie sowie mit der Rolle von Kinyarwanda als Symbol der kollektiven Identität beschäftigt. Es wurde festgestellt, dass die Sprecher der drei Amtssprachen (Kinyarwanda, Französisch, Englisch) dieselben Rechte zum Sprachgebrauch im öffentlichen Bereich genießen. In diesem Fall besteht aus offizieller Sicht keine diglossische Situation, sondern eine institutionalisierte Dreisprachigkeit. Die Analyse der Funktionen der betroffenen Sprachen vor allem im Schulsystem, sowie die Spracherfordernisse in amtlichen Stellenanzeigen zeigen allerdings, dass Kinyarwanda in einer schwächeren praktischen Position ist. Der Schulerfolg sowie der gesellschaftliche Aufstieg hängen aktuell von der Beherrschung der europäischen Sprachen, insbesondere des Englischen ab. Kinyarwanda gilt hingegen als Sprache der nationalen Einheit.

Abstract (English)

This thesis analyzes by methods of macro-sociolinguistics language policies of Rwanda, since its independence from Belgium. For the method used here is to be held on that it concerns above all an analysis of political discourses about languages, linguistic laws, audio-visual messages, languages in the school and administrative systems, as well as data from other researches. The analysis proves that the war in 1990 and the return of refugees in 1994 affected the linguistic situation in Rwanda. One of the direct consequences at the end of the war was the return of refugees and thus Rwanda was populated with both Francophones and Anglophones. As from 2003 English constitutionally became valid as an official language alongside French and Kinyarwanda. In 2009 Rwanda officially became a member of the Commonwealth and English is now applicable as the official school and administrative language. During the course of this work, there could be an indication that the diplomatic and political tensions between France and Rwanda have an impact on the present status of French in Rwanda. However, these are assumptions that cannot definitively be verified due to lack of official statements in political discourses. The analysis could prove that especially new, Anglophone, political alliances and regional integration (East African Community) strengthen the status of English. Furthermore, the analysis has dealt with multilingualism, diglossia and the role of Kinyarwanda as a symbol of collective identity. Of all three official languages, it has been concluded that the speakers of (Kinyarwanda, French, English) all enjoy the same rights to the usage in all public domains and spaces. In this case, no official view of a diglossic situation consists, but an institutionalized trilingualism. However, the analysis of the functions of the affected languages above all the school system, as well as the language requirements in official place announcements shows that Kinyarwanda is in a weaker practical position. The school success as well as social advancement depend topically on the control of the European languages, in particular English. Kinyarwanda does however constitute as a language of national unity.

Résumé

Ce mémoire de maîtrise se sert des méthodes de la macrosociolinguistique pour analyser les politiques linguistiques du Rwanda de son indépendance à nos jours. Les données qui constituent le corpus de cette recherche ont été recueillies dans des textes de lois, des documents pédagogiques et administratifs, des articles de presse, des discours politiques, des messages audiovisuels ainsi que dans des recherches scientifiques antérieures ayant porté sur le Rwanda. Cette analyse montre que la guerre de 1990 et le retour au pays, en 1994, des réfugiés francophones et anglophones ont bouleversé le paysage sociolinguistique du Rwanda. Deux ans après la guerre, l'anglais a été reconnu troisième langue officielle par la loi fondamentale, un statut qui sera confirmé et maintenu par la constitution de 2003. Le Rwanda a intégré le Commonwealth en 2009 et l'anglais fut alors déclaré langue principale de l'enseignement et de l'administration. La crise diplomatique entre la France et le Rwanda a eu un impact sur la situation du français au Rwanda. Néanmoins, cette hypothèse n'a pu être définitivement vérifiée en l'absence de prises de position officielles à cet égard. Cette analyse prouve avant tout que l'adhésion au Commonwealth et à la Communauté de l'Afrique de l'Est a renforcé le statut de l'anglais. Le bilinguisme, la diglossie et l'identité nationale ont été également pris en considération dans cette étude. Du point de vue officiel, une diglossie n'existe pas au Rwanda, étant donné que les trois langues en compétition sont institutionnalisées. Toutefois, l'analyse des fonctions des langues dans le système éducatif et des formulations des appels d'offre gouvernementaux montre que la réussite scolaire et l'ascension sociale dépendent essentiellement de la maîtrise des deux langues européennes, en particulier de l'anglais. En revanche, le kinyarwanda est et reste la langue de l'identité nationale.